

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE**

La Commission

Département des Politiques Economiques
et de la Fiscalité Intérieure



**Rapport régional de suivi des Plans nationaux de
développement ou Stratégies de réduction de la
pauvreté axé sur les Objectifs de développement
durable**

Février 2020

Copyright © 2020

Le premier rapport sur la situation de mise en œuvre des PND/SRP axée sur l'atteinte des ODD dans l'Union a été élaboré par la Direction de la Prévision et des Etudes Economiques de la Commission de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest. L'équipe de rédaction coordonnée **par OKOUDJOU A Koladé** avec l'appui de **CORREIA Totas** et des autres cadres de la Direction, tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants à la mise en œuvre de cette étude.

L'équipe tient plus particulièrement à remercier pour leur appui dans la mise en œuvre des travaux de l'étude, **le Commissaire Mamadou Makhtar DIAGNE** et les autres Directions du Département des Politiques Economiques et de la Fiscalité Intérieure (DPE) de la Commission de l'UEMOA, les responsables des Cellules DSRP/PND ainsi que les responsables et les cadres des instituts nationaux de statistiques. C'est le lieu de féliciter les points focaux ODD des Etats membres auprès de la Commission et leurs collaborateurs, **Alinsato Alastaire et Dagbénonbakin Damase du Bénin, Kobyagda Larba Issa et Bokoum Mahamadou du Burkina, N'Dia Youssouf et Bolly Balou Landry de la Côte d'Ivoire, Mme Gomes Antonia et Mane Agosthino Moisés de la Guinée-Bissau, Zibo Maïga Mahamadou et KEÏTA Sadio Koly du Mali, ASSOUMAN Mainassara et Mme Garba Kamil Halima du Niger, Dia Mamadou et Niang Assane Bouna du Sénégal, Homevor Etsri et Kamaga Koubalekota du Togo.**

Cette publication peut être librement commentée, citée, reproduite ou traduite, partiellement ou en totalité, à condition de mentionner la source. Elle ne saurait cependant être vendue, ni utilisée à des fins commerciales sans l'accord préalable, écrit, de la Commission de l'UEMOA.

Sommaire

Table des matières

Sommaire.....	ii
Sigles et abréviations	iii
Liste des graphiques.....	iv
Liste des tableaux.....	iv
Note méthodologique	v
Résumé	vi
1. Introduction.....	1
2. Revue des dispositifs institutionnels de suivi des ODD et mobilisation des ressources pour le financement du développement	2
2.1. Situation sociale de l'Union.....	2
2.2. Situation générale du suivi de la mise en œuvre des ODD et des programmes de lutte contre la pauvreté	4
2.3. Mobilisation des ressources pour le financement des ODD.....	13
3. Etat des lieux des ODD dans l'Union	18
3.1. Brève situation de la mise en œuvre des PND/SRP à fin 2018	18
3.2. Etat des lieux des ODD dans l'Union.....	19
3.3. Contraintes à la réalisation des ODD dans l'Union	54
4. Enseignements et recommandations.....	56
Bibliographie.....	58
Annexe : Synthèse de la matrice régionale.....	59

Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
APD	Aide Publique au Développement
BM	Banque Mondiale
CAPEG	Cellule d'analyse des Politiques Publiques et d'Evaluation de l'Action Gouvernementale
CEP	Certificat d'Etudes Primaires
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
DGP	Direction Générale du plan
DGEP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECVMA	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys
MINEFID	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (Burkina Faso)
ODD	Objectifs du Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PCD	Plans Communaux de Développement
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PDES	Plan de Développement Economique et Social
PEO	Plan National Stratégique de Développement (Guinée Bissau)
PND	Plan National de Développement
PNDES	Plan National de Développement Economique et social
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRD	Plan Régional de Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PIB	Produit Intérieur Brut
PSE	Plan Sénégal Emergent
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TMM	Taux de Mortalité Maternelle
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USD	Dollar américain
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

Liste des graphiques

Graphique 1: Etat des lieux de la pauvreté dans l'Union	19
Graphique 2 : Taux d'alphabétisation des adultes.....	32
Graphique 3 : Taux de prévalence contraceptive.....	34
Graphique 4 : Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité	37
Graphique 5 : Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson	39
Graphique 6 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles dans l'Union.....	41
Graphique 7 : Taux de chômage dans l'Union	42
Graphique 8 : Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement	43
Graphique 9 : Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel.....	44

Liste des tableaux

Tableau 1 : Tableau de bord économique et social de l'Union pour l'année 2019 suivant les classements internationaux.....	3
Tableau 2 : Dispositif de suivi-évaluation du PND en Côte d'Ivoire	8
Tableau 3 : Evolution de l'IDH des Etats de l'Union depuis 2013.....	20
Tableau 4 : Situation de l'ODD 2 dans les Etats de l'Union (%).....	22
Tableau 5 : Situation de l'ODD 3 et de la Cible 3.1 dans les Etats de l'Union	24
Tableau 6 : Situation de l'ODD 3 et de la Cible 3.2 dans les Etats de l'Union (%)	27
Tableau 7 : Incidences de la tuberculose et du paludisme pour 1 000 habitants	29
Tableau 8 : Indicateurs d'accès à l'éducation	31
Tableau 9 : Indicateurs de participation de la femme.....	33
Tableau 10 : Indicateurs d'accès à l'eau potable (%)	36
Tableau 11 : Indicateurs d'accès à l'électricité	38
Tableau 12: Taux de croissance du PIB à prix constant per capita (en %).....	40
Tableau 13: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB.....	43
Tableau 14 : Indicateurs de réduction des violences(en %)	48
Tableau 15 : Indicateurs d'accès à la justice (en %)	49
Tableau 16: Indicateurs de gouvernance de l'Union en 2018 (en %).....	50
Tableau 17 : Indicateurs de capacité de mobilisation de ressources intérieures (en %) 51	
Tableau 18 : Indicateurs d'accès et d'utilisation d'internet (en %).....	54
Tableau 19: Synthèse des principaux goulots d'étranglement identifiés.....	55

Liste des figures

Figure 1 : Dispositif de mise en œuvre et de suivi du PND au Bénin.....	5
Figure 2 : Cadre de collecte pour le suivi des ODD au Bénin	6
Figure 3 : Instances de suivi du PNDES.....	7
Figure 4 : Cadre institutionnel de suivi du Terra Ranka	9
Figure 5 : Dispositif institutionnel du CREDD	10
Figure 6 : Dispositif institutionnel du PDES.....	11

Note méthodologique

Le présent rapport a été rédigé à partir des rapports nationaux de suivi des PND/SRP axés sur les ODD élaborés par les services des différents Etats membres, à la demande de la Commission de l'UEMOA. Les données de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI), réalisée par les Instituts Nationaux de la Statistique dans le cadre du Programme Statistique régional de l'UEMOA, ont également été utilisées. Une revue documentaire sur la base de différentes sources en ligne, a permis de compléter certains indicateurs non renseignés au niveau des Etats membres.

Les indicateurs régionaux présentés dans le présent rapport ont été calculés sur la base de deux (02) grands principes :

- la définition de deux (02) années de référence 2015 et 2017. Lorsque les statistiques ne sont pas disponibles pour ces années, celles des années les plus proches sont utilisées. Toutefois, plusieurs indicateurs n'ont pu être calculés pour ces deux (02) années. Cette contrainte a conduit à la description de situation de base au lieu de présentation d'évolution ;
- l'utilisation des pondérations démographiques ou géographiques.

Les pondérations démographiques sont utilisées lorsque les indicateurs ont trait à une proportion de la population des Etats. Quant à la pondération géographique, elle intervient lorsque les indicateurs sont liés à une proportion d'aire géographique. Dans la pratique, pour déterminer par exemple le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des enfants de l'Union, la méthodologie retenue consiste à faire la somme pondérée des TBS de chaque Etat. La pondération est obtenue, pour une année t, en faisant le rapport entre la population de chaque Etat à l'année t, et la population totale de l'Union à la même année.

Au-delà des questionnements statistiques que pourraient soulever les hypothèses relatives aux indicateurs régionaux, l'idée du rapport est de donner de grandes tendances pour l'Union.

Résumé

Ce rapport régional de suivi des PND/SRP axé sur les ODD procède à l'évaluation de la performance économique-sociale et apprécie les efforts des Etats en vue de la réalisation des ODD, à travers une analyse de l'évolution des principaux indicateurs au sein de l'Union. Les Etats de l'Union sont engagés à des degrés divers dans la réalisation des ODD et il existe un degré avancé d'arrimage entre les PND/DSRP et les ODD. Le mécanisme de suivi des ODD est généralement en lien avec celui du PND/DSRP. Néanmoins, de nombreux obstacles subsistent pour la prise en charge efficace du suivi des indicateurs des ODD et de la pauvreté dans les Etats, aussi bien au niveau de l'organisation institutionnelle que du point de vue de la disponibilité des informations statistiques requises. La mise en œuvre des ODD, à travers les différents PND/SRP, induit des efforts de mobilisation de ressources considérables.

Avec une population estimée à environ 120 millions d'habitants en 2018, l'UEMOA a un revenu par tête d'habitant de 970 US \$. Le classement des Etats membres de l'UEMOA dans le rapport 2019 du PNUD sur l'IDH indique que tous appartiennent à la catégorie des « Pays à faible développement humain ». Le Benin (0,520) arrive en tête dans l'Union, suivi respectivement de la Côte d'Ivoire (0,516), du Sénégal (0,514), du Togo (0,513), de la Guinée-Bissau (0,461), du Burkina Faso (0,434), du Mali (0,426) et du Niger (0,377). La moyenne de la zone l'UEMOA est de 0,470 contre 0,541 pour l'Afrique Subsaharienne.

Suivant l'indicateur de niveau de vie non monétaire (ERI-ESI 2017-2018), la proportion de la population pauvre est de 34% dont 16,3% sont plus pauvres. Les ménages dirigés par les femmes (44,5%) comportent plus de pauvres que ceux dirigés par les hommes (31,9%). La pauvreté sévit plus en milieu rural (34,4%) qu'en milieu urbain (33,2%) et elle est faible dans les capitales (24,6%). Il existe une différence entre les niveaux de pauvreté selon les pays : il varie entre 32,1% au Mali et 35,7% en Guinée-Bissau.

Etat des lieux des ODD dans l'Union

Les ODD sont au cœur des Plans nationaux de développement des différents Etats de l'Union. Ainsi leur mise en œuvre participe à la réalisation desdits plans des ODD. Ils nécessitent un investissement annuel d'environ 18 840¹ milliards FCFA pour l'ensemble de l'Union en 2019.

ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

La réduction de la pauvreté est une priorité pour tous les Etats de l'Union. Malheureusement, malgré l'avènement des PND/SRP au début des années 2000 et l'accent mis sur le repli de la pauvreté depuis, plus de deux habitants sur cinq (44 %) continuaient de vivre en dessous du seuil de pauvreté en 2015. Le niveau de pauvreté relativement élevé observé prouve que les efforts doivent se poursuivre concernant les performances économiques au sein de l'Union

ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

La prévalence de la sous-alimentation et l'incidence de la pauvreté alimentaire se situeraient respectivement à 24,11% et 41,34% en 2015, pour l'ensemble de l'Union. Ceci indique qu'un quart de la population de l'Union vivait en sous-alimentation, alors que la pauvreté alimentaire serait du même niveau que la pauvreté monétaire. Concernant la prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types, par

¹ Hors Guinée-Bissau

rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, elle se situerait à 18,22% pour l'ensemble de l'Union en 2015.

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'Union présente un meilleur niveau en matière de santé maternelle, par rapport à l'ensemble de l'Afrique, mais bien loin des autres régions du monde. En 2015, le TMM était estimé à 368 pour 100 000 naissances vivantes dans la sous-région, contre 439 pour 100 000 naissances vivantes pour l'Afrique. Le ratio de mortalité maternelle dans les pays en développement est en 2015, de 239 pour 100 000 naissances, contre 12 pour 100 000 dans les pays développés. Ce niveau élevé de la mortalité maternelle pourrait être lié à la persistance des causes suivantes : hémorragies ; infections, y compris les complications infectieuses des avortements clandestins ; paludisme ; hypertension artérielle ; grossesses précoces ; etc.

Par contre, le taux d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié dans l'Union, est estimé à 59,20% en 2015. Le niveau actuel de cet indicateur est préoccupant, tant pour l'Union que pour chacun des Etats.

La proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins quatre (04) consultations prénatales (CPN4) serait passée de 41,9% à 44,2% entre 2015 et 2017, pour l'Union.

Les indicateurs de la santé infantile révèlent une diminution des taux de mortalité néonatale et infanto juvénile pour l'ensemble de l'Union. Le Taux de Mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 77,27‰ en 2015 à 60,7‰ en 2017. Quant au taux de mortalité néonatale, il est resté stable autour de 30‰ depuis 2015. Les statistiques sur la couverture vaccinale indiquent qu'environ un enfant sur deux a eu à faire tous les vaccins.

La prévalence du VIH/SIDA dans les Etats de l'Union présente des tendances diverses et les difficultés de disponibilité statistiques empêche de faire de réelles comparaisons. En effet, deux (02) catégories de statistiques sont disponibles et varient suivant les populations cibles (15-24 ans ou 15-49 ans). On estime à 0,3 le nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 personnes séronégatives en 2015 dans l'Union. En Côte d'Ivoire, cette statistique semble s'être stabilisée autour de 0,4 depuis 2016. En Guinée-Bissau, on note un recul de 0,8 à 0,7 entre 2015 et 2017.

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les indicateurs ODD relatifs à la performance du secteur éducatif montrent globalement que des efforts doivent se poursuivre tant pour l'accès que la qualité de l'enseignement. Pour l'Union, le taux Brut de Scolarisation au Primaire serait de 67% en 2015 et le Taux Net de Scolarisation serait de 63%.

L'alphabétisation des adultes présente un taux relativement faible et touche environ 47,6% de la population, soit une proportion en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne (59%).

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

La promotion de l'égalité des sexes est présente dans tous les plans de développement des Etats de l'union et l'intégration du genre dans tous les projets et programmes est quasi automatique. Il existe une batterie d'actes juridiques qui tendent à protéger les filles et les femmes de la discrimination. Toutefois l'application de ces actes n'est pas aisée du fait des héritages culturels, économiques et juridiques qui les défavorise, notamment au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et de l'héritage. Les femmes sont aussi victimes des violences sexuelles.

La participation des femmes à la vie politique de l'Union est marginale, même si d'importants progrès sont observés, surtout au Sénégal. En 2015, dans l'ensemble des représentations nationales de l'Union, environ 12,3% de femmes ont siégé contre 5,5% en 1990.

Le taux de prévalence contraceptive de l'Union est encore relativement bas, mais il a progressé de 15% en 2015 à 23% en 2017. Il existe plusieurs facteurs explicatifs de ce phénomène. Il s'agit entre autres : du niveau d'instruction, des croyances religieuses, des difficultés de communication sur la contraception, etc.

ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Lors des deux (02) dernières décennies, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable a connu une réelle progression pour l'ensemble de l'Union et pour chacun des Etats. C'est pourquoi, en 2017 près de 80% des habitants utilisent des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

La proportion de la population de l'Union utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon est estimée à 23% en 2015, traduisant la difficulté du secteur et le niveau d'effort à faire, surtout au niveau des populations rurales.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

En 2015, le taux d'électrification de l'Union était de 31,2% en 2015. La proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 30,4% en 2015 à 56,2%, traduisant les efforts consentis par l'ensemble des acteurs du développement.

Toutefois, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson reste faible à 12,6% en 2017, pour l'ensemble de l'Union. Les deux (02) grandes économies de la Zone UEMOA que sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal présentent le meilleurs taux d'électrification.

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Depuis 2015, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant de l'Union tourne autour de 3,4%. La proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est estimée à 71,2% en 2017 dans l'ensemble de l'Union. Ce type d'emploi est dominé par les hommes (72,7%), alors que la proportion des femmes est de 69,70%.

Les différentes études et enquêtes faites dans le cadre de l'emploi dans la sous-région ont montré la persistance du sous-emploi, mais un niveau de chômage relativement bas. Sur le chômage, il paraît être un phénomène urbain, féminin, ancré dans la couche juvénile et qui est peu sensible au niveau de formation. Le taux de chômage de l'Union se situerait autour de 4% avec un taux de 3,9% pour les hommes et un taux de 4% pour les femmes.

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Dans le cadre de la promotion d'une industrialisation durable, l'industrie manufacturière a contribué fortement à la croissance du PIB des Etats de l'Union. Cette contribution est en moyenne de 10,7% depuis 2015, pour l'ensemble des Etats.

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

16,4% de la population de l'Union ont, en 2017, signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des douze (12) mois précédents, pour des

motifs interdits par le droit international des droits de l'homme. Les disparités par pays induisent qu'une réflexion commune doit se mener pour infléchir cette proportion relativement élevée.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

La proportion de la population des individus de 18 ans et plus, victimes de harcèlement physique ou sexuel, est évaluée à 2,1% en 2017, pour l'ensemble de l'Union.

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Dans l'Union, environ 10% des individus de 18 ans et plus déclarent avoir été victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents. Cette présence élevée du niveau de violence peut être en lien avec les 54% des individus de 18 ans et plus qui estiment qu'il y a danger à se déplacer seul à pied dans leur zone de résidence.

La facilitation de l'accès à la justice est une préoccupation de l'ensemble des autorités de l'Union. Pour cette raison, la proportion de la population carcérale en instance de jugement a reculé de dix (10) points, entre 2015 et 2017, passant de 53,76% à 43,16%.

En matière de gouvernance, la lutte contre la corruption est sans doute l'un des principaux objectifs. En absence d'une évolution des indicateurs de suivi dans l'Union, les résultats de l'ERI-ESI indique qu'il est observé en 2017 que 8% des personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public, ont versé un pot-de-vin ou il leur a été demandé un pot-de-vin, au cours des 12 mois précédents.

De façon générale, des efforts significatifs ont été déployés en vue de permettre la participation de tous les acteurs à la prise de décision. Cependant, seulement 34,6% de la population estime que la prise de décision est ouverte et réactive.

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser

Le total des recettes publiques de l'Union, en proportion du PIB, a fluctué autour de 17,02% sur la période sous revue. La proportion du budget national financé par les impôts nationaux a quant à elle, évolué autour d'une moyenne de 63,5%.

L'abonnement à une connexion haut débit demeure toujours faible, notamment en raison des coûts de connexion, de la faible vitesse de connexion, du niveau d'instruction des populations, du manque de sources d'énergie dans les zones rurales, etc. Le nombre d'abonnements à une connexion internet à haut débit fixe pour 100 habitants dans l'Union est estimé à 0,4 en 2017, avec une inégale répartition géographique.

Le taux de pénétration d'internet est passé de 22% en 2015 à 30% en 2017. Ceci implique que les Etats de l'Union ont enregistré une nette amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), surtout en milieu urbain.

Contraintes à la réalisation des ODD dans l'Union

Les Etats de l'Union se sont tous engagés dans la réalisation des ODD, à travers d'ambitieux plans de développement. Cinq (05) ans après le début de cette aventure vers une planète plus juste et plus équitable, il apparaît que des progrès ont été réalisés, mais les défis restent immenses. Ces progrès ont été obtenus dans un environnement parfois difficile caractérisé par :

- Une faiblesse du système de protection sociale (assurance maladie, filets sociaux, groupes vulnérables, micro-crédits, autonomisation) ;
- Une persistance des pesanteurs socio culturelles, non disponibilité du registre unique des personnes vulnérables ;
- Une insécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité et d'utilisation ;
- Des ressources humaines limitées et un accès géographique difficile aux services sociaux ;
- Un climat des affaires peu propice au développement du secteur privé et de la prépondérance de l'informel ;
- Une insuffisance et un coût élevé des infrastructures durables de soutien à la croissance (Energie, eau, TIC, transport) ;
- Une vulnérabilité face aux chocs externes comme les aléas climatiques ;
- Une faible capacité de transformation économique ;
- Un inégal accès des femmes et autres groupes vulnérables (petits exploitants ruraux et les handicapés) aux ressources naturelles ;
- Une faible gestion intégrée du cadre de vie et de son assainissement ;
- Une instabilité sociopolitique sous régionale et crise sécuritaire ;
- Une faiblesse de la protection et de la promotion des droits humains ;
- Une faiblesse de la gouvernance administrative, économique et locale.

Au-delà de ces goulots d'étranglement, plusieurs défis ont été relevés et portent essentiellement sur la coordination efficace et constante de l'élaboration de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement.

Par ailleurs, la disponibilité de données de qualité et fiables reste un défi majeur. Les statistiques pour le suivi des ODD pour les cibles priorisées par les Etats de l'Union ne sont pas encore toutes disponibles. Les ODD liés au climat, à la gestion de l'environnement, à la gouvernance ne sont pas aisés à suivre, compte tenu de l'absence de statistiques. Certaines désagrégations ne sont toujours pas aussi disponibles pour les indicateurs existants.

Enseignements et recommandations

Globalement, la situation des ODD dans l'Union affiche des avancées, même si le niveau de pauvreté monétaire reste préoccupant. Les progrès obtenus dans l'accès aux services sociaux de base souffrent des coûts élevés des infrastructures économiques. Les pesanteurs socio culturelles continuent d'empêcher la pleine autonomisation des femmes. Elles souffrent d'un héritage culturel, économique et juridique qui les défavorise, notamment au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et de l'héritage.

Les performances dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et de la santé, même si la mortalité maternelle demeure élevée, sont à saluer. Au niveau de la gouvernance, les résultats montrent des efforts, toutefois la disponibilité des données statistiques empêche des analyses approfondies. Face au défi sécuritaire et aux crises sociopolitiques, cet axe de développement mérite une plus grande visibilité.

Des difficultés subsistent quant à l'appréciation de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, mais aussi des défis climatiques, compte tenu de la faiblesse statistique dans ce domaine.

Par ailleurs, le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi des ODD est confronté à un certain nombre de contraintes qui ont trait à : (i) la faible mobilisation des ressources autour des ODD ; (ii) la faible coordination des actions de mise en œuvre des ODD ; (iii) des difficultés de renseignement des indicateurs au niveau des secteurs notamment transversaux ; (iv) la multiplicité des outils et méthodes de priorisation des ODD ; et (v) la faiblesse des capacités pour mieux assurer l'intégration des ODD dans les politiques publiques.

Sur la base de ces principales conclusions, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des autorités publiques nationales et régionales :

- Assurer un processus participatif et inclusif dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD ;
- Assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des ODD ;
- Renforcer le système statistique national à travers un programme minimum de statistiques pour le suivi et l'opérationnalisation des ODD tant au niveau national que régional ;
- Identifier les synergies nécessaires et assurer une coordination institutionnelle et opérationnelle orientée sur l'efficacité et les résultats en tirant parti des dispositifs de planification, de suivi-évaluation et de statistique existants dans la mise en œuvre des ODD ;
- Mettre en place un projet de renforcement des capacités statistiques dans le cadre de l'opérationnalisation des ODD ;
- Faire le plaidoyer en vue d'une coopération plus cohérente et plus efficace entre les pays au niveau régional, sous régional et mondial pour promouvoir l'atteinte des ODD ;
- Renforcer les capacités en planification stratégique pour mieux internaliser, à moyen et long terme, les ODD avec les politiques nationales, sectorielles, régionales et locales ;
- Mettre en place une stratégie d'accélération de la mise en œuvre des ODD ;
- Renforcer les capacités de coordination des instances de mise en œuvre et de suivi évaluation des ODD aux différents niveaux décisionnels ;
- Assurer la prise en compte et l'intégration des ODD dans les politiques, programmes et stratégies de développement, aux niveaux régional et local, notamment dans les programmes de développement économique, social et culturel ;
- Adhérer à l'initiative Rapport National Volontaire en vue d'assurer la disponibilité régulière des rapports sur les ODD ;
- Poursuivre les actions d'information, de formation, de sensibilisation et d'appropriation des ODD avec les différents acteurs (institutions de la république, services techniques déconcentrés de l'état, collectivités territoriales, organisations de la société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers) ;
- Poursuivre la production et la diffusion du rapport régional de suivi des PND/SRP axé sur les ODD.

1. Introduction

La Commission de l'UEMOA a initié en 2018, la mise en place d'un cadre régional de suivi-évaluation des ODD et de la pauvreté. Ledit cadre a pour objectif global de renforcer les capacités des acteurs nationaux, mais aussi celles des experts de la Commission, dans la prise en compte explicite des questions liées à la pauvreté ainsi qu'à d'autres aspects complémentaires, tels que les changements climatiques, le genre et l'emploi des jeunes. Il s'agit également d'aider les Etats et la Commission dans le suivi continu des progrès et des performances découlant de la mise en œuvre des programmes-pays pour la réalisation des ODD et de l'Agenda 2063. C'est dans ce sens que la Commission s'est engagée dans l'amélioration des statistiques (Programme Statistique Régional et Programme d'harmonisation des enquêtes auprès des ménages dans les Etats membres de l'UEMOA) mais aussi l'accompagnement technique et financier dans le suivi des PND.

L'engagement aux agendas internationaux de la Commission se traduit par le présent rapport qui fait suite à une réunion organisée du 26 au 28 juin 2019 à Ouagadougou et dont le thème a porté sur le « Lancement du rapport régional de suivi des PND/SRP axé sur les ODD ». Cette réunion a regroupé une quarantaine de cadres des huit (08) Etats membres de l'UEMOA, des Experts des organismes partenaires notamment, le PNUD (le Pôle de DAKAR et aussi les économistes nationaux des bureaux pays), la BCEAO, la BOAD, la BIDC et la CEA.

En effet, les Gouvernements des Etats membres de l'Union se sont tous engagés dans la mise en œuvre de politiques de développement basées sur des documents programmatiques que sont les PND/SRP. Lesdits documents constituent le cadre de référence de toutes les actions, notamment en poursuivant un objectif de croissance durable et de développement humain, à travers des axes stratégiques.

Dans tous les Etats, le mécanisme de suivi des ODD est généralement en lien avec celui du PND/SRP. Néanmoins, de nombreuses contraintes subsistent pour la prise en charge efficace du suivi des indicateurs des ODD et de la pauvreté dans les pays, aussi bien au niveau de l'organisation institutionnelle que du point de vue de la disponibilité des informations statistiques requises.

Afin d'opérationnaliser le cadre régional de suivi, la Commission a initié l'élaboration d'un rapport régional de suivi des PND/SRP axé sur les ODD. Ce rapport procède à l'évaluation de la performance economico-sociale et apprécie les efforts des Etats en vue de la réalisation des ODD, à travers une analyse de l'évolution des principaux indicateurs au sein de l'Union. De manière spécifique, le document se propose de :

- i) retracer la mise en œuvre des SRP/PND des pays de l'Union ;
- ii) faire la synthèse régionale de la marche de l'Union vers 2030.

Le rapport est articulé autour de trois (03) parties. La première retrace les dispositifs institutionnels mise en place pour le pilotage, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions prévues par les SRP/PND, en lien avec les ODD et la mobilisation des ressources. La deuxième partie dresse une situation de la mise en œuvre des PND/SRP et expose l'état des lieux des ODD dans l'Union. Enfin, la dernière partie constitue un récapitulatif des enseignements tirés et des recommandations pour un meilleur suivi-évaluation des PND/SRP, dans l'optique de l'atteinte des ODD.

2. Revue des dispositifs institutionnels de suivi des ODD et mobilisation des ressources pour le financement du développement

2.1. Situation sociale de l'Union

Avec une population estimée à environ 120 millions d'habitants en 2018, l'UEMOA a un revenu par tête d'habitant de 970 US \$. Le classement des Etats membres de l'UEMOA dans le rapport 2019 du PNUD sur l'IDH indique que tous appartiennent à la catégorie des « Pays à faible développement humain ». Le Benin (0,520) arrive en tête dans l'Union, suivi respectivement de la Côte d'Ivoire (0,516), du Sénégal (0,514), du Togo (0,513), de la Guinée-Bissau (0,461), du Burkina Faso (0,434), du Mali (0,426) et du Niger (0,377). La moyenne de la zone l'UEMOA est de 0,470 alors que celle de l'Afrique Subsaharienne est de 0,541. Par rapport à la publication précédente, tous les Etats de l'Union ont amélioré le niveau de leur indice, mais seul le Burkina Faso a pu améliorer son classement.

Sur le plan macroéconomique, les performances enregistrées depuis 2012 par les Etats devraient se maintenir jusqu'en 2019, dans un contexte caractérisé, au niveau mondial, par la baisse des cours des principales matières premières et les tensions commerciales, au niveau régional par la persistance de la crise sécuritaire et les attaques terroristes. Le taux de croissance de l'Union serait de 6,6% en 2019, comme en 2018, porté par l'ensemble des Etats membres. Le taux d'inflation est ressorti à -0,7% en 2019, contre + 1,2% en 2018, en liaison principalement avec la baisse des prix des produits alimentaires consécutive aux bonnes campagnes agricoles et les mesures prises par les Gouvernements pour assurer un approvisionnement régulier des marchés en produits de grande consommation.

En matière de convergence, en 2019, à l'exception de la Guinée-Bissau et du Sénégal, tous les autres Etats membres respecteraient les trois (03) critères de premier rang, contre aucun en 2018. Les prévisions indiquent que les perspectives de convergence resteraient favorables.

Cette performance en matière de croissance tient certes aux bonnes conditions climatiques que les économies de l'Union ont connues et à la baisse de facture pétrolière consécutive à la chute du prix du pétrole. Mais, elle pourrait être également le fruit de l'effort des gouvernements dans l'accroissement des investissements publics destiné au financement des infrastructures, des secteurs sociaux et du secteur agricole. Cet effort a permis d'avoir les résultats suivants sur les conditions de vie des populations.

Au niveau global de la pauvreté

En 2011, près d'un habitant sur deux (47,4%) vivait en dessous du seuil de pauvreté au niveau de l'Union. Une légère inflexion a été observée en 2015, laquelle situe le niveau de pauvreté de l'Union à 45,7%. Par rapport aux deux (02) dernières enquêtes dans chaque Etat membre, il est observé un repli de la pauvreté au Burkina Faso (-6,6 points de pourcentage), en Côte d'Ivoire (-2,5 points), au Niger (-2,8 points), au Togo (-3,6 points). Le Bénin affiche une aggravation (+3,9) de la situation de la pauvreté même si le pays présente le taux le plus bas. Quant au Mali, il présente une stagnation du niveau de pauvreté autour de 47% depuis 2013. Le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV), en cours de mise en œuvre devrait permettre d'avoir des statistiques récentes sur l'évolution de la pauvreté dans l'Union. Suivant les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017-2018, l'indicateur de niveau de vie non monétaire est un critère d'évaluation du bien-être économique, qui répartit la population en cinq groupes grâce à des scores appelé quintiles de bien-être. Au niveau régional, la proportion de la population pauvre est de 34% dont 16,3% sont plus pauvres. Les ménages dirigés par les femmes (44,5%) comportent plus de pauvres que ceux dirigés par les hommes (31,9%). La pauvreté sévit plus en milieu rural (34,4%) qu'en milieu urbain (33,2%) et elle est faible dans les capitales (24,6%). Il existe une différence entre les niveaux de pauvreté selon les pays : il varie entre 32,1% au Mali et 35,7% en Guinée Bissau.

Tableau 1 : Tableau de bord économique et social de l'Union pour l'année 2019 suivant les classements internationaux

	Performance macroéconomique et compétitivité								Société, affaire et Gouvernance											
	PIB réel		PIB/hbt		Compétitivité mondiale 2019				IDH 2018				CPIA 2018				Doing Business 2019			
	Croissance 2019 en %	Diff	milliers de FCFA	Var	Rang /140	Diff	score (100*)	Diff	Rang /189	var	Score /1	Diff	Rang /73*	Diff	Score /6	Diff	Rang /190	var	Score /100	Diff
BENIN	7,6	0,9	715,7	5,1	125	-2	45,8	-1,4	163	0	0,520	0,005	18	+4	3,5	0,0	149	4	52,40	0,98
BURKINA FASO	6,0	-0,8	409,4	4,6	130	-6	43,4	+0,5	182	+1	0,434	0,005	12	+2	3,6	0,0	151	0	51,40	-0,17
COTE D'IVOIRE	7,5	0,1	1006,8	6,3	118	-4	48,1	-0,6	165	0	0,516	0,004	22	+6	3,5	+0,1	110	12	60,70	2,70
GUINEE BISSAU	5,1	1,3	631,6	6,0	nd	nd	nd	nd	178	-1	0,461	0,001	69	0	2,5	0,0	174	1	43,20	0,35
MALI	5,6	0,9	509,8	2,6	129	-4	43,6	0,0	184	0	0,427	0,001	27	-3	3,4	0,0	148	-3	52,90	-0,60
NIGER	6,3	-0,7	344,6	4,2	nd	nd	nd	nd	189	0	0,377	0,004	26	+4	3,4	0,0	132	11	56,80	3,08
SENEGAL	6,0	-0,7	863,6	4,7	114	-1	49,7	+0,7	166	0	0,514	0,004	6	-2	3,7	-0,1	123	18	59,30	5,15
TOGO	5,3	0,4	425,0	5,9	nd	nd	nd	nd	167	-1	0,513	0,003	37	+9	3,2	+0,1	97	40	62,30	7,10

Sources : Synthèses réalisées par la DPEE/DPE/UEMOA

NB : *Diff* : différence de la valeur ou du rang avec celle de l'année précédente
Var : variation par rapport à l'année/édition précédente

Repli Amélioration Stabilité

En matière d'éducation

L'évolution récente des indicateurs de l'éducation primaire montre des progrès, même si des efforts restent à faire pour accroître la qualité de l'éducation et la durabilité des réformes entreprises. Même si un nombre important d'enfants en âge d'être scolarisés (32,51%) reste exclu du système éducatif, ceux qui y sont achèvent le primaire en majorité (60%) avec un taux de succès au CEP de l'ordre de 65% pour l'Union. En 2015, environ deux (02) adultes (15 ans et +) sur cinq (05) étaient alphabétisés, soit une proportion sensiblement identique à celle observée en 2011 au sein de l'Union.

Sur le plan de la santé

Les indicateurs de la santé infantile révèlent une diminution des taux de mortalité pour l'ensemble de l'Union. Le taux de mortalité néonatale est passé de 31,5‰ en 2011 à 25,9‰ en 2015. Le taux de mortalité infantile s'est replié de 8,9 points pour mille, se situant ainsi à 55,3‰ en 2015. Pour ce qui est des taux de mortalité juvénile et infanto-juvénile, ils affichent respectivement des replis de 3,7 et 10,5 points pour mille.

En outre, en 2015, parmi les femmes ayant eu une naissance au cours des cinq (05) dernières années, environ deux sur cinq (42,2%) ont reçu au moins quatre (04) soins prénataux auprès du personnel de santé formé. Cette situation traduit un progrès de vingt (20) points de pourcentage sur la période sous revue. Malgré ce progrès, la couverture en CPN demeure faible dans l'ensemble. Environ (03) femmes sur cinq (05) ayant eu une naissance ont bénéficié de l'assistance d'un personnel formé, au cours de l'accouchement. Dans l'ensemble, la santé maternelle s'est améliorée, ce qui a contribué à diminuer le taux de mortalité maternelle. Ce taux est passé de 273,3 pour 100 000 naissances vivantes en 2011 à 199,5 en 2015. Malgré cela, les performances sont en deçà des attentes.

En matière d'accès aux sources d'eau potable et à l'énergie

La proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée a connu une progression pour l'ensemble de l'Union et pour chacun des Etats. Ainsi, en 2015 près de quatre (04) habitants sur cinq (05) de l'Union s'approvisionnent grâce une source d'eau améliorée (78,4%).

Les indicateurs d'assainissement indiquent un faible taux d'accès des populations aux systèmes d'assainissement de base. Dans ce même ordre d'idée, en 2015, plus de 34% des ménages ne disposent toujours pas de lieu d'aisance autre que la nature.

Enfin, les récentes statistiques montrent que le taux d'électrification de l'union est de 36,2% en 2015, traduisant un progrès de cinq (05) points de pourcentage, depuis 2011.

Au total et en dépit des progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes Stratégies de Réduction de la Pauvreté au cours des dernières années, les performances économiques ne permettent pas de faire face efficacement à une demande sociale de plus en plus croissante.

Les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union africaine constituent de ce point de vue, une boussole pour une Afrique de progrès social et économique, de réduction des inégalités et du chômage (notamment celui des jeunes), de renforcement de la résilience pour disposer des capacités d'atténuation et d'adaptation face aux chocs, aux risques environnementaux et aux changements climatiques.

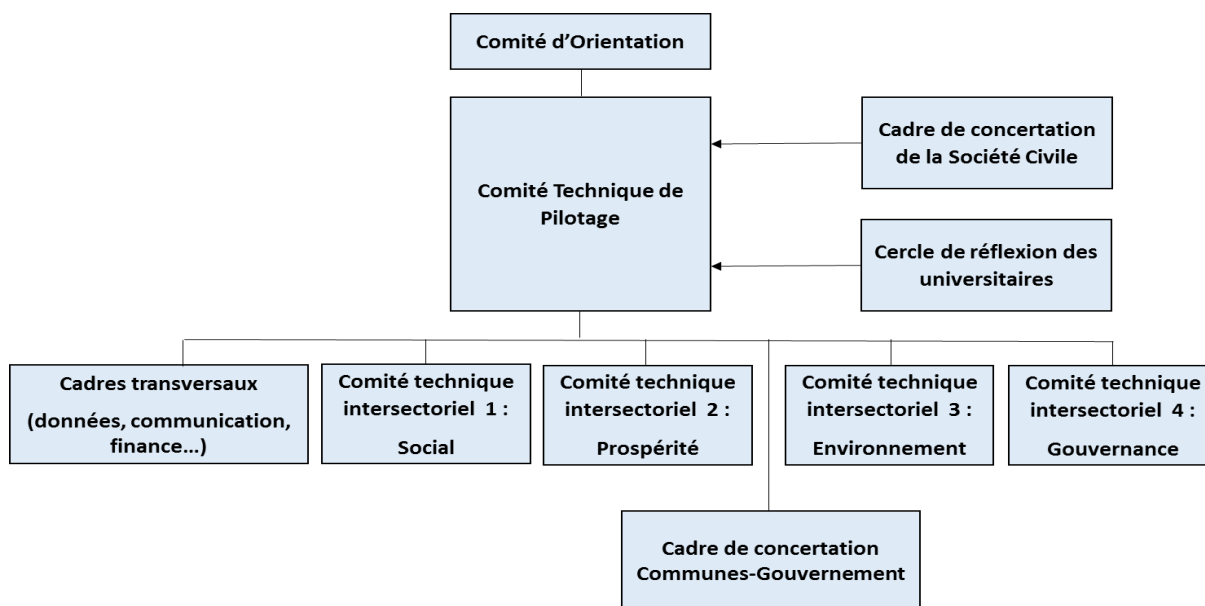
2.2. Situation générale du suivi de la mise en œuvre des ODD et des programmes de lutte contre la pauvreté

Les Etats de l'Union sont engagés à des degrés divers dans la réalisation des ODD et il existe un degré avancé d'arrimage entre les PND/DSRP et les ODD. Le mécanisme de suivi des ODD est généralement en lien avec celui du PND/DSRP. Néanmoins, de nombreux obstacles subsistent pour la prise en charge efficace du suivi des indicateurs des ODD et de la pauvreté dans les Etats, aussi bien au niveau de l'organisation institutionnelle que du point de vue de la disponibilité des informations statistiques requises. Par Etat membre, la situation se présente comme suit.

Au Bénin, l’opérationnalisation des ODD est intervenue dans un contexte favorable, marqué par une alternance démocratique en 2016 et l’arrivée à terme des documents de politique notamment la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) ainsi que des documents cadre des partenaires techniques et financiers (PTF). Tirant les leçons de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dont les résultats sont mitigés, le nouveau Gouvernement s’est lancé dans un processus d’appropriation et de priorisation des cibles ODD. Ce processus a abouti à l’élaboration d’un rapport national fixant clairement les cibles et indicateurs prioritaires par rapport aux 17 ODD.

Le cadre institutionnel du dispositif de suivi et d’évaluation retenu du PND/SRP axé sur les ODD s’appuie sur le dispositif de suivi-évaluation du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) qui opérationnalise le PND et les ODD, tout en prenant en compte les questions liées à la coordination des actions en faveur des ODD.

Figure 1 : Dispositif de mise en œuvre et de suivi du PND au Bénin



Ainsi, le dispositif de suivi évaluation du PND/SRP axé sur les ODD du Bénin permet d’impliquer toutes les parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, société civile, collectivités locales, PTF) et de définir les responsabilités des acteurs à tous les niveaux. A cet effet, le dispositif retenu est articulé autour de deux (02) niveaux : le niveau stratégique et le niveau opérationnel.

Le niveau stratégique comprend deux (02) instances à savoir : le Conseil des Ministres et le Comité d’Orientation qui constitue le Conseil d’Orientation. Les instances du niveau stratégique sont chargées de donner des orientations politiques et stratégiques permettant de mettre efficacement en œuvre le PND/SRP axé sur les ODD.

Le niveau opérationnel est chargé de la mise en œuvre des orientations retenues au niveau stratégique et comprend quatre instances que sont : (i) le comité de pilotage ; (ii) le comité technique de pilotage pour la coordination et le suivi des ODD ; (iii) les comités sectoriels de mise en œuvre et de suivi ; et (iv) les comités décentralisés de suivi.

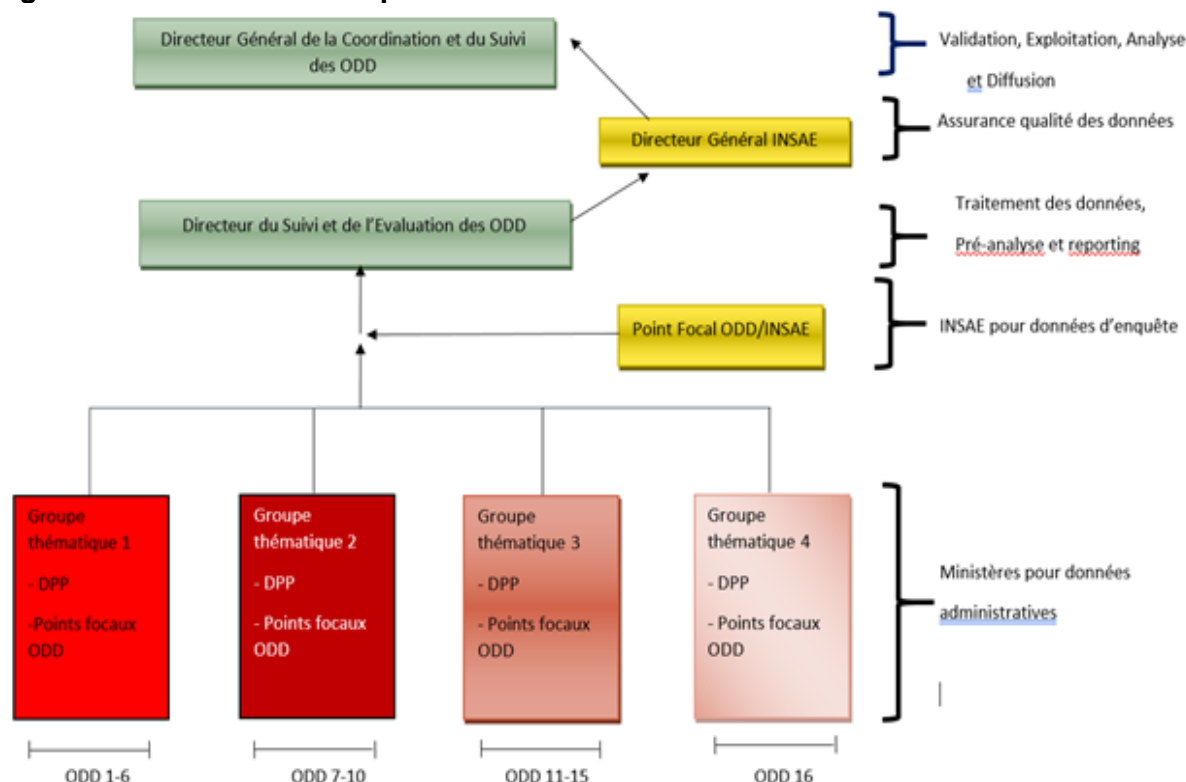
En matière d’évaluation du PND, deux (02) rapports sont prévus à savoir le rapport d’évaluation à mi-parcours et celui d’évaluation finale. Le premier est attendu à la fin du premier PC2D et le dernier, à la fin de la période de mise en œuvre du deuxième PC2D c’est-à-dire du PND. Les rapports de performance de la mise en œuvre du PND et ceux portant sur le PC2D et les autres instruments d’opérationnalisation du PND sont attendus produits périodiquement parallèlement au processus de reporting sectoriel, semestriel et annuel.

Enfin, trois (03) évaluations des progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD seront menées, à travers le dispositif d’évaluation du PND/SRP axé sur les ODD à savoir : deux (02) évaluations à

mi-parcours pour les années 2020 et 2025 et une évaluation finale à l'échéance du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour ce qui concerne la collecte des données administratives, un cadre simplifié est mis en place. Il se présente comme suit :

Figure 2 : cadre de collecte pour le suivi des ODD au Bénin



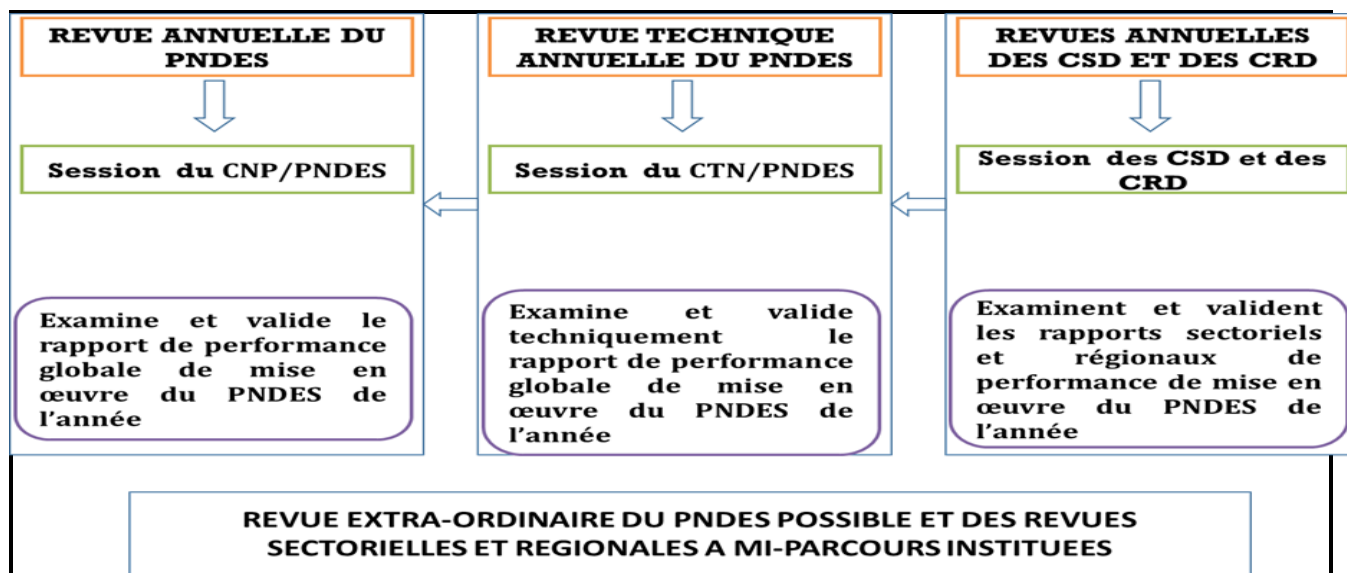
Au Burkina Faso, le Gouvernement s'est engagé, très tôt, dans un travail de communication et de vulgarisation autour des ODD et des agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, afin d'en promouvoir l'appropriation au niveau des différentes régions du pays.

Le dispositif de suivi des ODD est piloté par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), à travers la Direction Générale de l'Economie et de la Planification (DGEP). Les points focaux des ministères membres des quatorze (14) cadres sectoriels de dialogue du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) participent à l'alimentation des rapports ODD. Les organes du dispositif de suivi ODD sont les mêmes structures que celles chargées de l'animation du dialogue sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Il s'agit de :

- i) les cadres sectoriels de dialogue (CSD) et les cadres régionaux de dialogue (CRD) : les CSD sont chargés de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans le secteur de planification concerné, à travers la politique sectorielle en vigueur. Les CRD, au nombre de 13, ont pour rôle de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans la région concernée, à travers le Plan régional de développement (PRD) et les Plans communaux de développement (PCD).
- ii) le comité technique national (CTN) et le comité national de pilotage (CNP) : le Comité technique national a pour attributions générales, de procéder à l'examen et à la validation technique des dossiers à soumettre à l'appréciation du CNP/PNDES. Le CNP/PNDES est l'organe de pilotage et de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Il est présidé par le Premier Ministre.

Les instances du dispositif de suivi correspondent aux réunions de ses organes. Elles se composent de la revue annuelle du PNDES, de la revue technique ou pré-revue du PNDES, des revues sectorielles du PNDES et des revues régionales du PNDES.

Figure 3: Instances de suivi du PNDES



En Côte d'Ivoire, l'évaluation de la mise en œuvre des OMD a montré que des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de parité dans l'éducation primaire, de lutte contre le VIH/SIDA et d'accès à l'eau potable. Des avancées lentes ont été notées dans l'autonomisation des femmes, la santé infantile et la lutte contre les autres pandémies. Fort de ces résultats, le pays à l'instar de tous les pays du monde, s'est engagé à réaliser les ODD. Il a été opéré une appropriation des ODD et une évaluation de l'alignement du Plan National de Développement (PND) sur les ODD.

Un cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PND 2016-2020 a été adopté par décret n°2016-589 en date du 03 août 2016. Ce cadre institutionnel comprend quatre (04) instances : (i) le Conseil Présidentiel d'Orientation ; (ii) le Comité de Pilotage ; (iii) le Comité Technique Interministériel et ; (iv) le Secrétariat Technique.

Le dispositif de suivi, dans sa structure pyramidale de remontée de l'information pour une prise de décision efficace par les gouvernants, n'a pas été officiellement installé. En préparation aux réunions du Comité de Pilotage, des rencontres du Comité interministériel se tiennent deux (02) fois l'an, présidées par le Ministre du Plan et du Développement, avec la participation des membres du Comité et de l'ensemble des PTF issus du Système des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Agence Française pour le Développement (AFD) des agences bilatérales et des Ambassades.

Par ailleurs, les cadres de dialogue sectoriels ou thématiques qui devaient être installés pour servir d'ancrage à la mutualisation des efforts des différents acteurs, en vue d'une coordination sectorielle efficace ne sont pas encore mis en place. En effet, ces cadres de dialogue sectoriels ou thématiques, regroupant l'ensemble des acteurs clés intervenant dans différents secteurs, notamment l'administration centrale et déconcentrée, le secteur privé, les organisations de la société civile et les PTF, devaient voir le jour par un arrêté du Ministre chargé du Plan et du Développement. Cet arrêté n'est pas encore pris.

Le système de suivi-évaluation du PND devrait reposer non seulement sur le cadre institutionnel de suivi, mais également sur l'usage fréquent des outils devant permettre d'assurer le suivi des résultats et le contrôle de l'avancement, en vue de l'atteinte de la chaîne d'impact du PND. Ces outils sont : la Matrice de Suivi de la Mise en Œuvre des activités du PND (MASMO), la Matrice de Suivi des Indicateurs de Résultats (MASIR), le Plan intégré de mission de terrain et les rapports.

Dans la perspective d'aider les coordinations sectorielles, les cadres de dialogue sectoriels ou thématiques, ainsi que les coordinations au niveau régional, à conduire véritablement cette mission de coordination du suivi interne et de l'évaluation du PND, la Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté (DGPLP), conformément à ses missions, a élaboré un Plan de Suivi et d'Évaluation du PND 2016-2020.

Tableau 2 : Dispositif de suivi-évaluation du PND en Côte d'Ivoire

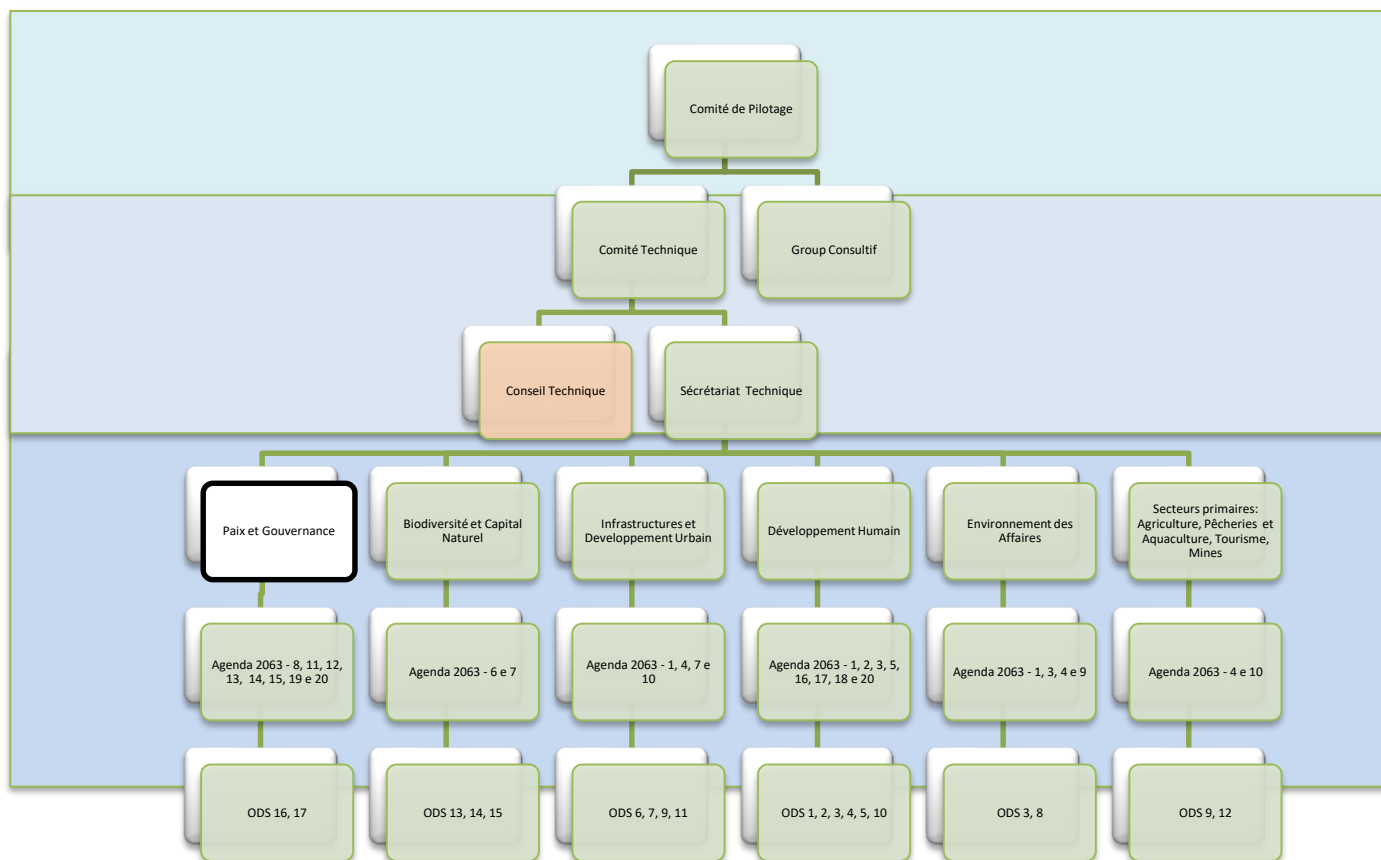
Niveau de responsabilité	Présidence de l'instance	Composition	Rôles dans le dispositif
Le Conseil Présidentiel d'Orientation	Président de la République	<ul style="list-style-type: none"> Les Ministres en charge des projets, Ministre du Plan et du Développement (MPD) (Secrétariat) 	<ul style="list-style-type: none"> définir les orientations stratégiques en matière de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PND et ; assurer, en dernière instance, les arbitrages nécessaires à la mise en œuvre du PND 2016-2020
Le Comité de Pilotage	Premier Ministre	<ul style="list-style-type: none"> Les Ministres en charge. Secrétariat : MPD. Le Groupe des Partenaires Techniques et Financiers 	<ul style="list-style-type: none"> hiérarchiser la mise en œuvre des investissements, conformément à la stratégie, et assurer l'encadrement et l'inter cohérence des stratégies ; valider les recommandations du comité technique; veiller à l'exécution des orientations stratégiques arrêtées par le conseil présidentiel d'orientation ; veiller à la prise en compte des avis du Groupe des PTF ; approuver le plan annuel de mise en œuvre du PND s'assurer de l'alignement du budget.
Le Comité Technique Interministériel	Ministre du Plan et du Développement		<ul style="list-style-type: none"> superviser et valider les travaux du secrétariat technique ; valider le chronogramme à moyen terme de la réalisation des projets et programmes prioritaires et structurants ; faire des recommandations sur les conditions techniques et financières de réalisation ; adopter des solutions pour la levée des goulots d'étranglement relevés par le secrétariat technique ; faire les arbitrages opérationnels et techniques nécessaires pour assurer la cohérence entre les plans sectoriels et les actions du PND ; et rendre compte au comité de pilotage.
Le Secrétariat Technique,	Directeur de Cabinet du Ministre en charge du Plan		<ul style="list-style-type: none"> assurer la coordination du cadre de pilotage, la mobilisation des acteurs et le développement de la communication interministérielle ; assurer le Suivi Evaluation du PND ; élaborer le chronogramme à moyen terme, de la réalisation des projets et programmes prioritaires et structurants à réaliser, notamment en matière d'études de faisabilité et de mobilisation des ressources ; évaluer les impacts des projets, programmes et autres investissements, au plan économique, social et environnemental ; assurer le transfert des compétences aux structures en charge des statistiques et de la planification au sein des différents Ministères sectoriels ; produire régulièrement, à l'attention du Comité Technique, le compte rendu sur la mise en œuvre du PND et la préparation des réunions de revue ;

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

La Guinée-Bissau s'est dotée, en mars 2015, d'un Plan National Stratégique de Développement (PEO) 2015-2020, dénommé «Terra Ranka» 2015. Ce plan étant adopté avant les ODD, une démarche participative a été conduite en 2018 par le Ministère du Plan pour aligner les objectifs de «Terra Ranka» 2015 à ceux des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA). Les résultats des travaux avec la matrice d'alignement ont été approuvés le 6 juillet 2018. Le dispositif institutionnel de suivi pour la mise en œuvre et l'évaluation du PEO est structuré autour trois (03) niveaux :

- i) le comité de pilotage qui est présidé par le Premier ministre et dont tous les membres du gouvernement font partie. Ce comité travaille avec le Groupe consultatif (GC) qui est la Plateforme de dialogue entre le gouvernement avec les PTF.
- ii) le Comité technique détermine le cadre de concertation inter-sociale. Il est présidé par le ministre de l'économie et des finances, il comprend les différentes représentations des directions générales du MEF et toute personne nécessaire ou structure compétente. Ce comité technique a un secrétariat technique présidé par la Direction générale du plan (DGP) et est composé de représentants de différentes institutions sectorielles clés (par le biais des bureaux d'études et de planification respectifs) agissant en tant que spécialistes dans différents domaines. Ce comité bénéficie de l'appui du Conseil scientifique qui est un organisme d'étude et de recherche, présidé par l'Institut national d'études et de recherche (INEP), qui assiste le secrétariat technique.
- iii) au niveau opérationnel, les ministères sectoriels (MS / GEP) à travers les points focaux PEO, sont les responsables de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution des actions PEO liées à leurs départements respectifs. Il faut ajouter à ces points focaux, les bureaux régionaux de planification (GPR) qui fournissent un cadre crédible pour le dialogue entre les différentes parties prenantes, au niveau local.

Figure 4 : Cadre institutionnel de suivi du Terra Ranka

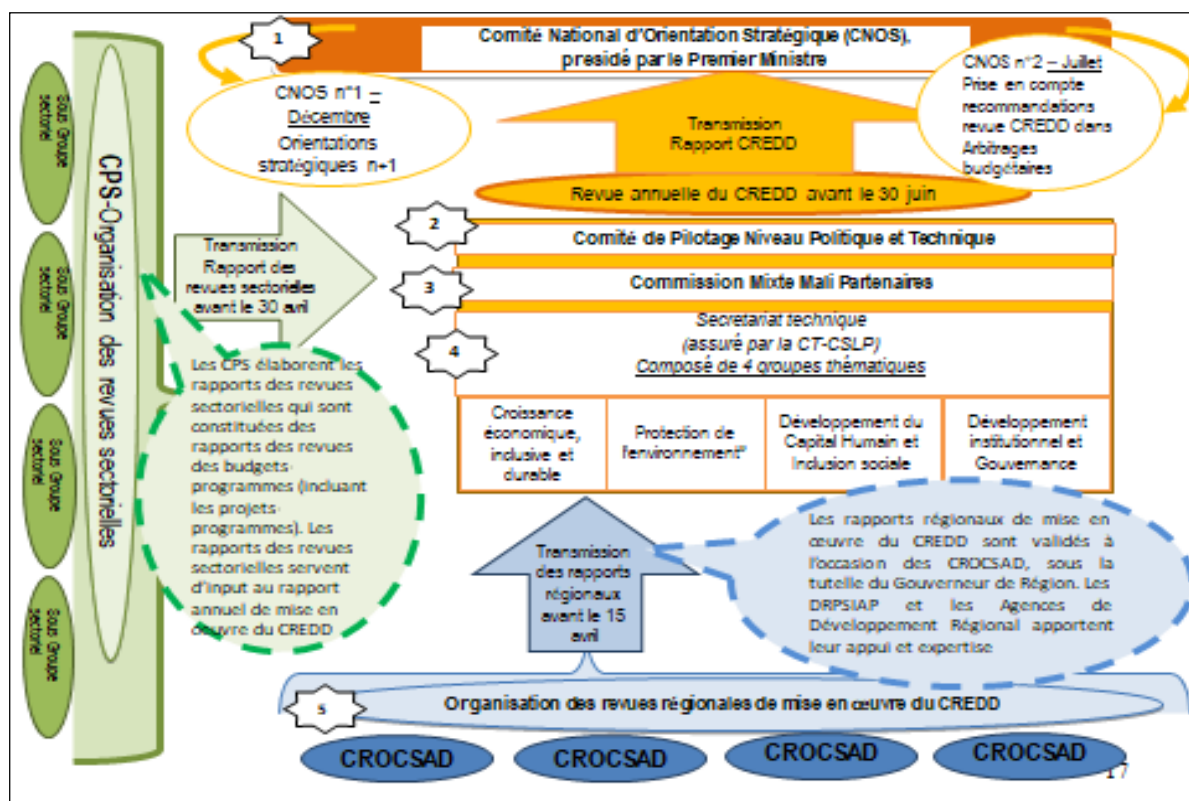


Au Mali, c'est le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) qui constitue le cadre national à l'intérieur duquel le suivi de la mise en œuvre des ODD

est opéré. Le CREDD est une opérationnalisation de la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) « Mali 2025 ». Le processus de mise en œuvre des ODD s'est traduit, après le lancement officiel en février 2016, par la mise en œuvre d'activités visant, d'une part, à promouvoir l'information, la sensibilisation et l'appropriation des ODD, en vue d'assurer un leadership fort du Gouvernement dans leur mise en œuvre, et d'autre part, à assurer leur prise en compte et intégration dans les politiques et stratégies de développement pour garantir leur opérationnalisation. Un décret fixe² les mécanismes institutionnels de pilotage, de suivi et d'évaluation du CREDD et des ODD. Le dispositif de Pilotage et de Suivi-Evaluation du CREDD et des ODD comprend cinq niveaux :

- un niveau d'orientation stratégique, à travers le Comité National d'Orientation Stratégique présidé par le Premier ministre ;
- un niveau de pilotage politique et technique conduit par le Comité de pilotage, présidé par le ministre de l'économie ;
- un niveau de concertation avec les partenaires techniques et financiers, à travers la Commission Mixte Mali-PTF, présidée par le ministre de l'économie ;
- un secrétariat technique présidé par la Cellule Technique du CSLP, en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et du Développement durable ;
- et un niveau régional et local.

Figure 5: Dispositif institutionnel du CREDD



La coordination de l'ensemble du dispositif de pilotage du CREDD est assurée par le ministre chargé de l'Economie.

Au Niger, Le Plan de Développement Economique (PDES 2017-2021), constitue la première déclinaison quinquennale de la Stratégie Nationale de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035) et est articulé autour des ambitions profondes du Programme de Renaissance Acte 2 dont il constitue le principal instrument de mise en œuvre. Dans sa

² Le décret N°2018_0623/PM-RM du 08 aout 2018, fixant les mécanismes institutionnels de pilotage, de suivi et d'évaluation du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) et des Objectifs de Développement durable (ODD).

formulation, le PDES a intégré les ODD après un processus de priorisation de ces derniers. Le dispositif de suivi indique que le Premier Ministre est chargé d'assurer la supervision générale du PDES³.

Le Conseil National d'Orientation (CNO) est l'organe d'orientation des politiques de développement économique définies dans le PDES. Présidé par le Premier ministre, il est composé de l'ensemble des membres du Gouvernement et des responsables des institutions de l'Etat. Le Ministère chargé du Plan est le Rapporteur général du CNO. L'examen de l'architecture du dispositif montre qu'un effort a été fait pour relier le niveau décisionnel au management et aux centres opérationnels. L'architecture fonctionne sous l'impulsion des organes décisionnels qui entretiennent une forte demande d'informations.

Les pôles de coordination sectoriels sont des espaces techniques de coordination et de dialogue entre tous les acteurs concernés : responsables des ministères et institutions concernés, membres des structures techniques d'appui à la coordination, représentants des organisations de la société civile et partenaires techniques et financiers du domaine concerné.

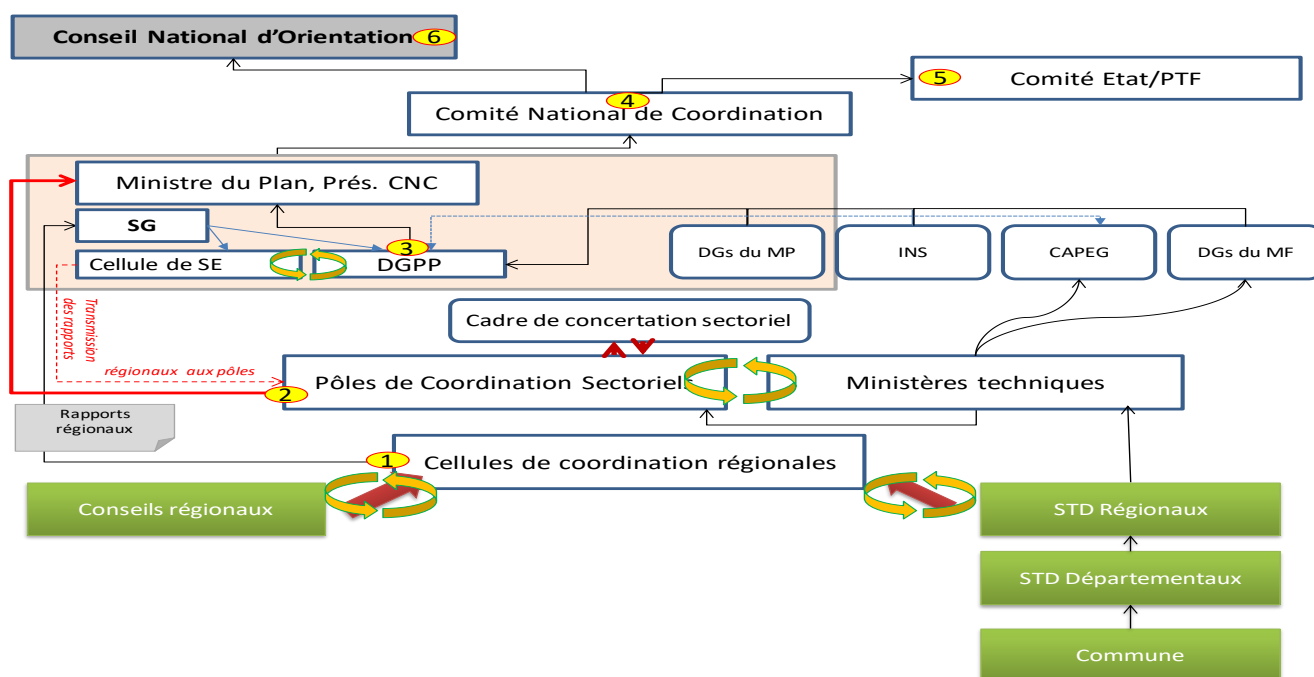
Les cellules techniques des pôles ont pour rôle d'assister les pôles dans l'accomplissement de leurs missions. L'arrêté du Premier ministre N°0004/PM du 8 janvier 2019 fixe les attributions et modalités de fonctionnement des sept (07) cellules techniques de suivi des pôles de coordination sectoriels.

Quant aux cellules de coordination régionales, elles assurent la coordination des flux d'informations, au niveau régional. Elles sont chargées de collecter et analyser les données sur les actions de développement en cours, d'assurer la validation et la transmission régulière des rapports de suivi-évaluation du PDES, afin que ces derniers soient soumis à l'appréciation des organes de coordination sectorielle et de pilotage politique.

Les structures techniques d'appui à la coordination et à la rédaction des rapports issus du processus de suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDES sont : les services du Ministère du Plan et la Cellule d'analyse des politiques publiques et d'évaluation de l'action gouvernementale (CAPEG).

Les organes de concertation et de consultation sont : le Comité Etat-Partenaires techniques et financiers et les cadres de concertation.

Figure 6: Dispositif institutionnel du PDES



³ Le Décret N° 2018-105/PRN/MP du 9 février 2018 décrit les organes du dispositif de mise en œuvre, de coordination et de suivi-évaluation du PDES 2017-2021 et en fixe les missions, la composition et les modalités de fonctionnement

Le Sénégal s'est doté, depuis 2014, d'un plan de développement national, dénommé Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce plan dont la vision stratégique a pour horizon 2035 est mis en œuvre à partir de plans quinquennaux. Le PSE intègre la volonté du Sénégal de mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique. Dans cette perspective, le plan intègre les ambitions et cibles définies au niveau continental et mondial, à travers ces deux (02) agendas.

Le Cadre harmonisé de suivi évaluation des politiques publiques (CASE) a été institué par décret n°2015-679 du 26 mai 2015. Il est placé sous l'autorité directe du Président de la République et est chargé de développer et de coordonner tous les mécanismes et instruments de l'Etat en matière de suivi évaluation des politiques publiques. Ce dispositif intègre le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

Le Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques a systématisé la Revue annuelle conjointe de la politique économique et sociale (RAC), en réponse à la volonté du gouvernement de rendre effectifs les principes de la gestion axée sur les résultats (GAR), de responsabilité mutuelle, de redevabilité et de gestion transparente. L'élaboration du rapport national de suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD se fait sur la base des informations fournies par les revues sectorielles, les revues régionales et la revue annuelle conjointe (RAC).

La participation des acteurs autres que l'administration publique est un élément important de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du PSE et de l'Agenda 2030.

- La société civile a un grand rôle à jouer dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de développement national. L'intervention de la société civile est multiforme, grâce notamment à la diversité des organisations engagées dans l'action citoyenne. Elle est impliquée dans la vulgarisation et le suivi-évaluation des ODD et a eu à produire des réflexions spécifiques sur certains ODD ainsi qu'un rapport alternatif à la revue nationale volontaire que le Sénégal a présenté au Forum Politique de Haut niveau, organisé sous l'égide des Nations Unies ;
- La participation du Parlement n'est pas explicitement prise en charge par le cadre institutionnel actuel du PSE. Son implication est envisagée au niveau supérieur, mais le degré reste à préciser ;
- Les collectivités locales : la décentralisation et l'aménagement du territoire sont des priorités importantes du PSE. En effet, dans ses orientations et ses préoccupations, le PSE fournit un objet concret à la politique de décentralisation et de territorialisation des politiques publiques. Le dispositif de mise en œuvre du PSE implique les plans locaux et les considère comme des instruments efficaces à renforcer pour atteindre les populations. Pour cela, il est prévu une phase d'articulation et d'harmonisation des plans locaux avec le PSE et l'agenda 2030 ; ce qui devra faciliter la comptabilisation des actions réalisées entre autres ;
- Le secteur privé est un acteur très important de la Stratégie de développement national, étant donné sa contribution à la création et au partage des richesses. Conscientes de ce rôle, les autorités sénégalaises impliquent les représentants du secteur privé au processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PSE. L'intervention du secteur privé est déterminante dans l'atteinte des objectifs du PSE et au-delà, des ODD, grâce notamment à leurs capacités de mobilisation de ressources pour des investissements dans des projets structurants de type partenariat public-privé, et pour mieux répondre aux orientations l'Agenda d'Addis-Abeba sur le financement du développement ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers : pour son financement, le PSE fait substantiellement appel aux ressources extérieures. En plus de leur contribution financière, les partenaires au développement devraient plus que par le passé, développer leur mission d'assistance technique, en raison notamment de l'intégration croissante de dimensions nouvelles à la politique de l'Etat : décentralisation et participation citoyenne.

Au Togo, le dispositif institutionnel en place pour le pilotage, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions prévues par le PND en lien avec les ODD, s'intègre dans les mécanismes définis dans le PND à cet effet. Ces mécanismes s'articulent autour : (i) des principes directeurs ; (ii) du cadre institutionnel ; (iii) des instruments de mise en œuvre et de suivi-évaluation ; (iv) du développement des capacités de mise en œuvre et suivi-évaluation ; (v) de la stratégie de communication ; (vi) et de l'analyse des risques et des facteurs de succès.

Cinq (05) principes directeurs cadrent le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PND intégrant les ODD. Il s'agit : (i) du respect des priorités, notamment dans les allocations sectorielles des ressources et au niveau de l'appui budgétaire ; (ii) de la responsabilisation des acteurs de la mise en œuvre, pour un suivi concerté et coordonné dans la chaîne des résultats ; (iii) de la production, entre autres, d'informations statistiques de qualité, pour alimenter le processus ; (iv) du partage d'informations (v) et de l'utilisation effective des résultats du dispositif, à tous les niveaux.

Afin d'assurer un suivi et une mobilisation efficiente des ressources, le gouvernement s'appuie sur les structures de coordination des ministères chargés de la planification et des finances, ainsi que sur les unités spéciales de suivi et d'exécution, sous l'égide de la Présidence de la République. Ce dispositif, intégrant le secteur privé et la société civile, comprend : (i) un conseil national de développement, (ii) un secrétariat stratégique et (iii) un secrétariat opérationnel constitué du secrétariat technique du DSRP (ST-DSRP), de la Direction générale de la planification et du développement et de la Direction générale du budget.

Au niveau régional et local, il est mis en place des commissions régionales et locales de développement et d'aménagement du territoire et leurs comités techniques prévus par la loi portant loi-cadre sur l'aménagement du territoire.

Pour renforcer le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, un système intégré de suivi-évaluation et de reporting (SISER) du PND est en cours d'implémentation, avec pour finalité un suivi régulier destiné à assurer une meilleure prise de décision permettant une mise en œuvre efficace et efficiente du PND.

2.3. Mobilisation des ressources pour le financement des ODD

La mise en œuvre des ODD, à travers les différents PND/SRP, induit des efforts de mobilisation de ressources considérables. Elle nécessite un investissement annuel d'environ 18 840⁴ milliards de FCFA pour l'ensemble de l'Union en 2019.

Ainsi, **au Bénin**, le chiffrage des actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des ODD, à l'horizon 2030, au regard des cibles prioritaires retenues pour le pays, indique des besoins en ressources financières et technologiques sans précédent sur la douzaine d'années restantes (2018-2030). Les ressources nécessaires pour le financement de ces différentes cibles, estimées avec l'assistance du PNUD, s'élèvent à 42 451,6 milliards de F CFA, soit 74,5 milliards USD, au moins. Ces besoins de financement représentent un coût moyen annuel d'environ 3 265,5 milliards de F CFA, équivalant à 5,7 milliards USD. Ce coût correspond à 60,8% du PIB annuel, alors que les ressources fiscales domestiques atteignent à peine 18% du PIB par an (Rapport du costing, 2018).

Dans la perspective d'une meilleure mobilisation de ces recettes, soit un taux d'augmentation moyen de 10% l'an pour traduire entre autres la création de l'espace budgétaire visé dans le cadre des réformes en cours avec le FMI (au lieu des 5% de moyenne tendancielle observée sur les dix dernières années), elles resteraient insuffisantes pour supporter la charge nécessaire pour la réalisation des ODD. Cette amélioration dans la collecte des recettes publiques, pourra être complétée par l'aide publique au développement (dons budgétaires) dont les niveaux moyens, au cours des cinq (05) dernières années, s'établissent autour de 0,07 milliard USD.

Au Burkina Faso, le PNDES qui affiche un plan de financement à l'horizon 2020, évalué à 15 395,4 milliards de FCFA, et composé de 63,8% de ressources propres et de 36,2% de financements

⁴ Hors Guinée-Bissau

externes (5 570 milliards de FCFA) sur cinq (5) ans. La mobilisation des ressources en vue du financement des ODD doit s'effectuer à travers les ressources affectées au PNDES. Ainsi, il ressort trois (03) grandes catégories de financement, à savoir les ressources internes, les ressources externes et les financements alternatifs.

La mise en œuvre du PNDES sur la période 2016-2018 est estimée à 8 150,20 milliards de FCFA. Le besoin de financement pour la période sous revue se chiffre à 3 094,1 milliards de FCFA. En termes de réalisation, le niveau de recouvrement des recettes par les régies s'est chiffré à 4 197,96 milliards de FCFA sur la période 2016-2018 contre une prévision de recouvrement de 5 056 milliards de FCFA, soit un gap de 858,04 milliards de FCFA.

Concernant l'Aide Publique au Développement (APD) effectivement décaissée par les PTF, sur la période, elle a été de 649,31 milliards de FCFA en 2016 et de 663,11 milliards de FCFA en 2017. Pour 2018, le montant des financements extérieurs passant par le budget de l'Etat s'est élevé à 337,15 milliards. Cette évolution de l'APD, quand bien même insuffisante face aux besoins des ODD, est la résultante du renforcement du suivi de la mise en œuvre des conventions de financements et traduit la volonté des PTF à accompagner la mise en œuvre des ODD.

Par ailleurs, sur la période, 254 conventions ont été signées pour un niveau global de mobilisation des ressources extérieures de 6 200 milliards de FCFA. Ces ressources extérieures sont composées des montants liés aux financements (3 005,08 milliards de francs CFA) et aux programmes de coopération (3175,80 milliards de francs CFA).

Les investissements directs étrangers (IDE) au Burkina Faso, cumulés sur la période, se sont chiffrés à 557,89 milliards de FCFA. En effet, ils sont passés de 231,49 milliards de FCFA en 2016 à 1,49 milliards de FCFA en 2017, puis à 324,61 milliards de FCFA en 2018.

En Côte d'Ivoire, le montant total des investissements réalisés en 2018 s'élève à 4 827,7 milliards de FCFA, contre une prévision initiale du PND de 6 000,28 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 80,5%. Ce montant réalisé se décompose en investissements privés et en investissements publics. Concernant les investissements privés, le montant réalisé est de 3 300,4 milliards de FCFA, contre une prévision de 3 714 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 88,9%. Pour ce qui concerne l'investissement public, le montant réalisé est de 1 527,3 milliards de FCFA, contre une prévision PND de 2 286,28 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 66,8%. L'investissement total exécuté est tiré par l'investissement privé qui affiche 68,4% pour l'année 2018 contre 61,9% prévu dans le PND.

L'exécution des dépenses d'investissement sur dons-projets et prêts-projets, s'est établie à hauteur de 656,7 milliards de FCFA, pour une prévision de 711,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 92,3%. La décomposition de ces dépenses présente des emprunts-projets exécutés à hauteur de 569,3 milliards de FCFA, contre 566,8 milliards de FCFA prévus, soit 100,4% et des dons-projets exécutés à hauteur de 87,4 milliards de FCFA, contre une prévision de 144,3 milliards de FCFA, soit 60,6%. A ces dons-projets et emprunts-projets s'ajoutent les appuis budgétaires et le contrat de désendettement et de développement (C2D), réalisés à hauteur de 387,9 milliards de FCFA, pour une prévision de 388,7 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 99,8%.

La Guinée-Bissau s'appuie sur le mécanisme traditionnel de mobilisation des ressources pour financer son plan national de développement, notamment pour la mise en œuvre du Plan National Stratégique de Développement (PEO) «Terra Ranka», qui à travers les annonces faites par les PTF lors de la table ronde de Bruxelles, en mars 2015, prévoit l'exécution de nouveaux projets et la continuité de certains en cours. En mars 2015, il y a eu un sentiment tangible de redémarrage en Guinée-Bissau avec le lancement du PEO «Terra Ranka». À l'issue de cette réunion de mobilisation des ressources, les partenaires internationaux ont répondu rapidement et pris des engagements financiers, principalement parce que la Guinée-Bissau traversait une période critique après des années de fragilité et d'instabilité politique. Cette instabilité politique a induit des difficultés dans la mobilisation effective des engagements.

Le Plan stratégique et opérationnel 2015-2020 de la Guinée-Bissau est divisé en six (06) axes, vingt-trois (23) domaines d'action, cinquante-trois (53) programmes et cent quinze (115) projets qui représentent la base de la transformation du pays. L'approche de mise en œuvre s'articule notamment autour des cinquante-trois (53) programmes, pour un coût total de 1,305 milliard de F CFA.

Au Mali, deux (02) scénarii de croissance économique ont été élaborés dans le cadrage macro-économique du CREDD : un niveau de croissance tendanciel dit de base et un niveau de croissance optimiste. Le taux de croissance moyen annuel du scénario de base, conforme aux objectifs définis dans le cadre du programme convenu avec le FMI, est de 4,9% sur la période 2019-2023, contre 6,5% pour le scénario optimiste. Le coût global de la mise en œuvre du CREDD s'élèverait à 13 876 milliards de FCA sur la période 2019-2023, hors service de la dette publique, pour le scénario tendanciel, soit une moyenne annuelle de 2 775,2 milliards de FCFA. Ce montant s'élèvera, sur la même période, pour le scénario optimiste, à 14 320,4 milliards de FCFA, hors service de la dette publique, soit un coût moyen annuel de 2 864,1 milliards de FCFA. Ce scénario prévoit une mobilisation de ressources supplémentaires hors service de la dette publique de 88,9 milliards de FCFA en moyenne annuelle. Cet effort serait recherché au niveau de la mobilisation des ressources intérieures, notamment fiscales.

Rapportées au PIB, les dépenses totales du CREDD se situeraient à 24,8%, en moyenne, dans le scénario de base et à 24,1%, dans le scénario optimiste. Ainsi, 42,8% des dépenses seraient consacrées aux dépenses en capital et 57,2% aux dépenses courantes dans le scénario de base, contre respectivement 42,3% et 57,7%, dans le scénario optimiste.

Au Niger, les ressources mobilisées au titre du financement extérieur sont constituées du montant total des accords et conventions conclus avec les partenaires institutionnels (bilatéraux et multilatéraux), d'une part et des opérations réalisées par les secteurs privés (national et étranger) d'autre part.

Le montant total des conventions (prêts et dons) signées en 2018 s'élève à 665,24 milliards de FCFA. Ces conventions ont été signées avec quinze (15) partenaires dont six (06) bilatéraux représentant 16,66 % du montant et neuf (09) multilatéraux pour 83,34 % des ressources mobilisées. Le montant des conventions signées est constitué de 311,51 milliards de FCFA d'Aides Non Remboursables (ANR), soit 46,83% et 353,72 milliards de FCFA d'emprunts, soit 53,17%.

Les engagements de l'année 2018 des partenaires bilatéraux sont dominés par l'aide non remboursable qui s'élève à 84,92 milliards de FCFA, soit 76,62%, alors que l'emprunt représente 25,91 milliards de FCFA, soit 23,38%. Concernant les engagements des partenaires multilatéraux, ils sont dominés par l'emprunt qui représente 53,17%, soit 353,72 milliards de FCFA, tandis que l'aide non remboursable représente 46,83% du montant, soit 311,53 milliards de FCFA.

La stratégie de mobilisation des ressources pour le financement du PDES a également intégré les engagements pris dans le cadre du programme économique et financier appuyé par le FMI qui prévoit un plafond d'endettement de 225 milliards de FCFA par an. Ce niveau est cohérent avec une gestion prudente de l'endettement du pays et le plan d'endettement du Gouvernement élaboré en 2017. Le niveau de la valeur actuelle cumulée de l'endettement au 31 décembre 2018 est de 208 milliards de FCFA, soit 92,44% du plafond.

Le montant cumulé des financements mobilisés auprès des partenaires institutionnels sur les deux (02) premières années de mise en œuvre du PDES (2017-2021) s'élève à 3 797,447 milliards de FCFA, soit un taux de mobilisation de 59,93% des annonces de financement.

S'agissant des financements privés mobilisés, il convient de souligner qu'ils se chiffrent à 3 947,3 milliards de F CFA et se répartissent comme suit : 2 697,50 milliards de F CFA pour le secteur privé extérieur et 1 249,8 milliards de F CFA pour le secteur privé national, dont 1 188 milliards de FCFA au titre des investissements prévus par les entreprises agréées au Code des investissements. Ils contribuent à la réalisation de cinquante et un (51) projets d'investissements dont trente-cinq (35) au titre des entreprises agréées au Code des investissements.

Au Sénégal, en intégrant les cibles ODD dans le Plan d'Action Prioritaire du PSE et les lettres et stratégies sectorielles de développement, les instruments de planification budgétaire en cours, tels que la Loi des Finances, le Programme Triennal d'Investissements Publics ainsi que les Documents de Planification Pluriannuelle des Dépenses intègrent le financement des ODD. Il a été procédé à un exercice de recherche de cohérence entre les ODD et les orientations stratégiques du PSE à l'issue duquel les dix-sept (17) ODD ont été alignés sur les trois (03) axes du PSE et regroupés en quatre (04) blocs homogènes :

- Le Bloc 1 « Economie » : concentre 40,8% des montants programmés sur la période triennale, donc sensiblement le même taux (41%) que dans le précédent PTIP, mais avec une hausse de ses dotations de 617,219 milliards de FCFA (+31,9%). Il regroupe les ODD 1, 7, 8, 9, 10 et 12 qui concernent l'élimination de la pauvreté, l'accès à l'énergie, la promotion d'une croissance soutenue, durable, partagée avec un plein emploi productif, une infrastructure résiliente et une réduction des inégalités.
- Le Bloc 2 « Social » : se compose des ODD (2, 3, 4 et 5) qui visent, notamment, une agriculture durable, la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et la formation ainsi que l'égalité des sexes. Avec 37,5% des investissements prévus sur la période (2 347,536 milliards de FCFA), son pourcentage par rapport à l'ensemble connaît ainsi une augmentation puisqu'il était de 35%. Le Bloc enregistre une forte augmentation, en valeur absolue, de 705,276 milliards de FCFA, soit 42,9% en valeur relative, tendance qui confirme, encore une fois, la place privilégiée que les autorités ont décidé d'accorder au volet social.
- Le Bloc 3 « Environnement » est structuré autour des ODD (6, 11, 13,14 et 15) relatifs à l'accès à l'eau et à l'assainissement, à la lutte contre les changements climatiques, à la préservation des écosystèmes terrestres et maritimes. Il reçoit 12% des ressources du PTIP 2018–2020 contre 13%, avec le précédent PTIP. Ses dotations qui s'élèvent à 752,937 milliards de FCFA, ont néanmoins augmenté de 144,601 milliards de FCFA, soit de 23,8% par rapport au précédent PTIP.
- Le Bloc 4 « Gouvernance » : couvre l'ODD 16 pour l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, l'accès de tous à la justice et à des institutions efficaces, responsables et ouvertes », ainsi que l'ODD 17 qui est relatif au renforcement du partenariat mondial pour le développement durable. Ce bloc obtient 9,7% des dotations de 2018–2020, contre 11% dans le PTIP précédent. Ses dotations d'un montant de 605,111 milliards de FCFA ont évolué de 109,960 milliards de FCFA, soit une hausse de 22,2% qui s'avère être la plus faible des quatre blocs.

Pour internaliser les ODD, **le Togo** a élaboré *le PND 2018-2022*, d'un coût global de 4 622,2 milliards de FCFA. Il est prévu être financé à hauteur de 64,9% par le secteur privé, soit 2 999,1 milliards de FCFA ; et pour 35,1%, par le secteur public, soit 1 623,1 milliards de FCFA. Conscient de cet effort de mobilisation des ressources à réaliser pour concrétiser les prévisions de financement adéquat de ce nouvel agenda national de développement, le gouvernement déploie une approche globale de prospection, n'excluant aucune source de financement.

Le gouvernement a élaboré la Stratégie nationale de mobilisation des partenariats et des ressources (SNMPR) en 2015. De même, le dialogue avec les partenaires en développement, dans le cadre du programme de facilité élargie de crédit (FEC) avec le FMI, la mobilisation de la diaspora et les efforts de stabilisation du cadre macroéconomique, ont permis d'améliorer la mobilisation des ressources.

En lien avec la dynamique de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement, les ressources extérieures mobilisées s'élevaient à 440,821 millions

USD, 441,95 millions USD, 389,85 millions USD et 440, 30 millions USD, respectivement en 2015, 2016, 2017 et 2018. Sur la même période, 69% de l'aide reçue par le Togo est constituée de dons sur l'ensemble du financement public extérieur.

Sur la période 2016-2018, l'aide publique au développement reçue par le Togo a été majoritairement allouée à la mise en œuvre des ODD 9, 17, 2 et 3, soit respectivement en moyenne, 21,08% ; 16,38% ; 14% et 12,73% de l'APD totale.

Concernant la diaspora togolaise sa mobilisation s'est intensifiée depuis quelques années à travers d'une part, des initiatives innovantes comme « Réussite diaspora » qui est un programme de mobilisation des compétences de la diaspora togolaise, et d'autre part, l'intensification de la visibilité du Togo à l'extérieur comme une destination privilégiée des investisseurs étrangers. La mobilisation des fonds des togolais de l'extérieur en direction du Togo est passée de 483,25 millions USD en 2017 à 539,25 millions USD en 2018, soit une augmentation de 56 millions USD.

Aussi, pour renforcer la mobilisation des ressources, plusieurs actions de promotion du PND et d'attraction des investisseurs se mènent sous la houlette du Chef de l'Etat notamment par le biais des voyages d'affaires, de l'organisation et de la participation aux forums d'affaires et des tables rondes.

Au niveau interne, le Togo poursuit les efforts déjà engagés en matière de mobilisation des ressources internes avec la mise en place depuis 2014, de l'Office togolais des recettes (OTR) intégrant les services des impôts et des douanes pour plus d'efficacité. La fusion de ces deux régies a permis l'augmentation des recettes de l'Etat. Ainsi, les recettes fiscales sont passées de 516,3 milliards de FCFA en 2015 à 575,2 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse moyenne de 3,59% sur la période.

En somme, l'effort de mobilisation de financements intérieurs s'est surtout inscrit dans un contexte de mise en œuvre de la SCAPE 2013-2017 ayant permis une forte progression de l'investissement public qui est passé de 3,5% du PIB en 2008 à 13% en fin 2016.

En définitive, le Togo a enregistré ces dernières années, une amélioration de ses flux de financement. Cette amélioration s'explique en grande partie par le renforcement de la coopération financière internationale et des réformes entreprises dans la gestion des finances publiques.

3. Etat des lieux des ODD dans l'Union

3.1. Brève situation de la mise en œuvre des PND/SRP à fin 2018

Les rapports pays de mise en œuvre des ODD ont permis, lorsque les informations sont disponibles⁵, de faire une revue de l'exécution physique et financière des PND/SRP dans les Etats de l'Union.

Ainsi, la mise en œuvre des actions du PC2D en 2018 au **Bénin** s'est déroulée dans un contexte où le taux d'exécution des dépenses publiques, base engagement, a atteint 93,6% contre 93,3% en 2017. En termes d'allocations effectives au titre de 2018, il ressort que les secteurs relatifs au développement socio-culturel et à la gouvernance, ont enregistré un niveau d'allocation supérieure aux cibles. Par contre, les allocations des secteurs de l'éducation et de la santé n'ont pu atteindre les cibles prévues. Toutefois, au titre de 2018, le Gouvernement a consolidé ses priorités en matière sociale en dépassant la valeur-plancher (167,0 milliards de francs CFA) de dépenses sociales convenues avec le FMI dans le cadre du Programme Economique et Financier (PEF) appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC). Ces dépenses ont été exécutées de façon satisfaisante en s'établissant à 202,4 milliards de FCFA soit un taux d'exécution de 121,2%.

En **Côte d'Ivoire**, les principaux résultats de la mise en œuvre du PND portent sur la transformation structurelle de l'économie. A fin 2018, l'évolution des poids des différents secteurs économiques dans le PIB depuis 2012, permet d'indiquer que le pays est engagé dans une dynamique continue d'accélération du changement structurel. En effet, la part du secteur primaire est passée de 22,2% à 19,8%. Celle du secteur secondaire a été portée de 24% à 25,2%. Quant au secteur tertiaire, sa part a augmenté de 1,9 point pour se situer à 32,9%. L'activité industrielle a affiché une hausse de 4,2% à fin décembre 2018, grâce en partie, au bon comportement du secteur manufacturier (+5,6%).

L'économie de la **Guinée-Bissau** est dans une situation très difficile, en raison de l'impasse politique et de la suspension de la plupart des dons et prêts promis par les partenaires techniques et financiers, lors de la table ronde de Bruxelles 2015, destinée à mobiliser les financements pour les programmes et projets de développement. Les informations existantes indiquent une poursuite de la consolidation des opérations gouvernementales, en réponse à la suspension de l'appui budgétaire des donateurs (environ 2% du PIB). Une meilleure mobilisation des ressources et un contrôle plus strict des dépenses ont contribué à réduire le déficit budgétaire à 1,5% en 2017 contre 4,3% du PIB en 2016. Les dépenses totales sont passées de 21% du PIB en 2016 à environ 20% en 2017, reflétant principalement la baisse des transferts aux entreprises publiques. Les subventions aux projets ont augmenté de 46% en 2017, tandis que l'appui budgétaire est resté limité.

Au Niger, le rapport de mise en œuvre du PDES au Niger a relevé des progrès, particulièrement en matière de planification, de mobilisation des ressources intérieures et extérieures et de croissance économique. Il met en lumière les évolutions observées au niveau de chaque axe, programme et sous-programme du PDES. Les contraintes liées à l'indisponibilité de certaines données ont conduit à la révision du Cadre de Mesure des Résultats (CMR) du PDES. D'une manière générale, les résultats de l'année 2018 sont satisfaisants, malgré un environnement mondial défavorable, la persistance des menaces sécuritaires et la baisse des cours de matières premières. Cependant, il convient de noter qu'un nombre important de cibles n'ont pas été atteintes. En effet, plus d'engagements et d'efforts sont demandés aux parties prenantes afin que l'année 2018 soit celle de l'implantation effective du PDES à tous les niveaux.

La situation des indicateurs, en 2018, fait ressortir que sur les cent-vingt (120) indicateurs du Cadre de Mesure des Résultats (CMR), cinquante-trois (53) ont atteint et/ou dépassé leur cible pour 2018 (44,17%), vingt-neuf (29) indicateurs n'ont pas atteint leur cible mais ont dépassé leur

⁵ Hormis le Burkina Faso, le Mali et le Togo.

valeur de 2017 (24,17%), six (06) indicateurs sont restés stables (5%), vingt (20) indicateurs sont restés inférieurs à leur valeur de 2017 (16,67%), huit (08) indicateurs n'ont pas été renseignés (6,66%) et quatre (04) indicateurs n'ont pas de situation de référence (3,33%).

Au **Sénégal** sur la période 2014-2018, la transformation de l'économie a porté une multiplication de 1,4 des exportations. Au plan social, le taux d'électrification rurale a été porté à 40% en 2018, contre 24% en 2012, permettant ainsi à plus de 165 000 ménages en milieu rural d'avoir accès à l'électricité, sur la période. Le taux de couverture maladie est passé à 49% en 2018, contre 20% en 2012, à travers le programme de Couverture maladie universelle (CMU).

3.2. Etat des lieux des ODD dans l'Union

Les ODD sont au cœur des Plans nationaux de développement des différents Etats de l'Union. Ainsi leur mise en œuvre participe à la réalisation desdits plans des ODD. Par objectif, au moins un indicateur de suivi est présenté au plan régional pour traduire la réalisation des ODD dans l'Union. Les résultats pays sont également présentés au besoin.



ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

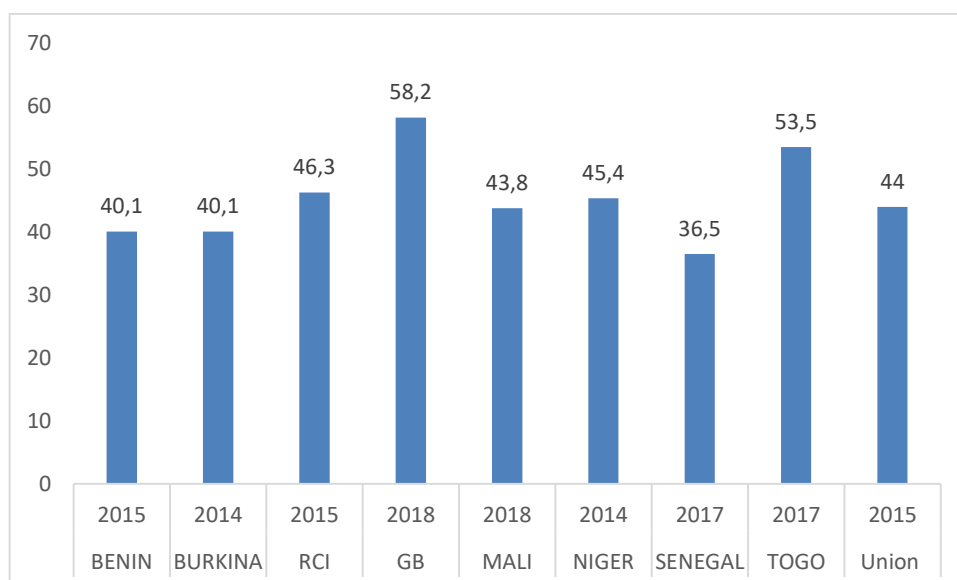
Cibles 1.1 et 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié, au moins, la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.

La réduction de la pauvreté est une priorité pour tous les Etats de l'Union. Malheureusement, malgré l'avènement des PND/SRP au début des années 2000 et l'accent mis sur le repli de la pauvreté depuis, plus de deux habitants sur cinq (44 %) continuaient de vivre en dessous du seuil de pauvreté en 2015. Le niveau de pauvreté relativement élevé observé, prouve que les efforts doivent se poursuivre concernant les performances économiques au sein de l'Union.

Les résultats de l'enquête harmonisée auprès des ménages sur les conditions de vie dans les Etats membres de l'UEMOA permettront d'apprécier l'évolution sur les cinq (05) dernières années.

Cependant, cette situation au sein de l'Union cache des disparités en termes d'effort de réduction de la pauvreté au niveau des différents Etats.

Graphique 1: Situation de la pauvreté dans l'Union



Note : RCI pour Côte d'Ivoire et GB pour Guinée-Bissau.

Par pays, le taux de pauvreté monétaire se présente comme suit : Bénin (40,1% en 2015), Burkina Faso (40,1% en 2014), Côte d'Ivoire (46,3% en 2015), Guinée-Bissau (58,2% en 2018), Mali (43,8% en 2018), Niger (45,4% en 2014), Sénégal (36,5% en 2017), Togo (53,5% en 2017).

Le classement des Etats membres de l'UEMOA sur la base de l'IDH, dans le rapport 2019, sur le Développement Humain du PNUD indique que tous appartiennent à la catégorie des « Pays à faible développement humain ». Le Bénin (0,520) arrive en tête dans l'Union, suivi respectivement de la Côte d'Ivoire (0,516), du Sénégal (0,514), du Togo (0,513), de la Guinée-Bissau (0,461), du Burkina Faso (0,434), du Mali (0,426) et du Niger (0,377). La moyenne de la zone UEMOA est de 0,470, alors que celle de l'Afrique Subsaharienne est de 0,541.

Tableau 3 : Evolution de l'IDH des Etats de l'Union depuis 2013

N°	Etats	Indice de Développement Humain					Rang	Variation de rang	
		2013	2015	2016	2017	2018	2018	(2017-2018)	(2013-2018)
1	Bénin	0,500	0,510	0,512	0,515	0,520	163 ^{ème}	0	0
2	Burkina Faso	0,401	0,413	0,420	0,429	0,434	182 ^{ème}	+1	+3
3	Côte d'Ivoire	0,475	0,494	0,508	0,512	0,516	165 ^{ème}	0	+5
4	Guinée-Bissau	0,441	0,453	0,457	0,460	0,461	178 ^{ème}	-1	-3
5	Mali	0,408	0,412	0,420	0,426	0,427	184 ^{ème}	0	0
6	Niger	0,345	0,360	0,365	0,373	0,377	189 ^{ème}	0	-1
7	Sénégal	0,494	0,504	0,506	0,510	0,514	166 ^{ème}	0	-2
8	Togo	0,490	0,502	0,506	0,510	0,513	167 ^{ème}	-1	-2

Source : [www.http://hdr.undp.org/](http://hdr.undp.org/)

En termes de progrès par rapport à la publication précédente, tous les Etats de l'Union ont amélioré le niveau de leur indice, mais seul le Burkina Faso a pu améliorer son classement.

Toutefois, si la période d'analyse s'étend à 2013-2018, la Côte d'Ivoire voit ses efforts de croissance se traduire par une amélioration de cinq (05) places. Le Burkina Faso pour sa part, a gagné trois (03) places, malgré les problèmes sécuritaires observés depuis 2015. Le Bénin et le Mali, même s'ils affichent des améliorations de l'indice, restent à la même place. Pour ce qui est des autres Etats restants, ils affichent des replis.

L'analyse des composantes de l'IDH indique que le Bénin tire profit de la scolarisation et de l'espérance de vie à la naissance, pour assurer sa première place dans l'Union. La Côte d'Ivoire traîne encore les conséquences de la crise politico sociale d'avant 2012, à travers l'espérance de vie.

Quant au Niger, la forte progression de sa population pourrait justifier le niveau du RNB/habitant qui est la principale cause du niveau de son Indice.



ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année, à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

La prévalence de la sous-alimentation et l'incidence de la pauvreté alimentaire se situeraient, respectivement, à 24,11% et 41,34% en 2015, pour l'ensemble de l'Union. Ceci indique qu'un quart de la population de l'Union vivait en sous-alimentation, alors que la pauvreté alimentaire serait du même niveau que la pauvreté monétaire.

Au Bénin, la situation de la faim en général et de manière particulière, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, semblent afficher un niveau de stagnation. En effet, l'indicateur relatif à la

prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience, s'est établi à 9,6% en 2017 contre 11% en 2013 ; soit une réduction de 1,4 point en quatre ans.

Au cours de ces dernières années, des progrès ont été réalisés par **le Burkina Faso** pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. En effet, le taux de pauvreté alimentaire est passé de 58,5% à 57,7% (INSD, EMC 2014) entre 2009 et 2014 et la proportion de ménages qui n'arrivent pas à couvrir leur besoin énergétique est estimée à 45,40% en 2014. L'incidence de la sous-alimentation en milieu rural s'est établie à 15,4% en 2012.

En Guinée-Bissau, l'insécurité alimentaire touche principalement la population rurale, soit environ 20% des ménages des zones rurales, contre 3% pour ce qui est de l'environnement urbain. L'insécurité alimentaire modérée a touché 18% des ménages.

Le taux de prévalence de la sous-alimentation **au Mali** est passé de 5,6% à 6,3%, entre 2015 et 2018, soit une hausse de 0,7 point de pourcentage.

Pour la prévalence de la sous-alimentation **au Niger**, à l'échelle nationale, une personne sur deux souffre d'une sous-alimentation, soit 50%⁶ de la population. Toutefois, le niveau national cache des disparités entre les régions et les différentes catégories de populations.

S'agissant de la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience, au niveau national, la FAO l'estime pour le Niger à 27,4% en 2015.

Ainsi, selon la FAO, 66,4% de la population nigérienne connaît une insécurité alimentaire modérée ou grave évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience, sur la période 2014-2016, contre 83% sur la période 2016-2018, soit environ huit (08) personnes sur dix (10).

La lutte contre la faim a toujours été une priorité dans la stratégie de lutte contre la pauvreté et pour un développement durable au Sénégal. Ainsi, la **prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave** est passée de 28% en 2015 à 23% en 2018.

Le Togo enregistre des excédents en céréales et en tubercules depuis 2009, ce qui lui permet de couvrir ses besoins céréaliers et de commencer à développer l'exportation de céréales vers la sous-région. La prévalence de la sous-alimentation, qui était de 15,3% en 2014, est passée à 11,4% en 2016. L'Incidence de la pauvreté alimentaire est un indicateur qui n'est pas disponible dans le système statistique du pays

Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Concernant la prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types, par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans, elle se situerait à 18,22% pour l'ensemble de l'Union en 2015.

Au Bénin, le retard de croissance touche près d'un enfant sur trois en 2017 (32%). Pour ce qui est de la Prévalence de la malnutrition aigüe (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation), elle a baissé de 3,4 points en passant de 8,4% en 2006 à 5% en 2017.

La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans a connu une baisse **au Burkina Faso** depuis 2015, passant de 23 % en 2015 à 17,8% en 2018. Quant à la prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans, elle a connu une baisse notable sur la même période, passant de 10,4% en 2015 à 8,5% en 2018.

⁶ ECVMA 2014

Tableau 4 : Situation de l'ODD 2 dans les Etats de l'Union (%)

Etats	Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2016	2017	2018	2019
	Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable						
Bénin	Cible 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante						
	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation						
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire		22,70				
	Cible 2.2: D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées						
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance		34,00		32,00		
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue		4,50		5,00		
Burkina	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation						
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire		57,70				
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance		23,00	19,20	16,20	17,80	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue		10,40	7,60	8,60	8,50	
Côte d'Ivoire	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation		21,10	20,70			
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire		12,80			10,80	
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance		29,80	21,60			
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue			6,00			
Guinée Bissau	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation		26,10	26,00		28,30	
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire						
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance		28,00			27,6	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue					6,00	
Mali	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation		5,60	5,70	6,00	6,30	
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire						
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance		29,30	26,20	23,10	24,10	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue		12,40	10,70	10,70	10,00	
Niger	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation		50,00				
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire		83,00				
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance			42,20		47,80	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue		14,80	10,30		15,00	
Sénégal	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation		28,00	23,00	25,00	23,00	
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire						
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance		20,50	17,00	16,50	18,80	
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue		15,15	7,20	9,00	7,80	
Togo	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation			16,20			
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire		30,90	30,10			
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance						
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue						
Union	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation		22,78				
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire		41,34				
	2.2.1. Prévalence du retard de croissance		18,22				
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue						

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

L'incidence de la malnutrition aigüe modérée chez les enfants de moins de 5 ans est de 0,7% en 2017 **en Côte d'Ivoire**. Concernant l'insuffisance pondérale, elle est en baisse chez les enfants de moins de 5 ans. Elle est en effet passée de 21% en 2006 à 14,9% en 2012, sans pour autant atteindre le seuil acceptable de 10%.

La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans est de 27,6% en 2018 en **Guinée-Bissau**. Environ 28% des enfants de moins de 5 ans sont touchés par la malnutrition chronique. Selon les données provisoires du MICS6 (2018-2019), 16,1% des enfants de moins de 5 ans souffrent d'insuffisance pondérale modérée ou sévère, contre 17% en 2014. La situation est

plus délicate en milieu rural, avec une proportion de 17,8% en 2019, contre 11,3% de l'environnement urbain.

Au Mali, la prévalence du retard de croissance a baissé de 5,2 points de pourcentage sur la période de mise en œuvre du CREDD 2016-2018, en passant de 29,3% à 24,1 %. Toutefois, on constate une légère hausse de 1 point de pourcentage entre 2017 et 2018. La prévalence de la malnutrition aigüe a, elle aussi, baissé entre 2015 et 2018, en passant de 12,4 % à 10%, soit 2,4 points de pourcentage de baisse.

Au Niger, la prévalence du retard de croissance passe de 42,2 % en 2016 à 47,8% en 2018. Concernant la prévalence de la malnutrition aigüe, la comparaison avec l'enquête de l'année 2016 montre qu'il y a une détérioration de la situation nutritionnelle, au niveau national⁷.

Les interventions de renforcement de l'état nutritionnel **au Sénégal** ont permis de faire baisser le pourcentage des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aigüe qui est passé de 15,5% en 2015 à 9% en 2017, puis et 7,8% en 2018, ce qui a contribué à la réduction constatée des quotients de mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile.

S'agissant de la prévalence du retard de croissance des enfants âgés de moins de 5ans, les résultats montrent que le taux n'a pas beaucoup évolué et reste en moyenne autour de 17%. Il est passé de 17% à 16,5% et 18,8% sur la période sous revue. La prévalence du retard de croissance est nettement plus importante en milieu rural (20 %) qu'en milieu urbain (10 %).



ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

L'amélioration de la santé maternelle passe par la diminution de la mortalité maternelle. Dans ce sens, le taux de mortalité maternelle (TMM), la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié et la proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins quatre (04) consultations prénatales (CPN4), permettent de mesurer la situation de la santé maternelle.

Suivant les estimations, l'Union présente un meilleur niveau en matière de santé maternelle, par rapport à l'ensemble de l'Afrique, mais bien loin des autres régions du monde. En 2015, le TMM était estimé à 368 pour 100 000 naissances vivantes dans la sous-région, contre 439 pour 100 000 naissances vivantes pour l'Afrique. Le ratio de mortalité maternelle dans les pays en développement est en 2015, de 239 pour 100 000 naissances, contre 12 pour 100 000 dans les pays développés.

Ce niveau élevé de la mortalité maternelle pourrait être lié à la persistance des causes suivantes : hémorragies ; infections, y compris les complications infectieuses des avortements clandestins ; paludisme ; hypertension artérielle ; grossesses précoces ; etc.

Par ailleurs, une amélioration de l'accouchement assisté par un personnel médical qualifié a un impact positif sur la réduction de la mortalité maternelle. Malheureusement, le taux d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié dans l'Union est estimé à 59,20% en 2015. Le niveau actuel de cet indicateur est préoccupant, tant pour l'Union que pour chacun des États.

La proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins quatre (04) consultations prénatales (CPN4) serait passée de 41,9% à 44,2% entre 2015 et 2017, pour l'ensemble de l'Union.

⁷ Enquête Nutrition 2016, 2018

Tableau 5 : Situation de l'ODD 3 et de la Cible 3.1 dans les Etats de l'Union

Etats	Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2016	2017	2018	2019
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge							
Cible 3.1: D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes							
Bénin	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		347				
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		77,2%			77,8%	
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)				52,10%		
Burkina	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		330				
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		83,4%			83,1%	
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		34,1%		38,00%		
Côte d'Ivoire	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		645			645	
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		73,60%	73 ,6%		73,60%	
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		51,30%		51,30%	51,30%	
Guinée Bissau	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		900			549	
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		45%				
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)						
Mali	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		368			325	
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		30,8%	30,8%	32,1%	38,1%	
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		25,5%	25,5%	21,32%	23,8%	
Niger	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		520				
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		39,7%	39,1%	36,31%	38,50%	
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		38,5%				
Sénégal	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		392	315	236	236	
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		53%	59%	65%	74,20%	
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		47%	49,40%	57%	58,50%	
Togo	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		400				
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		61,5%				
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		57%		57,20%		
Union	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		372,8				
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié		59,2%				
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)		41,9%		44,2%		

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

Au Bénin, le taux de mortalité maternelle a baissé de six (06) points, passant de 397 pour 100.000 naissances vivantes en 2006 à 391 pour 100.000 naissances vivantes en 2017-2018.

Les efforts consentis par **le Burkina Faso** dans le domaine de la santé maternelle, avant l'adoption des ODD, ont permis de réduire le taux de mortalité à 330 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2015 (EMCDS 2015). Cette évolution favorable pourrait s'expliquer par le fait que la majorité des femmes enceintes accouche en présence d'un personnel de santé qualifié. En effet, la

proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est passée de 83,40% en 2015 à 83,1% en 2018. Malgré les efforts pour la réduction de la mortalité maternelle, seulement un tiers des femmes enceintes réalise au moins quatre consultations prénatales. En effet, le taux de couverture en CPN4 est passé de 34,1% en 2015 à 38,0% en 2017.

Selon l'Enquête Démographique et de Santé (EDS 2012), le taux de mortalité maternelle **en Côte d'Ivoire** était de 614 décès pour 100 000 naissances vivantes. A l'échelle nationale, le pourcentage d'accouchements assistés par un professionnel qualifié est de 73,6% (2016, MICS). La mesure de gratuité ciblée des soins pour les mères et les enfants de moins de 5 ans, mise en œuvre depuis 2012, a contribué à l'amélioration des indicateurs de santé maternelle et néonatale, notamment la fréquentation des services CPN. On note une hausse au niveau des couvertures en CPN1 et CNP 4. Les couvertures en soins prénatals sont de 93,2% pour la CPN1 et 51,3 % pour la CPN4, en 2017, contre respectivement 85, 71% et 44,07% en 2012.

La mortalité maternelle reste un défi à surmonter au niveau de **la Guinée-Bissau**, si l'on prend en compte l'objectif de réduire le taux de mortalité maternelle mondiale à moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les taux de mortalité maternelle sont parmi les plus élevés du monde. Suivant les données de l'enquête à indicateurs multiples (MICS 2014), le taux de mortalité maternelle (TMM) a été estimé à 900 décès pour 100 000 naissances vivantes. Des données plus récentes publiées par l'INE sur son portail montrent que ce taux se situerait à 549 en 2018. Environ 93% des femmes en âge de procréer, c'est-à-dire âgées de 15 à 49 ans, ont bénéficié d'au moins une prise en charge prénatale par un agent qualifié. En ce qui concerne les naissances, 44% ont été assistées par du personnel qualifié et 42% ont été réalisées dans des formations sanitaires. Il convient de noter que la majorité des naissances continuent d'avoir lieu dans le pays sans l'aide d'un personnel qualifié.

Au Mali, le Taux de mortalité maternelle est en nette amélioration. Au bout de cinq (05) ans, il a enregistré une baisse notable en passant de 368 à 325 pour 100 000 naissances vivantes. Le taux d'accouchement par le personnel qualifié s'est amélioré en passant de 30,31% en 2016 à 38,14% en 2018, grâce à la prise en charge des données des hôpitaux, Malgré cette amélioration, il reste faible par rapport à la cible de 58%. Le taux de consultation prénatale sur la période 2016-2018 est fluctuant. Il a été marqué par une légère baisse en 2017. La non atteinte de la valeur cible de la CPN4 (65% en 2018) peut s'expliquer par : (i) le recours tardif à la CPN et (ii) la non intégration des activités de Santé de la Reproduction (SR) dans la stratégie avancée/mobile dans certains endroits.

Au Niger, le taux de mortalité maternelle est passé de 700 décès pour cent mille naissances vivantes en 1990, à 520 décès pour cent mille naissances vivantes en 2015, soit une baisse de 7,2 points en moyenne annuelle⁸. La cible à atteindre en 2021 pour le PDES est de 447 décès pour cent mille naissances vivantes. Au niveau national, environ 29% des naissances sont assistées par du personnel de santé qualifié, en 2012, contre 39,7% en 2015, pour une cible du PDES de 60% en 2021. La proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins quatre (04) consultations prénatales (CPN4) passe elle, de 39,7% en 2015 à 38,5% en 2018, soit une baisse d'environ un point.

Le taux de mortalité maternelle a connu une baisse significative **au Sénégal**, entre 2015 et 2018 en passant de 315 décès pour 100 000 naissances vivantes à 236 décès. Ce résultat s'explique par les efforts faits dans l'amélioration de l'assistance à l'accouchement. La proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié a fait un bond de 15,7 points de pourcentage en trois (03) ans, passant de 59% en 2016, à 65% en 2017, puis à 74,2% en 2018. Pour ce qui est du taux d'achèvement en CPN, il a atteint 58,5% en 2018, contre 48% en 2016.

Au Togo, le taux se situe à 400 pour 100 000 naissances vivantes en 2013. Le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est de 41,3% en zone rurale, contre

⁸ EDSN 1992 à 2012 et ENISED 2015 ; INS

91,7% en zone urbaine selon l'EDSTIII (2013-2014). Les données de routine du ministère de la santé indiquent que le taux d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est passé de 50,1% en 2015 à 84,77% en 2018.

Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes, au plus, et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

Les indicateurs de la santé infantile révèlent une diminution des taux de mortalité néonatale et infanto-juvénile pour l'ensemble de l'Union. Le Taux de Mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 77,27‰ en 2015 à 60,7‰ en 2017. Quant au taux de mortalité néonatale, il est resté stable autour de 30‰ depuis 2015. Les statistiques sur la couverture vaccinale indiquent qu'environ un enfant sur deux a eu à faire tous les vaccins.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans **au Bénin** a baissé de dix (10) points entre 2006 et 2014, passant ainsi de 125‰ à 115‰, puis de 19 points entre 2014 et 2017-2018, passant de 115 à 96‰.

La période post OMD a enregistré des acquis notables en matière de réduction de la mortalité de nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans **au Burkina Faso**. En effet, le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 128,55‰ en 2010 à 82‰ en 2015, soit une baisse de près de 36% sur la période. Pour ce qui a trait au taux de mortalité infantile, il est de 43‰ en 2015 contre 65,13‰ en 2010. En 2015, le taux de mortalité juvénile est ressorti à 41‰. Concernant le taux de mortalité néonatale, il s'est établi à 23‰ en 2015, contre 28,06‰ en 2010.

En Côte d'Ivoire, la santé des enfants de moins de cinq (05) ans s'est améliorée avec un taux de mortalité de 96‰ en 2016, contre 108‰ en 2012. Le taux de mortalité néonatal a régressé de 56‰ (1998) à 38‰ (2016). Toutefois, le niveau de la mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans reste encore élevé. Les efforts du Gouvernement ont permis d'améliorer la couverture vaccinale contre la rougeole entre 2016 (91%) et 2014 (72%) et de renforcer la lutte contre la malnutrition.

Suivant les données du rapport préliminaire du MICS6, (2018-2019), le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 55‰ personnes vivantes en **Guinée Bissau**.

Au Mali, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a connu une baisse entre 2015 et 2018, passant de 108‰ à 101‰. Le taux de mortalité néonatale a, quant à lui, connu une légère baisse, passant de 34‰ à 33‰. Dans le cadre de la couverture vaccinale des enfants, le taux de couverture vaccinale complète (enfants de 12 à 23 mois avant l'âge de 12 mois) est de 31% entre 2015 et 2018, le taux de couverture vaccinale des enfants de moins d'un an en Penta-3⁹ est passé de 89% en 2017 à 95% en 2018 sur une prévision de 95% et le taux de couverture VAR (vaccin anti rougeoleux) est passé de 87% en 2017 à 92% en 2018 sur une prévision de 90%.

Pour la tendance de la mortalité des enfants de moins de cinq (05) ans **au Niger**, elle était de 318 décès pour 1000 naissances vivantes en 1992 et elle s'est établit à 126 décès pour 1000 naissances vivantes en 2015, pour une cible de 92 décès pour mille. Le taux de mortalité néonatale est passé de 40,7‰ en 1992 à 24‰ en 2015. Il existe toutefois, des écarts selon le milieu de résidence, la région et les quintiles de bien-être, ainsi que le niveau d'instruction de la mère.

Les tendances de la mortalité des enfants sur la période 2016 2018 **au Sénégal** montrent une évolution erratique dans les différentes composantes. Ainsi, le quotient de mortalité infantile passe de 36‰ en 2016, à 42‰ en 2017, puis à 37‰ en 2018. Le taux de mortalité néonatale est passé de 28‰ en 2017 à 23‰ en 2018. En 2016, ce taux était de 21‰. Il en est de même de la mortalité infanto-juvénile (59‰ en 2016, 56‰ en 2017 et 51‰ en 2018). Corrélativement à la diminution de la mortalité aux premiers âges, il est noté une hausse de la proportion d'enfants de

⁹ Prévenir la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, l'Hémophilus influenza de type B et les hépatites virales de type B

12-23 mois complètement vaccinés qui passe de 70% en 2016, à 74,7 % en 2014, et à 76,6% en 2018.

Au Togo, Le taux de mortalité des enfants de moins de (05) ans est passé de 88‰ naissances vivantes en 2014 (MICS5, 2014) à 71‰ naissances vivantes en 2017 (MICS6, 2017), soit une réduction de 17‰ naissances vivantes.

Tableau 6 : Situation de l'ODD 3 et de la Cible 3.2 dans les Etats de l'Union (%)

Etats	Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2016	2017	2018	2019
	Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge						
Cible 3.2: D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans							
Bénin		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	115,0		96,0		
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	38,0				
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	50,1				
Burkina		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	82,00				
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	26,40	25,80	25,30	24,70	
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	76,1				
Côte d'Ivoire		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	108	96			
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	38,00	33			
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	47,4				
Guinée Bissau		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	91,20			88,1	
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	39,20			38,2	
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	53%				
Mali		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	108,0		101,0	101,00	
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	34,00		33,00	33,00	
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	31,0	31,0	31,0%		
Niger		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	126,0				
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	24,00				
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	43,9				
Sénégal		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	59,00	51,00	56,00	51,00	59,00
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	23,00	21,00	28,00	23,00	23,00
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	76	74%	75%	76,60	76
Togo		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	88,00		71	88,00	
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	27			27	
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	46,3			46,3	
Union		3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	77,27		67,30		
		3.2.2 Taux de mortalité néonatale	30,49		30,26		
		3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	52,9				

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

La prévalence du VIH/SIDA dans les Etats de l'Union présente des tendances diverses et les difficultés de disponibilité statistiques empêche de faire de réelles comparaisons. En effet, deux (02) catégories de statistiques sont disponibles et varient suivant les populations cibles (15-24 ans ou 15-49 ans).

Toutefois, on estime à 0,3 le nombre de nouvelles infections au VIH pour 1000 personnes séronégatives en 2015 dans l'Union. En Côte d'Ivoire, cette statistique semble s'être stabilisée autour de 0,4 depuis 2016. En Guinée Bissau, on note un recul de 0,8 à 0,7 entre 2015 et 2017.

Au Bénin, entre 2016 et 2017, le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH a baissé de 292 pour 1000 personnes dépistées. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a baissé de 1,22 points, entre 2014 et 2017, soit environ une baisse moyenne de 0,30 point chaque année. Le

taux de couverture en ARV des PVVIH¹⁰ a subi une augmentation progressive de quatorze (14) points entre 2015 et 2017, passant ainsi de 47% à 61.

Au Burkina Faso, selon les rapports de performance, la prévalence du VIH s'est fortement améliorée passant de 1,20% en 2009 à 0,7% en fin 2017. Le pourcentage de femmes enceintes infectées par le VIH qui reçoivent un traitement complet de la Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant (PTME) est passé de 82,98% en 2015 à 96,33% en 2018.

Le niveau de prévalence du VIH **en Guinée-Bissau** est inquiétant, 3,3% (ONUSIDA 2017), considéré comme le plus élevé d'Afrique de l'Ouest. La maladie touche principalement les femmes (chez les filles et les femmes âgées de 14 à 24 ans, elle est de 4,2%, soit trois fois plus que celle des garçons et des hommes du même groupe d'âge). Dans la tranche d'âge 15 à 49 ans, la prévalence du VIH est de 3,1% et de 1,9%, dans la tranche d'âge 0-14 ans.

Au Mali, Le taux de prévalence au VIH/SIDA est resté stationnaire à 1,1%, entre 2016 et 2018. Les efforts en matière de lutte contre le VIH/Sida se poursuivent selon la stratégie des trois 90.

Quant à l'incidence du VIH/SIDA **au Niger**, elle passe de 0,07% en 2015 à 0,08 % en 2017 et 2018, soit une hausse de 0,01 point par rapport à 2015.

Le nombre de nouvelles infections au VIH Sida pour 1000 habitants a été rapproché **au Sénégal**, par l'indicateur national de la prévalence du VIH/SIDA qui est passée de 0,7% en 2016 à 0,5% en 2017, variant de 0,8 à 0,5% chez les femmes et de 0,5 à 0,4% chez les hommes.

Au Togo, l'épidémie du VIH est de type généralisé avec une prévalence de 2,3% en 2018 (Estimation Spectrum, v5.756, 2018). En 2014, cette prévalence est de 2,5%(EDST III 2013-2014). Les nouvelles infections au VIH sont estimées à l'ordre de 5000 dont 1200 chez les enfants de 0 à 14 ans.

Par ailleurs, d'importants progrès ont été réalisés en matière de lutte contre le paludisme dans les différents Etats de l'Union, suite aux actions préventives qui ont consisté en la distribution de moustiquaires imprégnées, prioritairement chez les moins de cinq (05) ans et les femmes enceintes.

Cependant, la maladie continue d'être un réel problème de santé publique, en liaison avec ses impacts sur les activités économiques et la vie des populations. L'Incidence du paludisme pour 1000 habitants est passée de 159 à 184 entre 2015 et 2017.

Au Bénin, le taux de létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans a baissé de 0,508 point, entre 2015 et 2017, passant respectivement de 2,108‰ à 1,6 ‰.

Au Burkina Faso, son incidence est respectivement de 449 cas en 2015 et de 606 cas en 2017 au sein de la population générale pour 1000 habitants. Ce même indicateur, mesuré au niveau des enfants de moins de cinq (05) ans affiche, en 2017, une valeur de 607 pour 1000 enfants.

Selon l'ONUSIDA, l'incidence du paludisme **en Guinée-Bissau** en 2015 était de 2,3%.

L'incidence du paludisme pour 1 000 habitants a baissé, entre 2015 et 2018, **au Mali**, passant de 149,67 à 124,5 pour mille. Il ressort que la proportion de décès attribuables au paludisme parmi les enfants de 0-5 ans atteints de paludisme vus dans les formations sanitaires, a baissé de 34,99% en 2017 à 19,23% en 2018, sur une prévision de 30%. Quant à la Proportion de femmes enceintes ayant reçu une moustiquaire imprégnée qui était de 79,40% en 2017, elle a connu une baisse en 2018 (72,7%) sur une prévision de 82%.

Le Niger a vu l'incidence du paludisme presque doubler, entre 2015 et 2018. Elle passe de 84% à 157%, tandis que l'incidence du paludisme s'est établie à 2,4% en 2017, contre 3,5% en 2016 au **Sénégal**.

En matière de lutte contre le paludisme, la prévalence chez les enfants de 6-59 mois est de 36% (EDST-III 2013-2014) **au Togo**. Selon l'enquête sur les indicateurs du paludisme (EIP-Togo) en 2017, cette prévalence est de 28%.

¹⁰ Antirétroviraux des personnes vivant avec le VIH

S'agissant de la tuberculose, son incidence semble globalement décroître pour l'ensemble de l'Union. Toutefois, par Etat, la situation n'est pas identique. La situation est quasi stable en Guinée Bissau, au Mali et au Togo.

Tableau 7 : Incidences de la tuberculose et du paludisme pour 1 000 habitants

Etats	Paludisme (%)				Tuberculose (%)			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Bénin	15,5		16,5		0,3			
Burkina Faso	449,00		606		0,303		0,285	
Côte d'Ivoire	146,95	140,10	138,86				0,87	
Guinée Bissau	60,06	58,07	58,01		3,73	3,73	3,74	3,74
Mali	149,67	135,800	111,600	124,500	0,057	0,056	0,055	
Niger	84,19	81	108	156,99	61	52	90	90
Sénégal	0,004	0,004	0,002		0,084	0,084	0,092	0,084
Togo	233			280		0,46		
Union	159,2		184,4		11,7			

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire



ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Les stratégies de réduction de la pauvreté et les plans nationaux de développement ont fait de l'accès à l'éducation pour tous, une priorité. Tout d'abord, l'éducation permet d'élargir le spectre des opportunités économiques que les populations pauvres peuvent saisir. Elle contribue à l'amélioration significative de la productivité et, par ricochet, à celle des revenus des ménages, de leur condition de vie, de santé ou encore de leur usage du planning familial.

Ainsi, l'éducation permet de choisir un mode de vie. C'est dire que les milliers d'enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire et qui ne le sont pas se voient refuser l'exercice d'un droit humain fondamental.

Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Les indicateurs ODD relatifs à la performance du secteur éducatif montrent globalement que des efforts doivent se poursuivre tant pour l'accès que la qualité de l'enseignement. Pour l'Union, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au Primaire serait de 67% en 2015 et le Taux Net de Scolarisation (TNS) serait de 63%.

Au Bénin, la proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques a augmenté progressivement de 53,03 points entre 2015 et 2017. Elle était égale à 10% en 2015, et est passée ensuite à 34,39% en 2016, avant de connaître son pic de 63,03% en 2017.

De plus, la proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français a augmenté de 29,84 points entre 2015 et 2017, passant de 38% à 67,84%.

En matière de rétention, la proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire a augmenté de 14,2 points entre 2006 et 2015, passant de 65% à 79,2%. Pour que le Bénin atteigne la cible de 100% en 2030, il faut que la proportion augmente entre 2015 et 2030 de 1,39 point chaque année.

Au Burkina Faso, la scolarisation connaît une hausse continue au primaire et au secondaire. Cependant, cette croissance est plus remarquable au niveau du primaire. En effet, le TBS qui était initialement de 83,0% en 2013/2014, est passé à 90,7% en 2017/2018. Durant cette même période, le TNS, qui était de 57,4% (59,9% pour les garçons et 55,0% pour les filles) en 2010, est passé à 74,3% (74,4% au compte des garçons et 74,1% pour les filles) en 2018. Quant au post-primaire, ce taux est passé de 40,2% à 52,0% sur la même période. Le TBS au niveau du secondaire qui était de 9,1% en 2013/2014, est passé à 17% en 2016/2017 à 16,5% en 2017/2018. Pour le TNS au secondaire, il est passé de 22,1% en 2013/2014 à 29,3% en 2017/2018.

En Côte d'Ivoire, le TBS est passé de 94,72% en 2013-2014 à 101,3% en 2015-2016 et 104,6% en 2017-2018, pour s'établir à 100,5% (100,4% pour les filles et 100,5% pour les garçons) en 2018-2019. Au premier cycle du secondaire, les TBS ont évolué substantiellement au cours de la période allant de 2014 à 2018, passant de 53,8% (2014-2015) à 58,3% (2015-2016) et à 70,5% en 2018-2019 (66,6% pour les filles et 74,4% pour les garçons). Le TBS des filles progresse plus rapidement que celui des garçons et cela permet de réduire progressivement l'écart entre les filles et les garçons dans la participation à l'enseignement du premier cycle du secondaire. L'indice de parité genre qui était à 0,76 en 2014 a évolué pour atteindre le niveau de 0,89 en 2018.

Le Taux d'Achèvement au Primaire (TAP) a progressé globalement de 63,9% à 80,5% entre 2014 et 2018. Chez les filles, avec un niveau de 79,80%, cette proportion se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale. Quant à celui des garçons, il a évolué de 68,5% en 2014 à 81,2 % en 2018. En moyenne, 80,5% d'une cohorte d'enfants de 11 ans achève les études primaires, mais seules 79,80% des filles y parviennent. L'indice de parité genre a progressé de 0,86 en 2014 à 0,98, se rapprochant d'une parité parfaite.

Selon l'Annuaire statistique du Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) de **la Guinée-Bissau**, en 2019, 80% des enfants ont un accès à l'enseignement primaire. Les données disponibles indiquent que l'indice de parité tend à être égal, de 0,94 en 2006 à 1 en 2019.

Au Mali, bien que des disparités régionales existent, une évolution favorable est observée sur le plan national, en ce qui concerne le TBS, passant de 68,7% en 2015 à 76,5% en 2018. Malgré cette progression, la cible de 83% en 2018 n'est pas atteinte. Le TBS dans le secondaire a quant à lui connu une baisse de 2,8 points de pourcentage entre 2016 et 2018 en passant de 29% à 26,2%. Les taux nets de scolarisation dans le primaire (Primaire 1 et 2) n'ont eux aussi, pas progressé pendant la même période. Celui du primaire a même baissé de 3,5 points de pourcentage. Les données sur le taux net de scolarisation dans le secondaire ne sont pas disponibles.

Au Niger, le pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en lecture est passé de 26,8% en 2015 à 29,8% en 2018, soit une hausse de 3 points. Quant au pourcentage d'élèves ayant atteint au moins le seuil minimal en mathématiques, il est passé de 27,6% en 2015 à 41,7% en 2018, soit une hausse de quatorze (14) points.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) au primaire est passé de 74,6% à 70,6% entre 2015 et 2018, soit une baisse de quatre (04) points. Pour le Taux Net de Scolarisation (TNS), il était de 63,7% en 2015, contre 61,5% en 2018. Soit une diminution d'environ trois (03) points.

Pour le secondaire premier cycle, le TBS passe de 29,5% en 2015 à 36,8 en 2018. Autrement dit, il s'agit d'une augmentation d'environ trois (03) points. Quant au TNS, il est passé de 21,7% en 2015 à 27,1% en 2018, soit une hausse d'environ cinq (05) points de pourcentage.

Pour le secondaire second cycle, le TBS est passé de 7% à 9,8% entre 2015 et 2018, soit une hausse de deux (02) points. Pour le Taux Net de Scolarisation (TNS), il était de 4% en 2015, contre 4,9% en 2018, soit une augmentation d'environ un (01) point.

Dans le domaine de l'amélioration de l'accès, **le Sénégal** affiche un taux brut de scolarisation (TBS) au primaire en légère hausse, entre 2016 et 2018, passant de 85,6% à 86,4%. Le taux brut de scolarisation des filles est plus élevé que celui des garçons avec un indice de parité au primaire de 1,14. S'agissant du cycle moyen, entre 2016 et 2018, le taux brut de scolarisation a régressé passant de 54,4% en 2016 à 49,5% en 2018, malgré les efforts mobilisés pour le développement

de l'enseignement moyen, avec la construction des collèges de proximité, le recrutement de professeurs dans plusieurs disciplines. Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, le taux brut de scolarisation a connu également une légère baisse en passant de 34% à 33,8%. Ce résultat s'explique par le niveau du taux de transition de la troisième à la seconde qui est resté stable autour de 59% sur la période et le niveau d'abandon et de redoublement encore élevés. Le TBS au secondaire de 2018 est plus élevé chez les filles (34,6%) que chez les garçons (33,1%) avec un indice de parité de 1,05.

Au Togo, le taux net de scolarisation a progressé dans le primaire de 87,8% en 2010 à 92,9% en 2018. Quant au taux d'achèvement au primaire, il est passé de 77,7% en 2013 à 93,6% en 2017. Le taux d'alphabétisation a évolué de 60,3% en 2013 à 63,3% en 2017. Concernant l'éducation secondaire, entre 2016 et 2017, le taux d'achèvement au premier cycle du secondaire général est passé de 48,2% à 50%. Le taux d'achèvement au second cycle du secondaire général a progressé de façon linéaire entre 2013 et 2016, passant de 16,3% à 22,5%. En ce qui concerne le taux de rétention dans le second cycle du secondaire, il est passé de 72,3% à 94,4%.

Tableau 8 : Indicateurs d'accès à l'éducation

Etats	Taux Brut de Scolarisation au Primaire(%)				Taux Net de Scolarisation au Primaire (%)			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Bénin	97,5			88,7	74,9			
Burkina Faso	83,00			90,70	57,40			74,30
Côte d'Ivoire	101,30	101,30	104,60	104,60				
Guinée Bissau								
Mali	68,70	69,80	72,10	76,50	57,30	60,20	60,90	57,70
Niger	74,60	76,70	74,80	70,60	63,70	66,40	65,00	61,50
Sénégal	84,40	86,10	86,00	86,4	71,10	73,40	78,41	
Togo	128,4	125,1	124,3	123,7	91,97	89,86	90,92	90,73
Union	67 ¹¹			67	63 ¹²			75

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

Cible 4.6 : D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

L'alphabétisation des adultes présente un taux relativement faible et touche environ 47,6% de la population, soit une proportion en deçà à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (59%). La Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Togo présentent des résultats plus élevés que cette moyenne (respectivement 71% et 80,7% et 60,4% en 2018). Au Bénin, en 2018 le Taux d'alphabétisation des adultes se situe à 41,7%.

Le taux est resté relativement stable **au Burkina Faso** autour de 34,5% depuis 2014. Les résultats de l'Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI 2018) indiquent que le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus, est de 80,8%, soit 86,9% pour les hommes et 75,4% pour les femmes.

Le taux d'alphabétisation **au Mali**, a baissé de 4,5 points de pourcentage pendant la période de mise en œuvre du CREDD 2016-2018, passant de 33,1% en 2015 à 28,6% en 2018. La conjugaison des efforts a toutefois permis d'améliorer le taux d'alphabétisation des femmes qui est passé de 21,60% en 2016 à 24,6% en 2017, pour ensuite atteindre 25,7% en 2018.

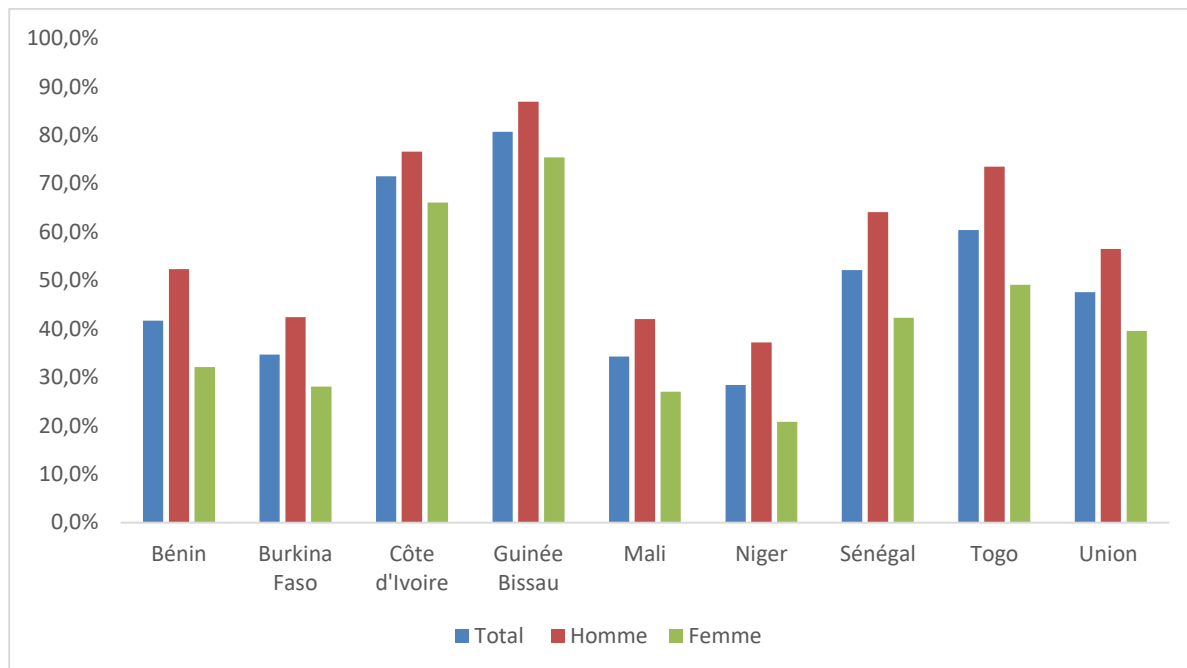
Le Taux d'alphabétisation des adultes au **Niger**, est resté stable autour de 28% depuis 2014.

¹¹ Hors GB

¹² Hors RCI et GB

L’alphabétisation est considérée comme un des instruments prioritaires d’accompagnement de la mise en œuvre du **Plan Sénégal Emergent** (PSE). Ainsi, des efforts considérables ont été entrepris par le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d’alphabétisation. Le taux d’alphabétisation des adultes est estimé à 52,1% en 2016 à 52,2% en 2015 pour se situer à 54,1% en 2017.

Graphique 2 : Taux d’alphabétisation des adultes¹³



ODD 5 : Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes et des filles.

La promotion de l’égalité des sexes est présente dans tous les plans de développement des Etats de l’union et l’intégration du genre dans tous les projets programmes est quasi automatique. Il existe une batterie d’actes juridiques qui tendent à protéger les filles et les femmes de la discrimination. Toutefois l’application de ces actes n’est pas aisée du fait des héritages culturels, économiques et juridiques qui les défavorise, notamment au niveau de l’accès et du contrôle des ressources et de l’héritage. Les femmes sont aussi victimes des violences sexuelles.

Cible. 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d’égalité.

La participation des femmes à la vie politique des Etats de l’Union est marginale, même si d’importants progrès sont observés, surtout au Sénégal. En 2015, dans l’ensemble des représentations nationales de l’Union, environ 12,3% de femmes ont siégé contre 5,5% en 1990.

Au Sénégal, la « proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales » est approchée par la « proportion de femmes dans les instances de prise de décisions (élues locales, Assemblée Nationale, Conseil économique, social et environnemental -CESE) ». Cet indicateur s’est légèrement amélioré, passant de 47,6% en 2016 à 47,68% en 2018. Sur la période 2014-2018, elle représente en moyenne 47,57%.

¹³ Les données utilisées sont celles de l’année 2017 sauf pour le Bénin et le Burkina pour qui elles sont de 2018

La participation des femmes au niveau de l'Assemblée nationale a nettement progressé passant de 18,7% en 2007 à 41,80% en 2018. Au niveau du Gouvernement, le pourcentage de femmes occupant les fonctions de ministre reste encore faible avec 21,21% en 2014 et 25% en 2018, soit huit (08) femmes sur un total de trente-deux (32) ministres.

Tableau 9 : Indicateurs de participation de la femme

Etats	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)				Proportion de femmes ministres (%)			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Bénin	8,4			8,4	20,0		18,2	
Burkina Faso		11,81		11,81	14,70	14,70	16,15	
Côte d'Ivoire	10,59		11,83		20,9		20,68	16,66
Guinée Bissau	14			11,76	16,13			
Mali	9,52	9,52	9,52	9,52	16,13	18,75	22,86	34,38
Niger	14,60			16,9	22		14,3	16,6
Sénégal		42,70		41,80		20	26,30	25,40
Togo	16,7			18,7	17,4			
Union	12,3			16,9	18,2			

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

La situation des femmes occupant des postes politiques et des fonctions de responsabilité ne s'est guère améliorée **au Bénin**. En effet, de 2015 à 2018, la proportion de sièges occupés par des femmes au niveau du parlement national reste encore faible et s'établit à 8,43%. De même, la proportion de femmes ministres a baissé, passant de 20% en 2015 à 18,18% en 2018. De 2015 à 2018, la proportion de femmes conseillères municipales est restée constamment égale à 4,45%.

En matière de participation des femmes aux postes électifs, la proportion des sièges occupés par les femmes au parlement **burkinabè** est de 11,81% en 2016, soit quinze (15) députés sur les cent vingt-sept (127) que compte l'institution, contre 18,90% en 2012, soit vingt-quatre (24) députés sur cent vingt-sept (127).

Quant à la proportion des femmes conseillères municipales, elle est de 12,68%, soit 2359 conseillères sur les 18 602 conseillers élus en 2016 (annuaire statistique femme et genre 2016) contre 21,04% soit 3 906 conseillères sur 18 565 conseillers élus en 2012.

S'agissant des femmes nommées aux hauts postes de l'administration publique (Ministre, Secrétaire général de ministère, Président d'institution, Gouverneur, Haut-commissaire et Préfet), même si leur présence en nombre reste faible au niveau des postes de décision, des progrès ont été réalisés. En 2016, pour l'ensemble de ces postes de nomination, on dénombre 71 femmes sur les 483 postes, ce qui donne une proportion de 14,70%. En 2017, l'effectif des femmes nommées à ces postes est passé à 78 sur les 483 nominations, soit une proportion de 16,15%.

Le parlement ivoirien compte deux (02) chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat. De façon générale, les femmes sont minoritaires et sous-représentées dans ces chambres ainsi que dans leurs organes. L'Assemblée Nationale actuelle (2017-2021) compte vingt-neuf (29) femmes sur un total de deux-cent cinquante-cinq (255) sièges, ce qui représente 11,83% des sièges, contre 10,59% lors de la législature précédente (2011-2016). Au niveau du Sénat, l'effectif compte dix-neuf (19) femmes, dont onze (11) nommées par le Chef de l'Etat, sur un total de quatre-vingt-dix-neuf (99) Sénateurs. La représentativité des femmes au Gouvernement est faible, en baisse de 20,68% en 2017 à 16,66% en 2018. Par ailleurs, pour les postes de responsabilité dans la fonction publique et les établissements publics, les femmes ne représentent que 26% en 2018.

Malgré l'approbation et la publication de la loi sur la parité lors de la 10^{ème} législature **en Guinée-Bissau**, le pourcentage de femmes dans l'ANP n'est que de 11,76%, contre 14% lors de la 9^{ème} législature, en 2014.

Concernant le gouvernement, à partir de la 10^{ème} législature (2019), la parité a été constatée au niveau des ministres (50/50). Cependant, lorsqu'on intègre les autres membres du gouvernement, il y a toujours une disparité (65/35).

Actuellement, les femmes représentent 9,52% des députés élus à l'Assemblée Nationale **au Mali**. Trois mille trois-cent-soixante-dix (3 370) femmes candidates aux élections communales de 2016 ont pu bénéficier des dispositifs de la loi N°2015-052 du 18 décembre 2015, instituant des mesures de promotion du genre aux fonctions nominatives et électives au Mali, avec plus de 25% d'élues contre 9% en 2009. L'actuel Gouvernement du 13 Septembre 2018 compte onze (11) femmes ministres sur trente-deux (32). De 2015 à 2018, les pourcentages de femmes au Gouvernement sont respectivement de 16,13% en 2015, 18,75% en 2016, 22,86% en 2017 et 34,38% en 2018, laissant percevoir une augmentation d'une année à l'autre.

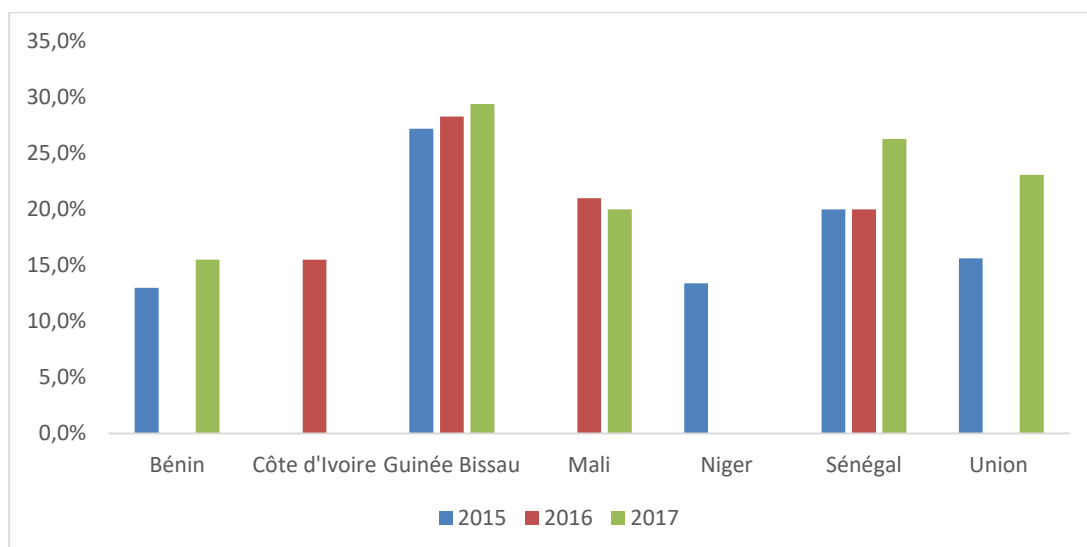
Au Niger, la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux est de 16,6%, sur la période 2016-2018. Concernant la proportion de femmes ministres, elle passe de 14,3% en 2017 à 16,6% en 2018.

Au Togo, le pourcentage des femmes parlementaires est passé de 16,7% (législature 2013-2018) à 18,68% (législature 2018-2023) et celui des femmes ministres est passé de 17,4% en 2015 à 31% en 2019.

Cible 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.

Le taux de prévalence contraceptive de l'Union est encore relativement bas, mais il a progressé de 15% en 2015 à 23% en 2017. Il existe plusieurs facteurs explicatifs de ce phénomène. Il s'agit entre autres : du niveau d'instruction, des croyances religieuses, des difficultés de communication sur la contraception, etc.

Graphique 3 : Taux de prévalence contraceptive



Cette performance est due aux efforts menés en **Guinée-Bissau, au Mali et au Sénégal**. Le taux de prévalence de la contraception s'est amélioré entre 2015 et 2018, passant de 13,17% à 20,87%, soit une hausse de 7,7 points de pourcentage, grâce aux campagnes de sensibilisation organisées depuis plusieurs années au Mali. Au Sénégal, le Taux prévalence contraceptive est passée de 23,10% en 2016 à 25,4% en 2018.

Une légère amélioration a été observée **au Bénin** et les autres Etats de l'Union peinent à avoir des avancées notables. Ainsi, **au Niger**, le taux de prévalence de la contraception était 13,5% en 2015, selon l'Eude Nationale sur les Indicateurs Socio-économiques et Démographiques (ENISED).



ODD6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cible 6.1 : D'ici 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.

Lors des deux (02) dernières décennies, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable a connu une réelle progression pour l'ensemble de l'Union et pour chacun des Etats. C'est pourquoi, en 2017, près de 80% des habitants utilisent des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

Au Bénin, les indicateurs indiquent qu'en milieu urbain, le taux de desserte en eau potable progresse, alors qu'en milieu rural des efforts doivent être renforcés. En effet, le taux de desserte en milieu urbain est passé de 53% en 2015 à 57,9% en 2018, alors qu'en milieu rural, il est passé de 42,7% à 40,4% sur la même période. La progression est lente en ce qui concerne le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau, avec un surplus d'un (01) point par an, passant de 35% en 2015 à 36,3% en 2018. Le niveau actuel de cet indicateur est encore très loin de la cible visée en 2030 qui est de 100%.

Au Burkina Faso, le taux national d'accès à l'eau potable est de 74% en 2018, de 73,4% en 2017, contre un taux de 71,9% en 2015, soit une progression de 2,1 points de pourcentage entre 2015 et 2018. En milieu urbain, le taux d'accès à l'eau potable s'est établi à 91,1% en 2018, contre 91,7% en 2017. En 2015, ce taux était de 89,9%. Quant au milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 65% en 2015 à 66,2% en 2017, puis à 67,3% en 2018. Le nombre de villages sans accès à l'eau potable en milieu rural est passé de trois-cent-soixante (360) en 2015 à moins de deux-cent (200) en 2017, avec pour ambition de n'avoir aucun village n'ayant pas accès à l'eau potable, à l'horizon 2020.

En 2016, quatre (04) personnes sur cinq (05),) soit 80,7% de la population, utilisent une source améliorée d'eau potable **en Côte d'Ivoire**. En milieu urbain, la quasi-totalité, soit neuf (09) ménages sur dix (10) utilisent une source d'eau améliorée, tandis que, dans le milieu rural, trois (03) ménages sur dix (10) utilisent toujours une source d'eau non améliorée.

En Guinée-Bissau, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est de 66,2% au niveau national, avec de grandes différences entre les lieux de résidence. On constate ainsi un taux de 80,3% en milieu urbain, contre un taux de 58% en milieu rural, en 2018.

Le taux d'accès au service d'eau potable de base au niveau national, est passé de 68,0% en 2017 à 68,8% en 2018, soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage **au Mali**. En milieu rural, il est passé de 65,3% en 2017 à 65,9% en 2018, avec une augmentation de 0,6 point de pourcentage. En milieux urbain et semi urbain, le taux d'accès passe de 74,7% en 2017 à 76 % en 2018, soit une augmentation de 1,3 point de pourcentage.

La proportion des ménages utilisant des sources d'eau gérées en toute sécurité est de 6,6% en 2018 **au Niger**. Selon le milieu de résidence, le milieu rural où vivent plus de 80% de la population a un taux de 1,01%. Bien que le milieu urbain ait un taux de 35,48%, il reste à un niveau relativement très faible, par rapport à la moyenne souhaitée. Quant au taux de desserte en eau potable, il passe de 1,38% en milieu rural à 95, 22% en milieu urbain en 2018.

La population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité, au **Sénégal**, approché par le taux d'accès global en eau, est passé de 93,64% en 2016, puis à 94,79% en 2017, pour se situer à 95,40% en 2018. En milieu urbain, les performances enregistrées sur le niveau d'accès global frôlent l'universalité avec un taux d'accès qui passe de 98,5% en 2016, à

98,8% en 2017, puis à 97,8% en 2018. Dans le domaine de l'hydraulique rurale, le taux d'accès qui était 89,5% en 2016 est passé à 91,3% en 2017 et à 94,8% en 2018.

Au **Togo**, le taux de desserte en eau potable au niveau national est passé de 50% en 2015 à 51,48% en 2018. Ce taux en milieu rural est passé de 55% en 2015, à 65,32% en 2018. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est passé de 50% en 2015, à 53% en 2018.

Tableau 10 : Indicateurs d'accès à l'eau potable (%)

Etats	Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès			
	2015				
	Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable				
	Cible 6.1 : D'ici 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable				
Bénin	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	38,2			75,50
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	42,7		41,80	
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	53,0		55	
Burkina	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	71,90		73,40	74
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	65,00		66,20	67,30
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	89,90		91,70	91,10
Côte d'Ivoire	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	80,7	80,70	84,50	
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	68,5	68,50	75,80	
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	94,2	94,20	92,10	
Guinée Bissau	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité				66,20
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural				80,3
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain				58
Mali	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	65,30	66,90	68	68,80
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	63,30	65,30	65,30	65,90
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	70	70,60	74,70	76
Niger	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité				6,6
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural				1,38
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain			94,66	95,22
Sénégal	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	93,6	93,64	94,79	95,40
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	98,5	98,50	98,80	97,80
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	89,5	89,50	91,30	94,80
Togo	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	62,50		68,5	
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural			45,60	
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain			80,60	
Union	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	63,1		80,0	
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	54,7		73,8	
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	62,9		91,5	

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

Cible 6.2 : D'ici 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

La proportion de la population de l'Union utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon est estimée à 23% en 2015, traduisant la difficulté du secteur et le niveau d'effort à faire, surtout au niveau des populations rurales.

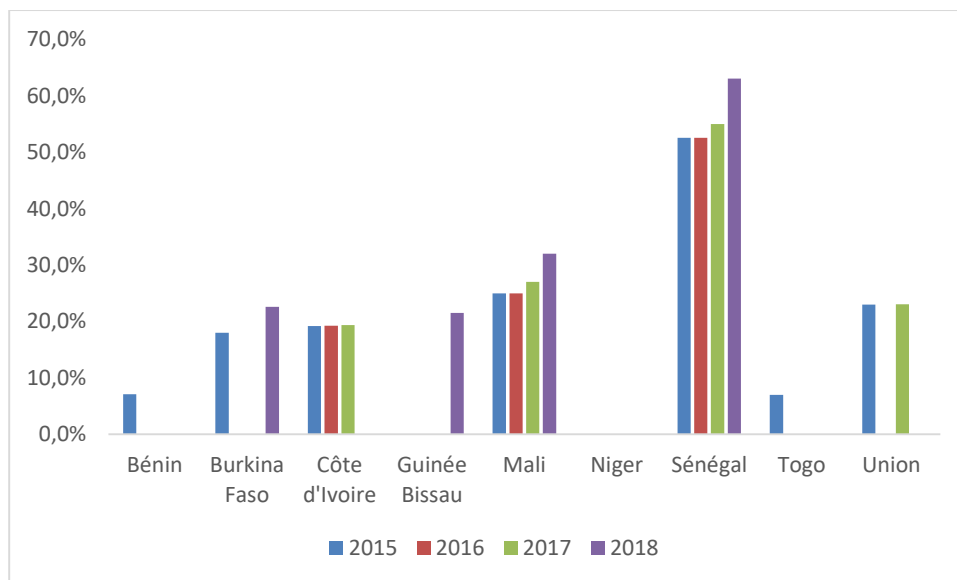
Au Burkina Faso, le taux d'accès national à l'assainissement est passé de 18% en 2015 à 22,6% en 2018, soit une progression globale de 4,2 points de pourcentage. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est passé de 12% en 2015 à 16,4% en 2018, soit une augmentation de 4,4 points de pourcentage. En milieu urbain, il est passé de 34,2% en 2015 à 38,2 % en 2018, soit une progression de quatre (04) points de pourcentage.

Au Niger, seulement 4,1%¹⁴ de l'ensemble des membres de ménages utilisent des services d'assainissement sécurisés. Ce pourcentage varie de 1,1% en milieu Rural, à 19,6% en milieu urbain.

Au Sénégal, le taux global d'assainissement est estimé à 52,6% en 2016, 55,0% en 2017 et 63,1% en 2018. Pour ce qui est de l'assainissement en milieu urbain, le taux d'accès global qui est estimé à 72,7% en 2018, contre 67,4% en 2017, se situait à 66,5% en 2016. La progression de ce taux est aussi principalement portée par les autoréalisations d'ouvrages par les ménages. En ce qui concerne l'assainissement rural, le taux d'accès enregistré en 2018 est de 53,6% contre 42,3% en 2017, puis 38,7% en 2016. La progression de ce taux est principalement portée par les autoréalisations d'ouvrages par les ménages.

Au Togo, dans le cadre de l'assainissement et de l'hygiène, on estime qu'à peine 16,3% des ménages disposent d'une installation de base pour se laver les mains entre 2013-2014.

Graphique 4: Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité



ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Cible 7.1: D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

Le rôle des services énergétiques dans l'accès aux services sociaux de base est primordial pour assurer une éducation de qualité, fournir un service de santé optimal, l'approvisionnement en eau et à la purification, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la conservation des médicaments essentiels.

En 2015, le taux d'électrification de l'Union est de 31,2% en 2015. La proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 30,4% en 2015 à 56,2%, traduisant les efforts consentis par l'ensemble des acteurs du développement pour faire de l'énergie un atout.

Toutefois, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson reste faible à 12,6% en 2017, pour l'ensemble de l'Union.

¹⁴ INS, Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA), 2018

Les deux (02) grandes économies de la Zone que sont la Côte d'Ivoire et le Sénégal présentent le meilleurs taux d'électrification.

Tableau 11 : Indicateurs d'accès à l'électricité

Etats	Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)				Taux d'électrification (%)			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Bénin	33,70			34,5	27,63		31,92	
Burkina Faso	21,79	23,65	25,47		18,83			21,34
Côte d'Ivoire			79	82	50	53	54	58,03
Guinée Bissau				50,90				
Mali	36	39	42	46	29	32	35	37
Niger	10,99	11,85	12,32	12,93	23,87	24,47	25,06	26,88
Sénégal	64	64	68	69,30				
Togo	48,30		50,80					
Union	30,39		56,20		31,12			

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

Au Bénin, la proportion de la population ayant accès à l'électricité a augmenté de 1,1 point, entre 2014 et 2017-2018, passant de 33,4% à 34,5%. Entre 2015 et 2017, le taux national d'électrification a augmenté progressivement de 4,3 points, passant ainsi de 27,63% à 31,92%. En milieu urbain, le taux d'électrification est de 53,9% en 2018, contre 54,8% en 2017. En milieu rural, le taux d'électrification est passé de 6,6% en 2017 à 6,5% en 2018.

Au Burkina Faso, les efforts gouvernementaux se sont traduits par l'accroissement du taux d'électrification national, qui ressort en 2018 à 21,34%, contre 18,83% en 2015. Les situations comparées des milieux urbain et rural laissent apparaître de grandes disparités, dans le sens où le taux d'électrification au niveau urbain est passé de 59,88% en 2015 à 68,63% en 2018. Au niveau rural, il est passé de 3,06% en 2015 à 3,27% en 2017.

En ce qui concerne le taux de couverture électrique nationale, il est passé de 33,32% en 2015 à 35,71% en 2018. La part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie, est passée de 6,4% en 2015, à 13,99 en 2018, soit une hausse de 7,59 points de pourcentage.

En Côte d'Ivoire, le taux d'accès à l'électricité est quant à lui passé de 78% en 2016, à 82% à la fin décembre 2018, correspondant à plus de huit (08) personnes sur dix (10) qui vivent dans des localités reliées au réseau électrique. Le taux de couverture nationale en électricité a atteint 54% au 31 décembre 2017.

La proportion de la population qui a accès à l'électricité **en Guinée-Bissau** n'est que de 50,9% en 2018 dont 67,4% dans les zones urbaines et 41,6 % dans les zones rurales. Cependant, il convient de noter que des mesures ont été prises, au niveau du pays, avec la construction et la rénovation des réseaux de distribution d'électricité et d'eau qui pourraient contribuer à augmenter les niveaux d'accès dans le pays.

Concernant le pourcentage de la population ayant un accès primaire à des carburants et technologies propres, les niveaux sont encore très résiduels. Seulement 1,3% de la population y a accès, 3,2% en milieu rural et 1,3% en milieu urbain.

Au Mali, sur la période du CREDD (2016-2018), le taux national d'accès à l'électricité s'établit à 46% en 2018, contre 42 % en 2017, 39 % en 2016 et 36% en 2015. Au niveau urbain, pour une cible de 89% prévue dans le CREDD, il a été enregistré un taux de 93 % en 2018, contre 94 % en 2017, 86 % en 2016 et 98,5% en 2015. Quant au niveau rural, pour une cible de 31,2 % prévue dans le CREDD, le taux enregistré est de 24,9 % en 2018, contre 18,6 % en 2017, 19,4 % en 2016 et 15,8% en 2015. Sur la même période, le taux d'électrification a aussi augmenté, passant de 28,9% en 2015, à 31,96% en 2016, à 34,63% en 2017 et enfin à 36,72% en 2018.

Au Niger, 12,93% des ménages ont accès à l'électricité en 2018. Ce taux était de 10,9% en 2015, soit une augmentation de deux (02) points. Pour le taux d'électricité, il était seulement de 23,8% en 2015. En 2018, il est passé à 26,8%. La proportion de la population utilisant principalement des

carburants et technologies propres était seulement d'environ 3,7% en 2014¹⁵. En 2018, ce taux est passé à 4,6%¹⁶. Elle est de 19,1% en milieu urbain, contre 0,2% en milieu rural.

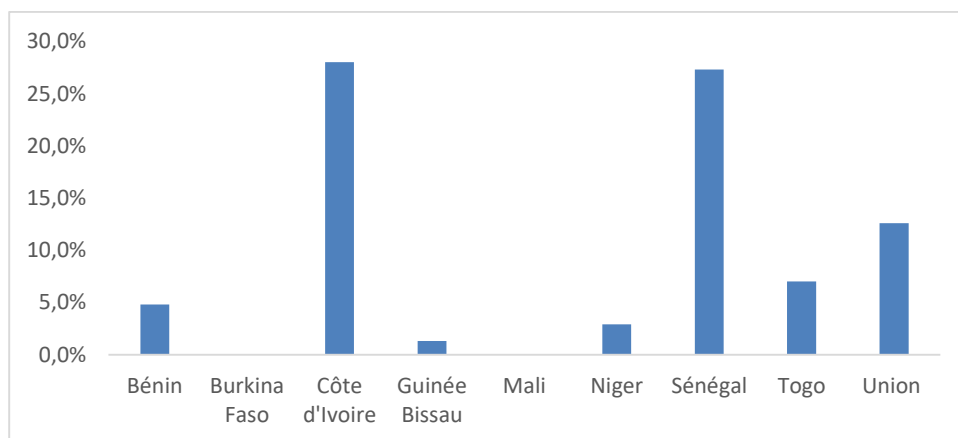
Au Niger, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie était seulement de 0,25% en 2015¹⁷.

La proportion de la population ayant accès à l'électricité **au Sénégal**, qui était de 64% en 2016, a connu une amélioration de 1,3 point de pourcentage entre 2017 et 2018 pour se situer à 69,3% en 2018. La puissance installée est composée en 2018, à plus de 17,45% par des énergies renouvelables, dont 11,45% en énergie solaire. Le taux global de pénétration (production totale) des énergies renouvelables y compris l'hydroélectricité est de 19,6 % en 2018. Le taux d'électrification rurale s'est établi à 42,3% en 2018 contre 40% en 2017 et 33,2% en 2016.

La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est estimée à 27,3% en 2017.

Le Togo a fait passer son taux d'accès à l'électricité de 30,35% en 2015 à 36% en 2016. Au niveau de l'électrification rurale, le taux est passé de 3% en 2008 à 6,3% en 2016. En ce qui concerne le taux d'électrification, il est passé de 30,3% en 2015 à 38,1% en 2017. La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est d'environ 7% en 2017.

Graphique 5: Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson



ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous

Cible 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.

Depuis 2012, la zone affiche des taux de croissance économique qui traduisent les efforts des gouvernements pour améliorer la création de richesse, malgré les défis sécuritaires et climatiques. Depuis 2015, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant de l'Union tourne autour de 3,4%.

Par Etat, les évolutions sont diversifiées. Ainsi au Bénin, sur la période 2015-2018, ce taux est passé de 4,3% à 3,8%. Au **Burkina Faso**, durant la période 2016-2017, ce taux est passé de 5,8% à 6,4%.

¹⁵ ECVMA, 2014, INS

¹⁶ Enquête Energie, 2018

¹⁷ Ministère de l'Energie

En **Côte d'Ivoire**, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant affiche une tendance baissière, même s'il demeure le plus robuste de la Zone. Le Taux est passé de 6,1% en 2015 à 4,7% en 2018.

Selon le dernier rapport sur la convergence réelle de la Zone Franc, en 2015, le PIB par habitant de la **Guinée-Bissau** était de 445 000 FCFA, et se fixant à 606 000 FCFA en 2018. S'agissant de la croissance annuelle du PIB réel par habitant, elle est passée de 4,7% à 2,5% en 2018.

Au **Mali**, l'amélioration de la performance du cadre macro-économique se poursuit, à travers la bonne tenue des indicateurs macro-économiques. En 2018, la croissance du PIB réel par tête est ressortie à 1,8% contre 2,3% en 2017 et 2,9% en 2016. L'environnement économique a été globalement marqué par une décélération de l'activité économique.

Au **Niger**, le taux de croissance du PIB réel par habitant est passé de 0,4% en 2015 à 2,9% en 2018. Soit une hausse de plus de deux (02) points de pourcentage. Cette croissance a été portée essentiellement par l'agriculture irriguée, la production pétrolière, la construction et les télécommunications.

Au **Sénégal**, sur la période 2014-2018 l'environnement économique interne s'est révélé davantage favorable. Ainsi, le taux de croissance du PIB réel par tête est passé de 3,3% en 2015 à 3,5% en 2018, consolidant ainsi les acquis de la croissance économique qui est supérieure à 6% depuis 2014.

Au **Togo**, le taux de croissance du PIB par habitant a fluctué autour d'une moyenne de 2,6% au cours de la période sous revue.

Tableau 12: Taux de croissance du PIB à prix constant per capita (en %)

Etats	2015	2016	2017	2018
Bénin	4,3	0,5	2,7	3,7
Burkina Faso	0,7	2,7	3,1	3,6
Côte d'Ivoire	6,1	5,2	5,0	4,7
Guinée Bissau	4,7	4,0	3,4	2,5
Mali	3,1	2,9	2,3	1,8
Niger	0,3	1,8	1,0	2,9
Sénégal	3,3	3,1	4,0	3,5
Togo	3,1	3,0	1,9	2,5
Union	3,6	3,2	3,4	3,5

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

Au **Burkina Faso**, le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi a enregistré une évolution. En effet, entre 2014 et 2018, la croissance du PIB par personne occupée est passée de 0,1% à 8,8%, soit une croissance moyenne annuelle de 4,5%. En **Côte d'Ivoire**, ce taux a une valeur oscillant autour de 6,5% de 2012 à 2016, faisant de la Côte d'Ivoire l'un des pays africains à forte productivité économique, en Afrique Sub-saharienne. Depuis 2016, on observe une tendance baissière de ce taux passant de 4,8% à 4,2%, de 2017 à 2018.

Au **Mali**, l'indicateur a été approché par deux autres indicateurs qui, eux, sont déjà pris en compte par le système statistique national. Il s'agit de la « Productivité du travail rémunéré (FCFA) » et du « Taux de croissance de la productivité du travail rémunéré (%) ». Ces deux (02) taux ont connu des évolutions en dents de scie entre 2015 et 2018. Le « Taux de croissance de la productivité du travail rémunéré a même été négatif en 2017 (-4,4 %) après avoir été multiplié par trois (03) entre 2015 et 2016 (de 4,5% à 12, 6%) pour ensuite s'établir à 6,7% en 2018.

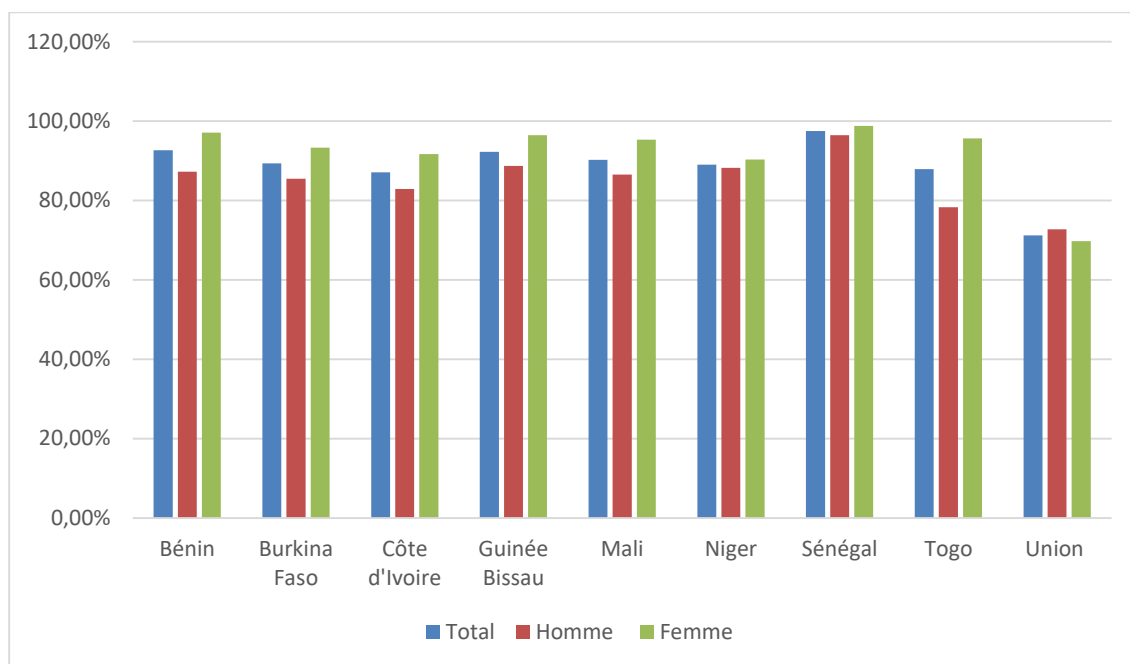
La croissance économique du **Togo** a permis une amélioration du taux de croissance réelle par personne pourvue d'un emploi qui est passé de 1,58% en 2013 à 2,59% en 2017 puis à 2,82% en 2018.

Cible. 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

La proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est estimée à 71,2% en 2017 dans l'ensemble de l'Union. Ce type d'emploi est dominé par les hommes (72,7%), alors que la proportion des femmes est de 69,70%.

Au **Bénin**, ce taux est de 92,6% pour l'ensemble de la population, alors qu'il est de 89,30% au **Burkina Faso**. En **Côte d'Ivoire** il est évalué à 87,10%, en Guinée-Bissau 92,2%, au **Mali** 90%, au **Niger** 89%, au **Sénégal** 97,5% et au **Togo** 80,10%.

Graphique 6: Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles dans l'Union



Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Les différentes études et enquêtes faites dans le cadre de l'emploi dans la sous-région ont montré la persistance du sous-emploi, mais un niveau de chômage relativement bas. Sur le chômage, il paraît être un phénomène urbain, féminin, ancré dans la couche juvénile et qui est peu sensible au niveau de formation. Suivant les résultats de l'ERI-ESI, le taux de chômage de l'Union se situerait autour de 4% avec un taux de 3,9% pour les hommes et un taux de 4% pour les femmes.

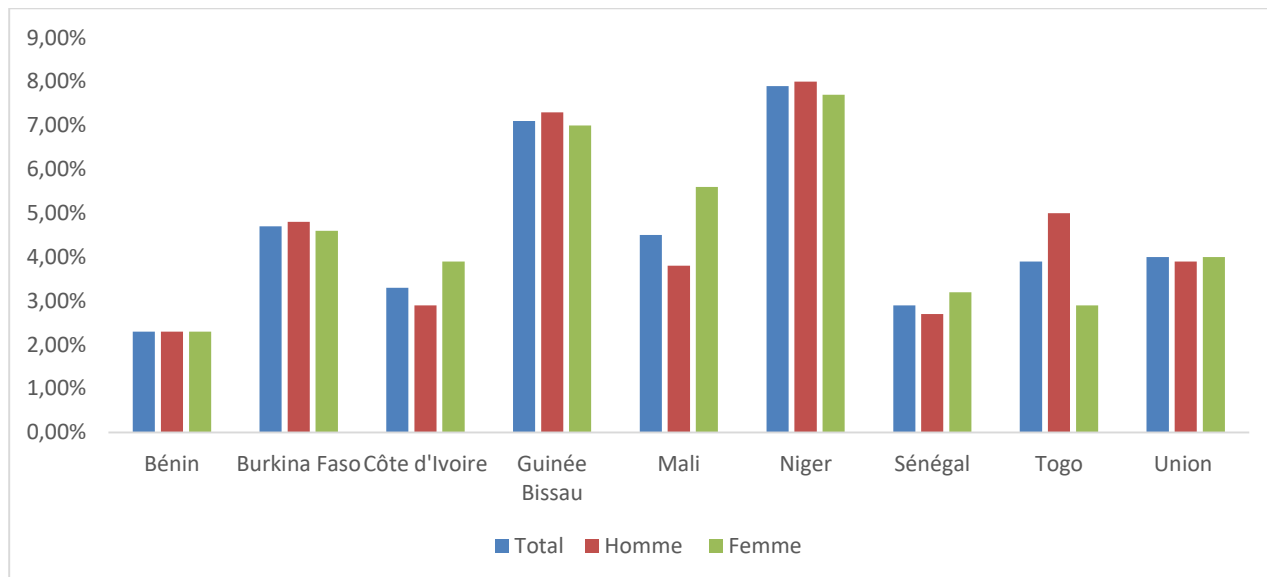
Le taux de chômage au sens du BIT au **Bénin** en 2018 est de 2,3 % avec le même taux de 2,3% pour les hommes et les femmes. Au **Burkina Faso**, le taux de chômage au sens du BIT est de 4,7% en 2017. Le taux d'emploi a été estimé à 80,0% en 2015. Selon le sexe, le taux est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En effet, il est de 84,1% chez les hommes, contre 76,7% chez les femmes, en 2015. La part de l'emploi privé formel dans le total de l'emploi est passée de 5,81% en 2016 à 6,43% en 2017.

En **Côte d'Ivoire**, il est observé un taux de chômage de 3,30% dominé par les femmes (3,90%). En ce qui concerne **la Guinée-Bissau**, le taux enregistré en 2018, suivant la méthodologie de l'OIT, était de 7,1% au niveau national et pratiquement identique selon le sexe.

Au **Mali**, le taux de chômage a enregistré une baisse de 0,5 point de pourcentage entre 2017 et 2018. Selon les données de l'ERI ESI 2017, le taux de chômage au **Niger** était de 7,9% en 2017, Il était plus élevé chez les hommes (8%) que chez les femmes (7,74%).

Le taux de chômage, est ressorti au **Sénégal** à 2,9% en 2017. Il touche davantage les femmes 3,2% que les hommes 2,7%. Quant au **Togo**, le taux de chômage au sens du BIT est de 3,9% en 2017, avec 5,0% pour les hommes et 2,9% pour les femmes.

Graphique 7 : Taux de chômage dans l'Union



ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cible : 9.2 : promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.

Dans le cadre de la promotion d'une industrialisation durable, l'industrie manufacturière a contribué fortement à la croissance du PIB des Etats de l'Union. Cette contribution est en moyenne de 10,7% depuis 2015, pour l'ensemble des Etats. Toutefois, elle peut varier lorsque les analyses sont faites Etat par Etat.

Ainsi au **Bénin**, la contribution a été évaluée à 12,2% en 2015. Au **Burkina Faso**, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB, est passée de 6,6% en 2015 à 5,5% en 2018. En **Côte d'Ivoire**, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB, a évolué, en moyenne, à 11,9%,% depuis 2015.

Au **Mali**, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB, est passée de 6,4% à 5,9% entre 2015 et 2018, soit une moyenne de 6,1% sur la période sous revue.

Au **Niger**, la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB, est restée relativement stable ces dernières années, malgré l'introduction de nouveaux produits manufacturiers liés à l'exploitation du pétrole et l'avènement de nouvelles industries agroalimentaires. Elle était seulement de 5,3% en 2018, contre 5,7% en 2015. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant est très faible au Niger. Elle est passée de 11 346 en 2015 à 11 413 FCFA en 2017. L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est très faible au Niger, il passe de 0,01% en 2015 à 0,03% en 2016.

Le **Sénégal** affiche la plus grande valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière en proportion du PIB, avec une moyenne de 16,3, sur la période sous revue.

Tableau 13: Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB

Etats	2015	2016	2017	2018
Bénin	12,2	11,9	12,4	12,8
Burkina Faso	6,6	5,4	5,9	5,5
Côte d'Ivoire	14,7	11	10,7	11,1
Guinée Bissau	10,7	11,3	10,5	12,3
Mali	6,4	5,8	6,2	5,9
Niger	5,7	5,6	5,7	5,3
Sénégal	17,0	16,4	15,9	15,8
Togo	4,9	4,6	4,5	4,4
Union	12,2	10,3	10,2	10,3

Source : BDSM, Commission UEMOA



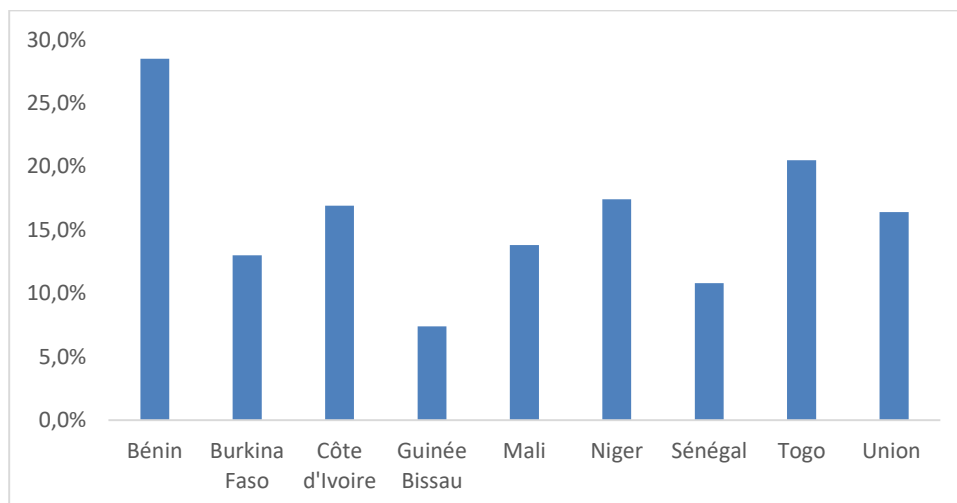
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Cible.10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière (cible non priorisée).

Selon les statistiques issues de l'ERI-ESI, 16,4% de la population de l'Union ont, en 2017, signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des douze (12) mois précédents, pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.

Les disparités par pays induisent qu'une réflexion commune doit se mener pour infléchir cette proportion relativement élevée.

Graphique 8 : Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement



Ainsi en 2017, au **Bénin**, 28,5% soit environ trois (03) personnes sur dix (10), estiment avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des douze (12) mois précédents, pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme. Au **Burkina Faso**, la proportion revient à 13% alors qu'en **Côte d'Ivoire**, elle est de 16,9%.

L'indicateur affiche un niveau de 7,4% en **Guinée Bissau**, tandis qu'il est de 13,8% au **Mali** et 17,4% au **Niger**. Au **Sénégal** et au **Togo**, il est respectivement de 10,8% et 20,5%.

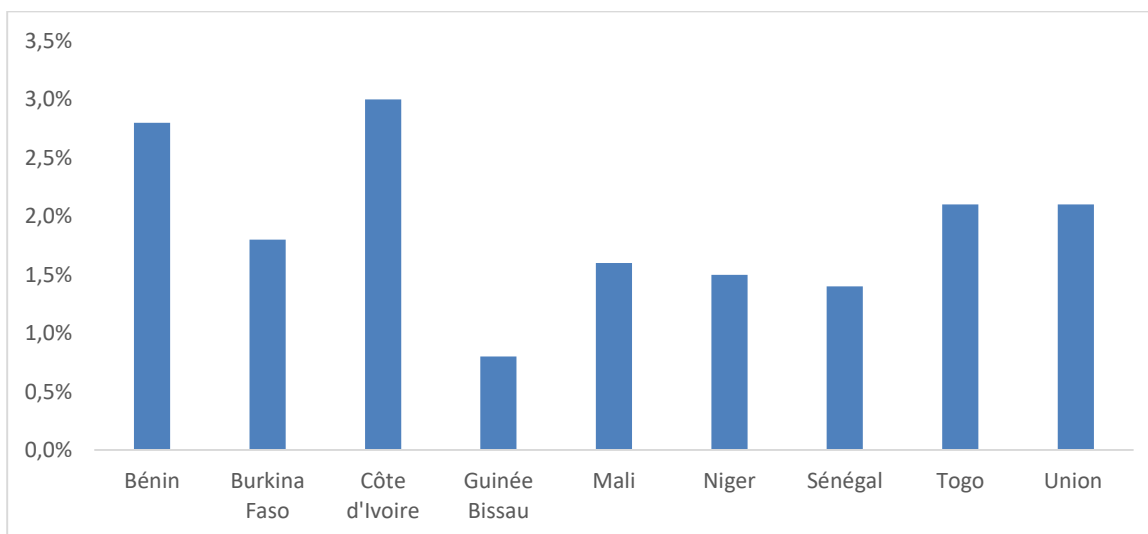


ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Cible. 11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics surs.

La proportion de la population des individus de 18 ans et plus, victimes de harcèlement physique ou sexuel, est évaluée à 2,1% en 2017, pour l'ensemble de l'Union. Cette statistique qui est un proxy de l'indicateur des ODD, affiche par pays les niveaux suivants : **Bénin** (2,8%), **Burkina Faso** (1,8%), **Côte d'Ivoire** (3%), **Guinée-Bissau** (0,8%), **Mali** (1,6%), **Niger** (1,5%), **Sénégal** (1,4%) et **Togo** (2,1%). Ces résultats peuvent laisser entrevoir un corridor qui va de la Côte d'Ivoire au Bénin en passant par le Togo qui affiche les scores les plus élevés. Lesdits résultats proviennent de l'ERI-ESI

Graphique 9 : Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel



ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

Cible 12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.

La **Côte d'Ivoire** a adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales. Pour atteindre cette cible, plusieurs actions ont été réalisées et d'autres sont en cours. Il s'agit notamment de : (a) l'adoption de la stratégie nationale de Développement Durable en septembre 2011 et de la stratégie nationale de développement bas-carbone qui décline, entre autres, les mesures d'atténuation à adopter au niveau des secteurs considérés comme émetteurs de gaz à effet de serre (Agriculture, forêt énergie) ; ces éléments étant pris en compte dans les politiques et stratégies sectorielles ; (b) l'adoption de la loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable. Ces différentes actions sont traduites et mises en œuvre en actions opérationnelles dans le Plan National de Développement et les documents de politiques sectorielles (le PNIA2, le Plan Directeur Energie, etc.).

Au niveau du cadre décennal, un Plan d'action a été validé par les parties prenantes au niveau national et est en cours d'adoption par le gouvernement.

Au **Niger**, s'agissant d'achats de biens publics durables, le pays s'est doté par décret N° 2016-641/PRN/PM et d'un code portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Services Publics. Outre l'internalisation des directives de l'UEMOA, ce code intègre également la problématique des achats de biens durables.

Cible. 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

Au **Burkina Faso**, en matière de gestion des déchets, l'existence d'initiatives publiques et privées, aussi bien individuelles que collectives, pour la valorisation des déchets et la réduction des pollutions et nuisances constitue un atout considérable pour une gestion durable des pollutions. Ainsi, les investissements réalisés ont permis la création de deux (02) nouvelles unités de recyclage des déchets plastiques en 2018, contre une (01) en 2017. Trois (03) autres centres sont également en cours de finalisation. Par ailleurs, le projet de création de cinq (05) unités industrielles de traitement et de valorisation des déchets urbains est en cours de réalisation.

Depuis 2015, la **Côte d'Ivoire** a élaboré une stratégie nationale et un plan de gestion des déchets qui intègre la composante de recyclage et de valorisation de ceux-ci. Dans le cadre de la mise en œuvre de ladite stratégie, des efforts ont été consentis sur la gestion des déchets solides, la sécurité du transport de matières dangereuses, la promotion de la culture de prévention, de gestion des risques et des catastrophes naturelles ainsi que l'élaboration de textes réglementant le transport de matières dangereuses.

Dans le cadre de la gestion des déchets, le **Togo** a amélioré les performances de ladite filière à travers la mise en œuvre du Projet Environnement Urbain à Lomé (PEUL). Grâce aux deux premières phases du projet (PEUL I et II,) financées à hauteur de 13 millions d'euros, des filières de collecte et de précollecte des déchets ont été restructurées. Des points de regroupement intermédiaires ont également été construits, ainsi qu'un nouveau centre d'enfouissement technique moderne à Aképé. A part ce projet, il existe également des entreprises privées de collecte des déchets dans les zones urbaines mais ces unités sont peu équipées.



ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Cible 13.1 : Renforcer dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Le **Burkina Faso** a mis en place un ensemble de dispositifs complémentaires touchant à la production de l'information sur le climat et l'environnement, aux initiatives d'adaptation et à la prise en charge des crises humanitaires. En matière de production d'information sur le climat et l'environnement, le pays dispose de trois (03) systèmes d'alerte précoce relatifs aux informations climatiques, environnementales, météorologiques et agricoles. En matière de survenue de catastrophes et de crises humanitaires, le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour réduire leurs effets. Il s'agit de la loi n° 012-2014/AN portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes, du Plan d'action national pour le renforcement des capacités pour la réduction des risques et la préparation à la réponse aux urgences au Burkina Faso (2016-2020), de l'existence d'un plan national multirisque de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires, du pré positionnement de vivres et matériel de survie dans les différents magasins, à travers le pays, pour une intervention rapide en cas de catastrophe ou crise humanitaire et de la formation des acteurs humanitaires en prévention et gestion des risques de catastrophes et crises humanitaires. Ainsi, les décès dus aux catastrophes et crises humanitaires sont passés de trente-neuf (39) décès en 2016 à trente-trois (33) décès en 2017.

Au **Mali**, la Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes a été adoptée en 2015.

Il existe au **Niger** une Stratégie Nationale de Réduction des Risques et Catastrophes (SNRRC), mise en œuvre depuis 2013. En 2015, le nombre de victimes enregistré pour 100 000 personnes, suite aux catastrophes était de 709, dont 0,3 décès et 0,1 blessés. En 2016, les populations sujettes aux déplacements forcés (refugiés, déplacés internes et retournés) ont été estimées à près de 300 000 personnes, réparties sur plusieurs camps et sites. En 2017, de nombreux dégâts ont été déplorés dans toutes les régions du Niger, en raison de crues soudaines provoquées par les pluies torrentielles, cinquante-six (56) victimes ont été enregistrées, 12000 habitations ont été détruites et 9804 ha de terres agricoles perdus. Ces pertes ont été évaluées à 10 millions USD.

Le **Sénégal** s'est doté d'une Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement durable (LPSEDD 2016-2020) et de divers instruments de mise en œuvre, pour une contribution efficace du secteur à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration de la qualité de vie des populations. Il a adopté, depuis 2011, une Stratégie Nationale de réduction des Risques et Catastrophes et a eu à renforcer les capacités de plusieurs catégories d'acteurs sur la gestion des risques et catastrophes. A cet effet, une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes a été mise en place par décret.

Cible 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Présente aux instances supérieures de négociation sur les changements climatiques, la Côte d'Ivoire manifeste sa volonté, à travers la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, le 24 octobre 2016 et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La Côte d'Ivoire a intégré dans les programmes d'enseignement du système scolaire, des manuels pédagogiques qui traitent effectivement les nouvelles thématiques de la cible (13.3) du Développement durable. Le pays déploie de façon progressive un système éducatif d'apprentissage scolaire et universitaire tenant compte de plus en plus des exigences environnementales et climatiques. Dans ce cadre, il a été développé, au niveau de l'enseignement supérieur, des curricula de formation pour l'obtention de diplômes de Master en environnement et développement durable et de Doctorat en Développement durable dans les universités et plusieurs grandes écoles ivoiriennes.



ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Cible 14.4 : D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

En **Côte d'Ivoire**, les actions du gouvernement pour l'atteinte de cet ODD sont réalisées à travers l'opérationnalisation des Conventions d'Abidjan (en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement marin et côtier en Afrique de l'Ouest et celle sur la diversité biologique), la Stratégie Nationale de la Biodiversité et du Plan stratégique de développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture (PSDEPA 2014 – 2020) et dans le PND.

Au **Togo**, les priorités sont axées d'une part, sur la gestion et la protection durable des écosystèmes marins et côtiers ainsi que la réglementation de la pêche et d'autre part, sur la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes. Par exemple, dans le cadre de la protection de la côte, le Togo met en œuvre un programme de gestion intégrée du littoral et de lutte contre l'érosion côtière dans le cadre de « West Africa Coastal Areas » (WACA). Le linéaire de la côte protégée contre l'érosion

côtière, est passé de 20 820m en 2014 à 21 170m en 2016, soit une augmentation de 350m. La proportion de côtes protégées contre l'érosion côtière s'élevait à 41,7% en 2017, pour une cible de 62,23% en 2020.



ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

La Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières dans l'Union est estimée à 24% en 2015. Au **Burkina Faso**, le pays a enregistré des avancées en termes de préservation, de restauration et d'exploitation durable des écosystèmes terrestres. Ces avancées sont cernées à travers l'évolution des aires de protection faunique sous aménagement, le nombre de zones humides classées comme site RAMSAR¹⁸ et le nombre de zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC). En effet, le pays connaît une augmentation des aires de protection faunique sous aménagement qui sont passées de 40% en 2015 à 75% en 2018, soit une hausse de 87,50%. Sur la même période, le nombre de ZOVIC est passé de 91 en 2015 à 104 en 2018. La proportion des terres récupérées, par rapport à la superficie totale des terres cultivées, est passée de 2,5% en 2015 à 2,70% en 2016.

En **Guinée Bissau**, la forêt joue un rôle important, tant sur le plan économique, social qu'environnemental, car elle permet la production de matières premières pour la consommation intérieure et l'exportation, la régularisation du régime hydrologique et la défense contre l'érosion. Selon les données publiées dans la loi forestière, la forêt guinéenne occupe une superficie totale d'environ 2,034 millions d'hectares, ce qui représente environ 56% du territoire, occupé par la forêt.

Au **Mali**, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières est restée presque stable entre 2015 et 2017, se situant à 3,3%. Pour l'année 2017, les superficies reboisées ont porté sur une réalisation de 32517,77 ha alors qu'en 2018, elle a porté sur une réalisation de 30407,31 ha, ce qui correspond à une baisse de 6,5%.

Au **Niger**, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières est seulement de 3,38%, au cours de la période 2015-2018. Quant à la proportion des aires protégées terrestres, elle représentait 75,15% sur la période 2015-2018. Concernant la proportion des aires protégées des eaux douces (zones humides), elle était de 23,85% sur la même période. Dans le pays, 15% des espèces animales existantes sont menacées d'extinction. Ce taux est de 1,97% pour les espèces de type végétales. Il faut noter que les indicateurs sont mis à jour tous les dix (10) ans.

Au **Sénégal**, la proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières est approchée à travers la superficie forestière en tant que proportion de la superficie totale des terres dans le cadre du suivi des politiques publiques. Elle se situe à 72% en 2016. La proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) est approchée par la proportion des sites importants pour la biodiversité d'eau douce, qui sont couverts par les aires protégées dans le cadre du suivi des politiques publiques. Elle est estimée à 1 614 940 ha, soit 8,2% du territoire national (carte de présentation du réseau des aires protégées, POWPA DPN, 2011). Le taux de couverture nationale en aires marines protégées n'a pas évolué et est de 1,9% en 2017 par rapport à la zone

¹⁸ La Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971)

économique exclusive. Les superficies forestières sous gestion durable (SFGD) sont évaluées à 1 710 502 ha en 2016, avant d'atteindre 1 914 708 ha en 2018 et 1 893 247 ha en 2017.

Le Togo prévoit une progression de sa surface forestière de 24,24% en 2015 à 24,94% en 2022. Aussi, pour inverser la tendance de dégradation des terres, il s'est fixé comme ambition de restaurer au moins 80% des terres dégradées (soit 187 920 ha) et de limiter à 2% (soit 108 802 hectares) la dégradation des terres non encore dégradées, en vue d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres à l'horizon 2030.

Entre 2015 et 2017, 118 ha de terres dégradées ont été restaurées. En outre, 11 712 hectares ont été développés pour l'agroforesterie, sur la même période ; 31,88 ha de parcs agro-forestiers ont été créés, 320,82 ha de forêts sont mis en défend et 382 ruches ont été distribuées pour la promotion de l'apiculture.



ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Cible. 16.1 Réduire nettement la violence partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalités qui y sont associés.

Cette cible qui traite de la dignité humaine, du droit à la vie, du droit à l'intégrité de la personne renseigne également sur l'interdiction de la torture et des peines, ou traitements inhumains, ou dégradants et le droit à la liberté et à la sûreté.

Dans l'Union, environ 10% des individus de 18 ans et plus déclarent avoir été victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents. Cette présence élevée du niveau de violence, peut être en lien avec les 54% des individus de 18 ans et plus, qui estiment qu'il y a danger à se déplacer seul à pied dans leur zone de résidence.

Si la situation sécuritaire au *Burkina Faso* et au Mali peuvent justifier la situation relative au danger à se promener seul, les résultats du Niger et du Sénégal s'y opposent. Des explications sociologiques pourraient être envisagées.

Tableau 14 : Indicateurs de réduction des violences(en %)

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
16.1.3 Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents	12,1	7,8	10,8	7,8	8,70	6,6	11,70	15,20	10
16.1.4 Pourcentage des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seuls à pied dans leur zone de résidence	51,9	37,9	51,70	71,70	47,30	61	32,30	37,7	46,6

Source : Rapports pays sur les ODD, ERI-ESI

Cible. 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.

La facilitation de l'accès à la justice est une préoccupation de l'ensemble des autorités de l'Union. Pour cette raison, la proportion de la population carcérale en instance de jugement a reculé de dix (10) points, entre 2015 et 2017, passant de 53,76% à 43,16%.

Au **Bénin**, c'est un repli de 69,1% en 2015 à 57,5% en 2018 qui est observé. Toutefois, cette proportion demeure largement élevée. Au **Burkina Faso**, la proportion est passée de 43% en 2015 à 36,70% en 2018. La même tendance baissière est présente en **Côte d'Ivoire** et dans une moindre mesure, au **Mali**.

La situation du **Mali** pourrait s'expliquer par la crise sécuritaire que connaît le pays. Mais au **Niger**, l'accentuation de la lourdeur et la lenteur des procédures judiciaires sont une réalité. En effet, jusqu'à 61,43% de la population carcérale était en instance de jugement au 31 décembre 2018, alors qu'au 31 décembre 2017, ce taux n'était que de 56,98%, selon les statistiques de la Direction de la Statistique du Ministère de la Justice.

Tableau 15 : Indicateurs d'accès à la justice (en %)

Etats	16.3.1 Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus				16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Bénin				55	69,1		62,2	57,5
Burkina Faso				50,30%	43,00	41,70	34,20	36,70
Côte d'Ivoire			40,10		49,28			33,79
Guinée Bissau			42,40					
Mali			32,70		55,11	53,56	38,25	49,28
Niger			34,70		59,81		56,98	61,43
Sénégal			38,40			42,1	43,4	43
Togo			39,20					
Union			41,50		53,75		34,42	

Source : Rapports pays sur les ODD et ERI-ESI

Au Sénégal, la proportion de la population carcérale en instance de jugement s'est établi à 43% en 2018, contre 43,4% en 2017 et 42,1% en 2016, soit une légère hausse entre 2016 et 2018. Malgré les progrès accomplis, le taux de détentions préventives reste toujours élevé du fait des mandats de dépôt érigés presque en règle, de l'insuffisance des ressources humaines du secteur et des méthodes de travail appliquées dans les juridictions.

Au niveau de l'Union, les individus de 18 ans et plus victimes de violences et ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus, sont estimés à 41,50%.

Cible.16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

En matière de gouvernance, la lutte contre la corruption est sans doute l'un des principaux objectifs. En absence d'une évolution des indicateurs de suivi dans l'Union, les résultats de l'ERI-ESI indique qu'il est observé en 2017 que 8% des personnes ayant eu, au moins une fois affaire à un agent public, ont versé un pot-de-vin ou il leur a été demandé un pot-de vin, au cours des 12 mois précédents.

Par Etat membre, la situation est la suivante : Bénin (11,5%), Burkina Faso (2,2%), Côte d'Ivoire (8,5%), Guinée-Bissau (99,6%), Mali (7,9%), Niger (2,5%), Sénégal (4,6%), Togo (6,8%). Ces résultats appellent les autorités particulièrement de Bissau à prendre des mesures ardues.

Cible 16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision.

De façon générale, des efforts significatifs ont été déployés en vue de permettre la participation de tous les acteurs à la prise de décision. Cependant, seulement 34,6% de la population estime que la prise de décision est ouverte et réactive.

Cette proportion est de 31,8% au Bénin et 43,6% au Burkina. En Côte d'Ivoire, elle est de 32,2% et 46,4% au Mali, alors qu'elle n'est que de 26,10 et 24,6% respectivement au Sénégal et au Togo.

Tableau 16: Indicateurs de gouvernance de l'Union en 2018 (en %)

	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	11,5	2,2	8,5	99,6	7,9	2,5	4,6	6,8	8
16.7.2. Proportion de la population qui estime que la prise de décision est ouverte et réactive	31,8%	43,6%	32,2%	34,5%	46,4%	31,7%	26,10%	24,6%	34,6%

Source : Rapports pays sur les ODD et ERI-ESI



ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.

Cible 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes

La situation des finances publiques s'est caractérisée, sur la période 2015-2018, par des déficits budgétaires supérieurs aux normes communautaires. Cette situation s'explique en grande partie, par le niveau relativement faible des mobilisations de ressources intérieures dans la plupart des pays de l'Union. C'est pour corriger cela que le Conseil des Ministres de l'Union, en sa session ordinaire du 11 juin 2019 à Cotonou, a adopté une décision portant adoption du Plan d'actions pour la mobilisation optimale des recettes fiscales dans les Etats membres, afin d'améliorer le niveau du taux de pression fiscale qui est en moyenne de 15,3%, pour une cible fixée à 20% par le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'Union. Pour pouvoir faire face aux besoins de financement des plans nationaux de développement sans dégrader les critères macro-économiques fixés par l'Union, les Etats membres sont tenus de consolider leur espace budgétaire par l'accroissement du niveau de collecte des impôts et taxes.

Le total des recettes publiques de l'Union en proportion du PIB, a fluctué autour de 17,02% sur la période sous revue. La proportion du budget national financé par les impôts nationaux, a quant à elle évolué autour d'une moyenne de 63,5%.

Au **Bénin**, après l'inflexion observée en 2016, le total des recettes publiques, en proportion du PIB, a retrouvé son niveau moyen de 12,7%,% tandis que la proportion du budget national financé par les impôts nationaux est passée de 57,4% en 2015, à 62,1% en 2018, traduisant un effort de mobilisation des impôts par l'Etat.

Au **Burkina Faso**, le niveau de recouvrement des recettes par les régies s'est chiffré à 4 197,96 milliards de FCFA et le taux moyen de recouvrement des recettes propres s'est établi à 13,02%,% sur la période sur la période 2016-2018. Le ratio impôts/PIB est passé de 18,8% en 2016 à 19,3%

en 2017. En 2017, les recettes fiscales du Burkina Faso étaient plus de quatre (04) fois supérieures aux recettes non fiscales.

En **Côte d'Ivoire**, de 2015 à 2017, il ressort, d'une manière générale, une stagnation autour de 25% de la part des recettes publiques dans le PIB. Sur la période 2016 à 2017, les recettes publiques intérieures ont baissé de 4,7 points, passant de 21,2% à 17,2 % du PIB. Quant aux recettes extérieures, elles ont connu une hausse significative en 2017, de 5,1 points de pourcentage. Aussi, les recettes fiscales, en proportion du PIB, se sont inscrites en légère hausse sur la période. En effet, de 15,2% en 2015, elles sont passées à 15,6% en 2016 et à 16,5% en 2017 pour se situer à 16,2% en 2018. Cette embellie est le fruit de la mise en place des téléprocédures et autres efforts de dématérialisation des outils de collecte. Cependant, en dépit de l'augmentation de ce ratio, il demeure toujours en deçà de la norme communautaire de 20%.

La **Guinée-Bissau**, en lien avec les différentes crises sociopolitiques que traverse le pays, affiche une baisse de la part des recettes publiques dans le PIB, sur la période allant de 2015 à 2018. Des progrès sont observés au niveau de la proportion du budget financés par les impôts locaux, qui est passée de 35,4% en 2015 à 46,7% en 2018.

Tableau 17 : Indicateurs de capacité de mobilisation de ressources intérieures (en %)

Etats	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB				17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Bénin	12,17	10,64	12,80	12,98	57,4	59,0	54,1	62,1
Burkina Faso	17,01	19,09	19,36	19,50	65,25	65,37	57,59	63,35
Côte d'Ivoire	18,55	18,74	19,16	18,90	66,10	67,63	66,22	68,01
Guinée Bissau	12,45	11,34	11,67	10,19	35,14	41,70	52,33	46,68
Mali		15,44	16,67	14,26		65,54	60,94	66,09
Niger	13,40	10,60	10,50	12,10	49,22	51,09	48,91	52,33
Sénégal	25,10	26,80	19,40	19,40		86,30		84,50
Togo	23,00	23,97	22,30	22,16	66,26	65,02	78,46	69,33
Union	16,8	17,4	17,3	16,7	63,2	63,5	63,2	64,3

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

Quant au **Mali**, le total des recettes publiques en proportion du PIB, a connu une légère augmentation entre 2016 et 2017, passant respectivement de 15,44% à 16,67%. A partir de 2018, il a enregistré une baisse de 2,41 points de pourcentage. Ce résultat s'explique par la baisse des recettes entre 2017 et 2018. Ainsi, au 31 décembre 2018, les encaissements effectués par les structures de recettes sont ressortis à 1 247 milliards de FCFA, contre une prévision annuelle de 1 742,903 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 71,6% contre 99,1% pour l'année 2017. Pour ce qui est de la proportion du budget national financée par les impôts nationaux, il est à noter une augmentation de plus de six (6) points de pourcentage entre 2017 et 2018. Cette proportion avait chuté de plus de cinq (05) points entre 2016 et 2017.

Au **Niger**, les recettes de l'Etat, en proportion du PIB, sont passées de 17,5% en 2015 à 18,1% en 2018, du fait de la réforme organisationnelle et de l'informatisation des administrations en charge de la mobilisation des ressources, entreprises par le gouvernement dans la perspective d'améliorer le niveau des recouvrements de ressources du pays. Il faut rappeler que l'essentiel des ressources est constitué des recettes fiscales qui, à elles seules, représentent plus de 63,1% des recettes de l'Etat, sur la période 2016-2018. La proportion du budget national financée par les impôts nationaux est passée de 49,2% en 2015 à 51,1% en 2016. En 2018, elle a augmenté de quatre (04) points, par rapport à l'année 2017 (48,9%) et s'établit à 53,3%.

Au **Sénégal**, les ressources publiques en proportion du PIB sont passées de 19,3% en 2015 à 20,7% en 2016, puis 19,5% en 2017 et 18,6% en 2018. La proportion du budget national financé par les impôts nationaux a légèrement diminué entre 2016 et 2018, passant de 86,3% à 84,5%, traduisant ainsi la bonne tenue de l'activité économique, le renforcement des mesures de contrôle ainsi que les effets de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale.

Au **Togo**, les ressources publiques en proportion du PIB, s'établissent à 26,8% en 2016, pour se situer ensuite respectivement, à 25,5% et 25,7% en 2017 et 2018. En ce qui concerne la proportion du budget national financée par les impôts nationaux, elle affiche une évolution erratique, traduisant les efforts d'ajustements budgétaires du pays face aux différents chocs.

Cible. 17.3 mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement

Au **Burkina Faso**, l'Aide Publique au Développement (APD) effectivement décaissée par les PTF, sur la période 2016-2018, a été de 649,31 milliards de FCFA en 2016 et de 663,11 milliards de FCFA en 2017. Pour 2018, le montant des financements extérieurs passant par le budget de l'Etat s'est élevé à 337,15 milliards de FCFA. Les investissements directs étrangers (IDE) cumulés dans le pays sur la période, se sont chiffrés à 557,89 milliards de FCFA.

En effet, ils sont passés de 231,49 milliards de FCFA en 2016 à 1,49 milliards de FCFA en 2017, puis à 324,61 milliards de FCFA en 2018. La baisse en 2017 pourrait s'expliquer par le fait qu'il n'y a pas eu de projet de construction de nouvelles mines. En ce qui concerne les envois de fonds, le montant cumulé sur la période s'est situé à 261,88 milliards de FCFA, soit 85,61 milliards de FCFA en 2016, 87,48 milliards de FCFA en 2017 et 88,78 milliards de FCFA en 2018.

Sur la période 2015-2017, selon le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat de **la Côte d'Ivoire**, la part moyenne du financement extérieur dans le budget national est de 1,68% avec respectivement 0,4 % en 2016 et 2,95 % en 2017. Concernant la mobilisation des IDE, la Côte d'Ivoire a enregistré une hausse significative des investissements directs étrangers (IDE) en 2017 ; le pays a en effet enregistré 675 millions de dollars d'IDE fin 2017, contre 577 millions de dollars en 2016, soit une progression de 17% sur un an.

Entre 2015 et 2018, **la Guinée-Bissau** a bénéficié d'un appui budgétaire moyen annuel de 5,6 milliards de FCFA, avec une tendance haussière.

Au **Mali**, la part de l'aide publique au développement et la coopération Sud-Sud en proportion du budget national total reste toujours importante, malgré la baisse constatée à partir de 2015. En effet, elle est passée de 43,87% en 2015 à 37,52% en 2018. Elle est cependant en progression en 2018 (37,52%) par rapport à 2017 (32,77%).

Au **Niger**, les IDE en proportion du budget national sont passés de 41% en 2015 à 39% en 2016, avant d'atteindre 42% en 2017. Le volume total des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total passe de 58,7 milliards de FCFA en 2015 à 61,5 milliards FCFA en 2016 pour atteindre 107 milliards FCFA en 2017. En proportion du PIB, il passe de 1,03% en 2015, à 1,01% en 2016, pour atteindre 1,65% en 2017.

Au **Sénégal**, les envois de fonds de travailleurs migrants en proportion du PIB total ont été estimés, respectivement à 9,7% et 10%, en 2017 et 2018.

Cible.17.4 aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés.

Au **Burkina Faso**, le ratio valeur actualisée de la dette sur les exportations permet d'apprécier la viabilité de la dette. Ainsi en 2016, ce ratio est ressorti à 61,7%, respectant la norme communautaire. Quant à la soutenabilité de la dette mesurée à partir du ratio service de la dette sur les exportations, elle est passée de 1,9 en 2015 à 1,8 en 2016.

Le stock de la dette en **Côte d'Ivoire** est passé de 10 045,1 milliards de FCFA à 11 607,8 milliards de FCFA, entre 2017 et 2018, soit 48,6% à fin décembre 2018, inférieur à la norme communautaire de 70%. Quant au service de la dette, il est passé de 1 448,2 milliards de FCFA en 2017, à 1 547,2 milliards de FCFA en 2018.

Au **Mali**, le service de la dette en proportion des exportations de biens et services est passé de 4,8 en 2016 à 4,2 en 2018.

Au **Niger**, le ratio du service de la dette extérieure en proportion des exportations a connu une augmentation remarquable, il est passé de 2,4% en 2012 à 7% en 2018. Toutefois, ces résultats traduisent une capacité du Niger, à honorer les engagements. Ce ratio est largement en dessous du seuil de vulnérabilité fixé à 20%.

Au **Sénégal**, le service de la dette en proportion des exportations de biens et services s'établit à 9,9% en 2017 contre 8,3% en 2016 et 8,0% en 2015. En 2018, le service de la dette publique extérieure devrait représenter respectivement, 17% des recettes budgétaires et 12,5% des exportations de biens et services, contre des plafonds de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

Cible 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie, à l'innovation, à la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies.

L'abonnement à une connexion haut débit demeure toujours faible, notamment en raison des coûts de connexion, de la faible vitesse de connexion, du niveau d'instruction des populations, du manque de sources d'énergie dans les zones rurales, etc. Le nombre d'abonnements à une connexion internet à haut débit fixe pour 100 habitants dans l'Union est estimé à 0,4 en 2017, avec une inégale répartition géographique.

Selon le Ministère en charge du secteur de l'Economie Numérique de **la Côte d'Ivoire**, la proportion de la population ayant une connexion internet à haut débit était de 0,6% en 2017. De plus, le moyen de connexion le plus répandu en Côte d'Ivoire, est le réseau large bande mobile via un téléphone portable (83,4%).

Après cela, viennent respectivement le réseau fixe (filaire) à bande étroite (17,1%), le réseau large bande mobile via une carte ou modem USB (15,4%), le réseau large bande fixe (filaire) de terre (10,2%) et au plus bas niveau le réseau fixe (filaire) large bande (3,3%).

En 2018, **la Guinée-Bissau** comptait 120 400 abonnements Internet haut débit fixe. Au **Mali**, la progression des abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants reste très faible, seulement 0,63% en 2018, mais une évolution encourageante est à noter de 2015 à 2018 car ils passent de 0,02 en 2015 à 0,63 en 2018.

Au **Sénégal**, Le nombre d'abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants est de 0,83 en 2018, contre 0,72 en 2017 et 0,66 en 2016.

Cible 17.8 faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications.

Le taux de pénétration d'internet est passé de 22% en 2015 à 30% en 2017. Ceci implique que les Etats de l'Union ont enregistré une nette amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), surtout en milieu urbain.

Au **Burkina Faso**, le taux de pénétration à l'internet a évolué de 15,1% en 2015 à 28,25% en 2017, soit une croissance de 13,15 points. Cet indicateur s'est amélioré, grâce à l'extension des réseaux par l'élargissement des zones de couverture par les opérateurs mobiles et la couverture des réseaux mobiles GSM qui est passée de 85% à 91% entre 2012 à 2017 ainsi que la mise en service de la Technologie de troisième génération (3G) des opérateurs privés et l'amélioration de la couverture du territoire.

Selon l'Autorité de la Régulation des Télécommunications de **la Côte d'Ivoire** (ARTCI), la proportion de la population utilisant Internet est de 36% en 2016. Aussi, selon l'Enquête sur la

mesure de la société de l'information réalisée en 2017, l'accès à internet n'est pas encore inscrit dans les habitudes des ménages ivoiriens.

Seulement 8% des ménages disposent d'internet. Les ménages qui ont le plus accès à internet sont à Abidjan (20,3%), en milieu urbain (13,6%), les ménages dont le chef à un niveau d'étude supérieure (42,3%) et travaillant comme salarié (18,6%).

En **Guinée-Bissau**, le pourcentage de femmes et d'hommes âgés de 15 à 24 ans utilisant internet est de 10,4%.

Au **Mali**, la proportion de la population utilisant l'internet est en nette progression de 2015 à 2017, passant de 18% à 31%. Les efforts doivent être maintenus, voire renforcés, pour améliorer davantage cette proportion.

Seulement 10,2% des **nigériens** utilisent internet, en raison de la faiblesse de l'infrastructure des réseaux mobiles, en lien avec l'étendue du pays et sa faible densité de population, Cette proportion est inégalement répartie selon le genre, d'une part et la région de résidence d'autre part.

En effet, 16% d'individus de sexe masculin utilisent internet, contre 5,3 pour ceux de sexe féminin. La répartition selon la région montre que c'est à Niamey qu'il y a le taux d'utilisation d'internet le plus élevé, avec 42,1% des individus qui s'en servent. Le plus faible taux d'utilisation de l'internet est enregistré à Maradi où c'est seulement 5,2% des habitants qui l'emploient.

Au **Sénégal**, la proportion de la population utilisant internet est passée de 58,8% en 2016, à 62,97% en 2017 pour se situer à 68,49% en 2018, en ligne avec l'augmentation du taux de pénétration de l'internet mobile (65,43% en 2018 contre 62,12% en 2017 et 58% en 2016). Cependant, il existe toujours sur le territoire national, une certaine disparité ou absence constatée de couverture TIC, notamment dans les zones frontalières

Tableau 18 : Indicateurs d'accès et d'utilisation d'internet (en %)

Etats	17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants				17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet			
	2015	2016	2017	2018	2015	2016	2017	2018
Bénin		0,20	0,26		11,25	11,99	14,12	
Burkina Faso					15,10		28,25	
Côte d'Ivoire			0,60		38,44	41,10	43,84	
Guinée Bissau					3,54	3,76	3,93	
Mali	0,02	0,14	0,22	0,63	18	23	31	
Niger							10,20	
Sénégal	0,70	0,66	0,72	0,83	51,51	58,79	62,97	68,49
Togo	0,89	0,64	0,65		7,12	11,31	12,36	
Union	0,480		0,39		22,0		30,61	

Source : Rapports pays sur les ODD et revue documentaire

3.3. Contraintes à la réalisation des ODD dans l'Union

Les Etats de l'Union se sont tous engagés dans la réalisation des ODD, à travers d'ambitieux plans de développement. Cinq (05) ans après le début de cette aventure vers une planète plus juste et plus équitable, il apparait que des progrès ont été réalisés, mais les défis restent immenses. Ces progrès ont été obtenus dans un environnement parfois difficile.

Le tableau suivant tirés des rapports pays, fait la synthèse des principaux goulots d'étranglement identifiés regroupés suivant les différents piliers des ODD.

Tableau 19: Synthèse des principaux goulots d'étranglement identifiés

Piliers	Principaux goulots d'étranglement
« Population ou social » des ODD	Faiblesse du système de protection sociale (assurance maladie, filets sociaux, groupes vulnérables, micro-crédits, autonomisation)
	Persistance des pesanteurs socio culturelles, non disponibilité du registre unique des personnes vulnérables.
	Insécurité alimentaire et nutritionnelle en termes de disponibilité, d'accessibilité, de stabilité et d'utilisation
	Ressources humaines et accès géographique aux services sociaux
« Prospérité »	Climat des affaires peu propice au développement du secteur privé et de la prépondérance de l'informel
	Insuffisance et Coût élevé des infrastructures durables de soutien à la croissance (Energie, eau, TIC, transport)
	Vulnérabilité face aux chocs externes comme les aléas climatiques
	Faible capacité de transformation économique
« Planète ou Environnement »	Inégal accès des femmes et autres groupes vulnérables (petits exploitants ruraux et les handicapés) aux ressources naturelles
	Faible gestion intégrée du cadre de vie et de son assainissement
« Paix ou Gouvernance »	Instabilité sociopolitique sous régionale et crise sécuritaire
	Faiblesse de la protection et de la promotion des droits humains
	Faiblesse de la gouvernance administrative, économique et locale

Au-delà de ces goulots d'étranglement, plusieurs défis ont été relevés et portent essentiellement sur la coordination efficace et constante de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement.

Par ailleurs, la disponibilité de données de qualité et fiables reste un défi majeur. Les statistiques pour le suivi des ODD pour les cibles priorisées par les Etats de l'Union ne sont pas encore toutes disponibles¹⁹. Les ODD liés au climat, à la gestion de l'environnement, à la gouvernance ne sont pas aisés à suivre, compte tenu de l'absence de statistique. Certaines désagrégations ne sont toujours pas aussi disponibles pour les indicateurs existants.

¹⁹ Voir en annexe le tableau de synthèse des statistiques disponibles issues de l'atelier de 2019

4. Enseignements et recommandations

La période 2015-2018 a été marquée par une croissance relativement forte dans la quasi-totalité des Etats membres de l'UEMOA. Cette performance en matière de croissance est le fruit de l'effort des gouvernements, dans l'accroissement des investissements publics destinés au financement des infrastructures, des secteurs sociaux, notamment l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, mais aussi du secteur agricole. Toutefois, le fort taux de croissance démographique observé actuellement, s'il se maintient, nécessiterait des efforts supplémentaires en termes de valorisation des ressources humaines et d'amélioration de l'accès aux services sociaux de base. Il est important que les Gouvernements fassent du renforcement et de la valorisation des ressources humaines un pilier essentiel de leur stratégie. Cet axe renforcera la sphère sociale, mais aussi le capital humain et donc les fondements de la croissance économique à moyen et long termes.

Globalement, la situation des ODD dans l'Union affiche des avancées, même si le niveau de pauvreté monétaire reste préoccupant. Les progrès obtenus dans l'accès aux services sociaux de base souffrent des coûts élevés des infrastructures économiques. Les pesanteurs socio culturelles continuent d'empêcher la pleine autonomisation des femmes. La situation des femmes est préoccupante : Elles souffrent d'un héritage culturel, économique et juridique qui les défavorise, notamment au niveau de l'accès et du contrôle des ressources et de l'héritage.

Les performances dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et de la santé, même si la mortalité maternelle demeure élevée, sont à saluer. Au niveau de la gouvernance, les résultats montrent des efforts, toutefois la disponibilité des données statistiques empêche des analyses approfondies. Face au défi sécuritaire et aux crises sociopolitiques, cet axe de développement mérite une plus grande visibilité.

Des difficultés subsistent quant à l'appréciation de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, mais aussi des défis climatiques, compte tenu de la faiblesse statistique dans ce domaine.

Par ailleurs, le processus de formulation, de mise en œuvre et de suivi des ODD est confronté à un certain nombre de contraintes ayant trait à : (i) la faible mobilisation des ressources autour des ODD ; (ii) la faible coordination des actions de mise en œuvre des ODD ; (iii) la difficulté de renseignement des indicateurs au niveau des secteurs notamment transversaux ; (iv) la multiplicité des outils et méthodes de priorisation des ODD ; (v) la faiblesse des capacités pour mieux assurer l'intégration des ODD dans les politiques publiques.

Sur la base de ces principales conclusions, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des autorités publiques nationales et régionales :

- Assurer un processus participatif et inclusif à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes, dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des ODD à l'intérieur des dispositifs nationaux pérennes de planification et de suivi-évaluation ;
- Mettre en place un cadre de suivi et évaluation robuste de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement nationales ;
- Assurer la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des ODD ;
- Renforcer le système statistique national à travers un programme minimum de statistiques pour le suivi et l'opérationnalisation des ODD, tant au niveau national que régional ;
- Identifier les synergies nécessaires et assurer une coordination institutionnelle et opérationnelle orientée sur l'efficacité et les résultats en tirant parti des dispositifs de planification, de suivi-évaluation et de statistique existants dans la mise en œuvre des ODD ;

- Poursuivre le processus de définition des indicateurs en prenant en compte les cibles prioritaires et des indicateurs pertinents et de qualité, en assurant que ces indicateurs soient adaptés au contexte national, régional et local ;
- Mettre en place un projet de renforcement des capacités statistiques dans le cadre de l'opérationnalisation des ODD ;
- Faire le plaidoyer en vue d'une coopération plus cohérente et plus efficace entre les pays au niveau régional, sous régional et mondial pour promouvoir l'atteinte des ODD ;
- Renforcer les capacités en planification stratégique pour mieux internaliser, à moyen et long terme, les ODD avec les politiques nationales, sectorielles, régionales et locales ;
- Mettre en place une stratégie d'accélération de la mise en œuvre des ODD ;
- Renforcer les capacités de coordination des instances de mise en œuvre et de suivi évaluation des ODD aux différents niveaux décisionnels ;
- Assurer la prise en compte et l'intégration des ODD dans les politiques, programmes et stratégies de développement, aux niveaux régional et local, notamment dans les programmes de développement économique, social et culturel;
- Adhérer à l'initiative Rapport National Volontaire en vue d'assurer la disponibilité régulière des rapports sur les ODD ;
- Poursuivre les actions d'information, de formation, de sensibilisation et d'appropriation des ODD avec les différents acteurs (Institutions de la république, services techniques déconcentrés de l'état, collectivités territoriales, organisations de la société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers) ;
- Poursuivre la production et la diffusion du rapport régional de suivi des PND/SRP axé sur les ODD.

Bibliographie

1. Rapport National de suivi de la Mise en œuvre du Plan National de Développement/Stratégie de réduction de la Pauvreté (PND/SRP) axé sur les ODD, EDITION 2018. Octobre 2019. Bénin
2. Rapport National de mise en œuvre des ODD (2016-2018). Octobre 2019. Burkina Faso
3. Rapport de suivi du PND axé sur les ODD. Octobre 2019. Côte d'Ivoire
4. Relatório Nacional de Seguimento de implementação do Plano Estratégico Operacional 2015-2020 "Terra Ranka" Alinhado com os Objetivos de Desenvolvimento Sustentável (ODS). Octobre 2019. Guinée Bissau
5. Mali-Rapport régional UEMOA de suivi de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable. Décembre 2019
6. Rapport synthétique de mise en œuvre du premier Plan décennal de l'Agenda 2063. NIGER Novembre 2019
7. Rapport d'avancement du Plan Sénégal Emergent axé sur les Objectifs de Développement Durable. Septembre 2019
8. National de suivi des Objectifs de Développement Durable à travers le Plan National de Développement. Togo. Novembre 2019.
9. Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel (ERI-ESI, 2017-2018). Rapport de synthèse régionale dans les Etats membres de l'UEMOA, 2017-2018. AFRISTAT & Commission de l'UEMOA, Juillet 2019.
10. Rapport annuel 2019 sur la convergence réelle en Zone franc. Février 2020
11. Rapport sur la pauvreté dans l'Union 2010-2015, DPE/Commission de l'UEMOA, Mai 2018.

Annexe : Synthèse de la matrice régionale

Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2016	2017	2018	2019
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde						
Cible 1.1: D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	1.1.1. Incidence l'extrême pauvreté					
Cible 1.2: Réduire de moitié au moins la proportion de la population souffrant d'une forme de pauvreté	1.2.1. Incidence de la pauvreté	44,00%				
Cible 1.3: Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1. Proportion de la population bénéficiant des systèmes de protection sociale					
Cible 1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance	1.4.1. Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base					
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable						
Cible 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation	22,78%				
	2.1.2. Incidence de la pauvreté alimentaire	41,34%				
Cible 2.2: D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1. Prévalence du retard de croissance	18,22%				
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition aigue					
Cible 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail					

Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2016	2017	2018	2019
Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge						
Cible 3.1: D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1. Taux de mortalité maternelle	372,8				
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	59,20%				
	3.1.3. Proportion des femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	41,94%		44,2%		
Cible 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	77,27		67,30		
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale	30,49		30,49		
	3.2.3. Taux de couverture vaccinale complète	52,9%				
Cible. 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives	0,3				
	3.3.2. Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant					
	3.3.3. Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	11,7				
	3.3.4. Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	159,2		184,4		
Cible. 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques					
Cible. 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale					

Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2016	2017	2018	2019
Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie						
Cible 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.2. Taux brut de scolarisation dans le primaire	67%			67%	
	4.1.3. Taux net de scolarisation dans le primaire	63%			75%	
Cible. 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1. Indice de parité (filles/garçons) du TBS primaire	1,0		1,0		
Cible. 4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1. Taux d'alphabétisation des adultes			47,60%		
	4.6.1. Taux d'alphabétisation des adultes M			56,50%		
	4.6.1. Taux d'alphabétisation des adultes F			39,60%		
Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles						
Cible 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	1,0	1,0	1	1	
Cible. 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	19,5%				
	5.5.2 Proportion de femmes ministres	15,8%				
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable						
Cible 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	63,1%		80,0%		
	6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	54,7%		73,8%		
	6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	62,9%		91,5%		
Cible 6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	23,0%				

Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2016	2017	2018	2019
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable						
Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	30,39%		56,20%		
	7.1.2 Taux d'électrification	31,12%				
	7.1.3 Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson			12,60%		
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous						
Cible 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés	8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	3,58%	3,19%	3,41%	3,49%	3,36%
Cible. 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles			71,20%		
	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles M			72,70%		
	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles F			69,70%		
Cible. 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.2 Taux de chômage			4,00%		
	8.5.2 Taux de chômage M			3,90%		
	8.5.2 Taux de chômage F			4,00%		
Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation						
Cible.9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	12,58%		12,4%		
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total			12,8%		
Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre						
Cible.10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	11.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme			16,40%		
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables						
Cible. 11.7 Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	11.7.2. Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de harcèlement physique ou sexuel			2,10%		
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité						
Cible. 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	24,0%				

Objectifs et Cibles	Indicateurs de suivi du progrès	2015	2016	2017	2018	2019
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous						
Cible. 16.1. Réduire nettement la violence partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalités qui y sont associés	16.1.3 Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles au cours des 12 mois précédents			10%		
	16.1.4 Pourcentage des individus de 18 ans et plus considérant qu'il n'y a pas de danger à se déplacer seules à pied dans leur zone de résidence			46,60%		
Cible. 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	16.3.1 Pourcentage des individus de 18 ans et plus victimes de violences ayant signalé les faits aux autorités compétentes			41,50%		
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	53,75%		41,39%		
Cible.16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de vin au cours des 12 mois précédents			8%		
Cible 16.7. Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décision	16.7.2. Proportion de la population qui estime que la prise de décision est ouverte et réactive			34,60%		
Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.						
Cible 17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB	16,8%	17,4%	17,3%	16,7%	18,1%
	17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	63,2%	63,5%	63,2%	64,3%	66,5%
Cible 17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	0,480%		0,39%		
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet	22,0%		30,61%		